

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N^o 20

Séance du mardi 17 février 2004

Présidence de M^{me} Martine Fiora-Guttman (Rad.), présidente**Sommaire**

Ordre du jour	873
Ouverture de la séance	876

Divers :

1. Salut au groupe radical du Conseil municipal de Genève	876
2. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des pétitions en remplacement de M. Antoine Perrin (Lib.), démissionnaire	888
3. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des pétitions en remplacement de M ^{me} Christina Maier (Hors parti), démissionnaire	888
4. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des naturalisations en remplacement de M ^{me} Graziella Schaller (Lib.), démissionnaire	888
5. Discours de M ^{me} la présidente du Conseil communal	952

Communications :

1. Prolongation et bouclage de certains crédits d'investissements du patrimoine administratif	879
2. Commission permanente de gestion pour la législature 2002-2006. Organisation pour l'exercice 2003	887

Lettres :

1. Démission de M ^{me} Fernande Heidegger (POP), conseillère communale (M ^{me} Fernande Heidegger)	876
2. Retrait du rapport-préavis N ^o 2003/30: «Pour un abaissement des frais de chauffage de tous les habitants qui se raccordent au chauffage à distance. Réponse à la motion de M. Charles-Denis Perrin» (Municipalité)	877

Interpellations :

1. «Tridel: plus de transparence!» (M ^{me} Graziella Schaller). <i>Dépôt</i>	887
2. Meilleure utilisation des compétences disponibles au sein du Conseil communal (M. Charles-Denis Perrin et consorts). <i>Dépôt</i>	887
3. «Place de l'Europe: le feu pour le passage piéton est-il conforme aux futurs réaménagements de la rue Centrale et de la rue de Genève?» (M ^{mes} Michelle Tauxe-Jan et Sylvie Favre). <i>Dépôt</i>	888
4. «La journée du 22 septembre «En ville, sans ma voiture!» aura-t-elle lieu en 2004?» (M ^{mes} Florence Germond et Adèle Thorens). <i>Développement photocopié</i>	891
<i>Réponse photocopiée de la Municipalité</i> (M. Olivier Français)	892
<i>Discussion</i>	893

Motions :

1.	Impression plus rationnelle du Bulletin des séances du Conseil communal (M ^{me} Magali Zuercher). <i>Dépôt</i>	887
2.	«Emplois de policiers à la Ville de Lausanne: pour une analyse des conditions de travail et des enjeux des prochaines années» (M. Fabrice Ghelfi). <i>Dépôt</i>	887
3.	Etude d'un accès au passage pour piétons ouest de Saint-François depuis la rue Pépinet (M. Pierre Payot et consorts). <i>Rapport polycopié</i> de M ^{me} Sylvie Freymond, rapportrice	903
	<i>Discussion</i>	904
4.	Mise en place d'un système de gestion performant, facilitant à la fois le travail de la Ville et celui des institutions bénéficiant de subventions (M. Charles-Denis Perrin et consorts). <i>Rapport polycopié</i> de M. Roger Cosandey, rapporteur	946
	<i>Discussion</i>	947

Pétitions:

1.	Passage situé au nord du Palais de Beaulieu, entre le chemin du Salève et le bâtiment attribué à la compagnie Béjart Lausanne (Association des riverains du Palais de Beaulieu et consorts [82 signatures]). <i>Dépôt</i>	877
2.	Accès au quartier de Sévelin 36 (Association La Fièvre et consorts [320 signatures]). <i>Dépôt</i>	878
3.	Quatre pétitions de M. Kyril Gossweiler (M. Kyril Gossweiler). <i>Rapport polycopié</i> de M. Antoine Perrin, rapporteur	895
	<i>Discussion</i>	898
4.	Pour la remise en service d'un funiculaire place du Vallon-Signal de Sauvabelin (M ^{me} Françoise Girardet, M. Pierre Payot et consorts [1015 signatures]). <i>Rapport polycopié</i> de M ^{me} Christina Maier, rapportrice	905
	<i>Discussion</i>	906
5.	Contre la fermeture de l'office postal de Chauderon 9 et contre le démantèlement du service public (Comité pour le maintien de l'office de poste de Chauderon et consorts [8042 signatures d'usagers/ 253 signatures d'entreprises]). <i>Rapport polycopié</i> de M. Antoine Perrin, rapporteur	948
	<i>Discussion</i>	950
6.	Contre la fermeture des offices postaux des Jordils et de Montchoisi (Comité pour le maintien des bureaux de poste des Jordils et de Montchoisi et consorts [4349 signatures]). <i>Rapport polycopié</i> de M. Antoine Perrin, rapporteur	948
	<i>Discussion</i>	950

Projet de règlement:

Modification de l'article 82, alinéa 1, du Règlement du Conseil communal (M ^{me} Nicole Grin et consorts). <i>Dépôt</i>	887
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

Questions orales	888
-----------------------------------	-----

Préavis:

N° 2003/26	Mise en place d'une politique de développement durable en ville de Lausanne (Agenda 21). 3 ^e partie: Finances (Administration générale et Finances, Sécurité publique, Culture, Sports, Patrimoine, Travaux, Enfance, Jeunesse et Education, Sécurité sociale et Environnement, Services industriels)	907
	<i>Rapport polycopié</i> de M ^{me} Christina Maier, rapportrice	935
	<i>Discussion</i>	939

Ordre du jour

20^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 17 février 2004 à 19 h 30

A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Communications.
2. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des pétitions en remplacement de M. Antoine Perrin (Lib.).
3. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des pétitions en remplacement de M^{me} Christina Maier (Hors parti).
4. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des naturalisations en remplacement de M^{me} Graziella Schaller (Lib.), démissionnaire.

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

5. *Quatre pétitions de M. K. C. Gossweiler.* (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS.
6. *Motion de M. Pierre Payot et consorts* demandant l'étude d'un accès au passage pour piétons ouest de Saint-François depuis la rue Pépinet. (Trx). SYLVIE FREYMOND.
7. *Pétition de M^{me} F. Girardet, M. P. Payot et consorts (1015 sign.)* pour la remise en service d'un funiculaire place du Vallon-Signal de Sauvabelin. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.
8. *Préavis N° 2003/26*: Mise en place d'une politique de développement durable en ville de Lausanne (Agenda 21). 3^e partie: Finances. (AGF, SP, CSP, Trx, EJE, SSE, SI). CHRISTINA MAIER.
9. *Motion de M. Charles-Denis Perrin et consorts* pour la mise en place d'un système de gestion performant, facilitant à la fois le travail de la Ville et celui des institutions bénéficiant de subventions. (AGF). ROGER COSANDEY.
10. *Rapport-préavis N° 2003/30*: Pour un abaissement des frais de chauffage de tous les habitants qui se raccordent au chauffage à distance. Réponse à la motion Ch.-D. Perrin. (SI). CLAUDE BONNARD.

11. *Deux pétitions du Comité pour le maintien de l'office de poste de Chauderon et consorts (8042 sign. d'usagers / 253 sign. d'entreprises)* contre la fermeture de l'office postal de Chauderon 9 et contre le démantèlement du service public.

Pétition du Comité pour le maintien des bureaux de poste des Jordils et de Montchoisi et consorts (4349 sign.) contre la fermeture des offices postaux des Jordils et de Montchoisi. (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS.

12. *Préavis N° 2003/57*: Parcelle N° 3607 sise à la route d'Oron. Octroi d'un droit distinct et permanent de superficie à M. et M^{me} Pascal et Isabelle Ravel. (CSP). MAGALI ZUERCHER.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

13. *Motion de M. Pierre Payot* demandant à la Municipalité de proposer une adjonction au RPAC fixant un plancher et un plafond aux montants des augmentations de salaires liées aux adaptations à l'indice suisse des prix à la consommation. (19^e). DISCUSSION PRÉALABLE.
14. *Motion de M. Charles-Denis Perrin et consorts*: «Investir dans la pierre pour une santé de fer... de la CPCL». (19^e). DISCUSSION PRÉALABLE.
15. *Motion de M. Fabrice Ghelfi*: «Pour donner le goût de la lecture aux enfants». (19^e). DISCUSSION PRÉALABLE.
16. *Motion de M. Fabrice Ghelfi*: «Pour un jour de repos supplémentaire: le 2 janvier!» (19^e). DISCUSSION PRÉALABLE.
17. *Motion de M^{me} Florence Germond*: «Construction du m2: pour un plan de mesures d'accompagnement». (19^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

INTERPELLATIONS

18. *Interpellation de M^{me} Claire Attinger Doepper*: «Quel dépôt de garantie pour les locataires de subventionnés?» (16^e). DISCUSSION.*

* Développement et réponse envoyés aux conseillers communaux.

19. Interpellation de M^{mes} Florence Germond et Adèle Thorens: «La journée du 22 septembre ‹En ville, sans ma voiture!› aura-t-elle lieu en 2004?» (17^e). DISCUSSION.*

Prochaines séances: 9.3 (de 18 h à 20 h), 30.3, 20.4 (18 h, séance double), 4.5, 25.5, 15.6, 29.6 (18 h, séance double), 31.8 (18 h, séance double), 14.9, 5.10, 26.10, 9.11 (18 h, séance double), 23.11, 7.12 (18 h, séance double), 8.12 (19 h).

Au nom du Bureau du Conseil:

La présidente: Martine Fiora-Guttmann
Le secrétaire: Daniel Hammer

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS

Passim. Pétition de M. K. C. Gossweiler. (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS.

2.9 Rapport-préavis N° 2003/27: Introduction du vote par correspondance généralisé. Incidences sur le taux de participation et sur l'organisation des scrutins. Réponse à la motion J. Meylan intitulée «Pour une action municipale déterminée de lutte contre l'abstentionnisme». (AGF). DENIS PACHE.

2.9 Motion de M. Marc-Olivier Buffat en faveur de l'octroi d'un crédit d'étude destiné à l'établissement d'un avant-projet de plan de réalisation et d'étude d'implantation d'une piscine olympique couverte à Lausanne, notamment en collaboration avec Lausanne Région. (CSP). MYRIAM MAURER-SAVARY.

16.9 Préavis N° 2003/37: Mise en place d'une politique de développement durable en ville de Lausanne (Agenda 21). 4^e partie: Education et formation. (AGF, SP, CSP, Trx, EJE, SSE, SI). SYLVIANNE BERGMANN.

28.10 Rapport-préavis N° 2003/43: Nouvelle politique communale du logement et réponses à trois motions sur le logement de: M. Vuilleumier (demandant à la Municipalité de définir sa politique relative à la fixation des loyers des biens immobiliers appartenant à la Ville), J. Cruchaud (Service des gérances, échange d'appartements et ajustement progressif des loyers), J.-Y. Pidoux (demandant le maintien d'appartements à loyers modestes dans certains immeubles propriétés de la Ville). (SSE, CSP). ISABELLE MAYOR.

28.10 Pétition de La Meute suisse (4 sign.) contre les abus en matière d'affichage public. COMMISSION DES PÉTITIONS.

* Développement et réponse envoyés aux conseillers communaux.

11.11 Rapport-préavis N° 2003/45: Transports publics: gratuité de la «ficelle» entre la gare CFF et le Flon, tickets tl gratuits pour les membres du Conseil communal, étude du rétablissement d'un funiculaire place du Vallon-Signal de Sauvabelin. Réponse aux motions S. Behar, M. Zuercher et P. Payot. (AGF). SYLVIE FAVRE.

11.11 Préavis N° 2003/46: Subvention communale au Centre social protestant: nouvelles bases de calcul et augmentation du montant alloué. (SSE). GILLES MEYSTRE.

11.11 Préavis N° 2003/47: Signalisation des écoles lausannoises. (Trx, EJE). ALMA BUCHER.

11.11 Rapport-préavis N° 2003/48: Réponse à la motion G.-C. Meylan demandant une étude complète du système lausannois des passages piétons. (Trx). NICOLE GRIN.

25.11 Rapport-préavis N° 2003/55: Quelques rues non déneigées à Lausanne. Réponse à la motion R. Ostermann. (Trx). ELISABETH MÜLLER.

25.11 Rapport-préavis N° 2003/56: Zones à vitesse limitée à 30 km/h dans les zones foraines. Réponse à la motion Y.-A. Cavin. (Trx). FRANÇOISE CRAUSAZ.

9.12 Rapport-préavis N° 2003/59: Enseignement préprofessionnel de l'art dramatique. Réponse à la motion J.-Y. Pidoux demandant à la Municipalité de s'engager pour le maintien de la filière préprofessionnelle conduisant à la Haute Ecole de Théâtre de Suisse romande. (EJE). MAURICE CALAME.

9.12 Préavis N° 2003/60: Projet de construction d'un bâtiment de 6 niveaux et de quatre bâtiments de 3 niveaux comprenant au total 54 logements subventionnés, une nurserie-garderie et un parking souterrain de 72 places au chemin de la Colline 14 à 56. Constitution d'un droit de superficie. Octroi des aides publiques prévues par la Loi du 9 septembre 1975 sur le logement. Octroi d'un cautionnement solidaire. Demande de crédit d'équipement pour une nurserie-garderie. Demande de crédit pour l'aménagement d'un parc public de quartier. (SSE, EJE, CSP). CLAIRE ATTINGER DOEPPER.

9.12 Motion de M^{me} Adèle Thorens pour une restitution des Quais de Belgique aux promeneurs et aux piétons, les dimanches et en période estivale. (SP). JEAN MPOY.

9.12 Motion de M^{me} Magali Zuercher pour l'élaboration d'un catalogue pour l'aménagement de l'espace public à Lausanne. (Trx). SYLVIE FREYMOND.

9.12 Préavis N° 2003/61: Lausanne Hockey Club SA. Participation au capital. (CSP). ALAIN BRON.

9.12 Rapport-préavis N° 2003/62: Intégration de la gestion des bâtiments administratifs du Service immobilier dans l'outil informatique OFIGER. Réponse à deux motions. (CSP). CHARLES-DENIS PERRIN.

9.12 *Rapport-préavis N° 2003/63*: Réaménagement de la rue Centrale. Réponse à la motion G. Savary et consorts. (Trx, SP). ISABELLE TRUAN.

27.1 *Rapport N° 2003/2*: Rapport sur l'état des motions en suspens. (AGF). COMMISSION DE GESTION.

27.1 *Rapport-préavis N° 2003/64*: Situation des transports publics sur l'avenue d'Echallens. Réponse à la motion Y.-A. Cavin. (SP). ALMA BUCHER.

17.2 *Motion de M. Gilles Meystre* demandant à la Municipalité de définir un plan directeur de la culture lausannoise. (CSP). GRÉGOIRE JUNOD.

17.2 *Motion de M. Gilles Meystre* demandant la création d'une commission consultative de la culture. (CSP). ROLAND OSTERMANN.

17.2 *Préavis N° 2003/65*: PPA concernant les terrains compris entre les avenues du Théâtre, Villamont et le chemin des Magnolias. Radiation des plans légalisés N°s 374 et 374a. (Trx). PIERRE PAYOT.

17.2 *Préavis N° 2003/66*: Société coopérative Coopélia. Projet de construction de deux bâtiments totalisant 48 logements subventionnés, un parking de 32 places intérieures et 11 places extérieures, sis chemin de Malley 22-24 à Lausanne. Octroi des aides publiques prévues par la Loi du 9 septembre 1975 sur le logement. Octroi d'un cautionnement solidaire. (SSE). PHILIPPE MIVELAZ.

17.2 *Préavis N° 2003/67*: Société coopérative Logement Idéal. Projet de construction de deux bâtiments comprenant au total 28 logements subventionnés et un parking souterrain de 30 places sis avenue d'Echallens 85 et avenue Recordon 46. Constitution d'un droit de superficie. Octroi des aides publiques prévues par la Loi du 9 septembre 1975 sur le logement. Octroi d'un cautionnement solidaire. (SSE, Trx, CSP). JEAN-LOUIS BLANC.

17.2 *Préavis N° 2004/1*: Lancement d'une campagne de sensibilisation destinée aux Lausannoises et Lausannois ayant pour thème «L'éducation, c'est l'affaire de tous». (EJE, SP, SSE). MARC DUNANT.

17.2 *Rapport-préavis N° 2004/2*: Pour une démarche de type «Fourchette verte» dans les écoles et cuisines scolaires de Lausanne. Réponse à la motion C. Maier. (EJE). ISABELLE TRUAN.

II. INTERPELLATIONS

8.4 *Interpellation de M. Charles-Denis Perrin et consorts* au sujet d'une plus grande intégration des forces de police lausannoises dans l'organisation Police 2000. (5^e). DISCUSSION.

29.4 *Interpellation de M. Alain Bron*: «Quel avenir pour Les Criquets?» (6^e). DISCUSSION.

17.6 *Interpellation de M. Filip Uffer* sur la violence à l'école et sur le chemin de l'école. (9^e). DISCUSSION.

28.10 *Interpellation de M. Georges Arthur Meylan*: «Du vent dans les feuilles». (14^e). DISCUSSION.

25.11 *Interpellation de M. Pierre Dallèves*: «Utilisation de la bicyclette à Lausanne. Bilan après plusieurs années de promotion active par les Autorités». (16^e). DISCUSSION.

25.11 *Interpellation de Mme Magali Zuercher*: «Accord général sur le commerce des services». (16^e). DISCUSSION.

27.1 *Interpellation de M. Fabrice Ghelfi*: «La nouvelle Loi sur l'information: quelles conséquences pour les habitants de Lausanne?» (19^e). DISCUSSION.

Séance

du mardi 17 février 2004

Membres absents excusés: M^{me} Claire Attinger Doepper, M^{me} Sylvianne Bergmann, M. Jacques Bonvin, M^{me} Aline Gabus, M. Michel Julier, M. Olivier Martin, M. Gilles Meystre, M. Antoine Rudasigwa, M. Dino Venezia.

Membres présents	91
Membres absents excusés	9
Effectif actuel	100

A 19 h 30 en la salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville:

La présidente: – Mesdames, Messieurs, Chers Collègues. En politique comme dans la vie courante, il est parfois nécessaire de conserver par-devers soi des informations dont nous dirons qu'elles sont confidentielles.

M. de La Fontaine nous narre une histoire divertissante dans sa fable «Les femmes et le secret».

Pour éprouver la capacité de son épouse à garder un secret, un mari s'exclama soudain dans le lit conjugal: «Ciel! Que m'arrive-t-il? Mais c'est d'un œuf dont je viens d'accoucher!...» Il recommanda à son épouse de n'en point parler, sans quoi on l'appellerait «poule»... Sa naïve épouse le crut et jura de se taire. Mais que cacher à sa voisine et meilleure amie? A qui elle recommanda la plus grande et totale discrétion... Vous devinez la suite et la rumeur de se répandre pour enfler démesurément. A tel point qu'en fin de journée, c'était une centaine d'œufs que l'époux avait pondus!

Je vous livre la réflexion qu'inspire cette fable à La Fontaine:

*Rien ne pèse tant qu'un secret
Le porter loin est difficile aux dames:
Et je sais même sur ce fait
Bon nombre d'hommes qui sont des femmes.*

Salut au groupe radical du Conseil municipal de Genève

La présidente: – J'ai le plaisir d'accueillir au sein de notre Conseil le groupe radical du Conseil municipal de Genève. Bienvenue, Madame et Messieurs! (*Applaudissements.*)

Démission de M^{me} Fernande Heidegger (POP), conseillère communale

Lettre

Madame Fernande Heidegger
Mont-Tendre 14
1007 Lausanne

Madame la Présidente
du Conseil communal de Lausanne
Hôtel de Ville
Place de la Palud
1003 Lausanne

Lausanne, le 10 février 2004

Madame la Présidente,

Après six années passées au Conseil communal, j'ai pris la décision de mettre un terme à mon mandat de conseillère communale le 29 février prochain.

Cette décision, prise avec regret, a été motivée par des problèmes de santé. Ces années passées au sein du Conseil communal ont été très enrichissantes.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

(Signé) *Fernande Heidegger*

La présidente: – M^{me} Fernande Heidegger a siégé pendant plus de six ans au sein de notre Conseil. Membre de la Commission permanente de gestion durant la législature 1998-2001, elle a également fait partie de la Commission permanente des naturalisations depuis 2002. Ce bref aperçu ne saurait être complet sans la mention qu'elle fut également membre du Bureau du Conseil communal pendant plus de deux ans: en 2002 comme scrutatrice suppléante et dès 2003 en tant que scrutatrice. Tous ceux qui ont eu la chance d'œuvrer avec M^{me} Heidegger ne peuvent que regretter son départ. En effet, par sa douceur, son sens de l'écoute et son respect pour son prochain, elle a toujours su contribuer à créer un climat de travail très agréable et convivial. Nous la remercions très chaleureusement pour son travail en faveur de notre Commune et lui présentons tous nos vœux de meilleure santé. Enfin, nous souhaitons également lui dire que les années que nous avons pu passer avec elle ont été très enrichissantes, pour nous aussi. (*Applaudissements.*)

Retrait du rapport-préavis N° 2003/30: «Pour un abaissement des frais de chauffage de tous les habitants qui se raccordent au chauffage à distance. Réponse à la motion de M. Charles-Denis Perrin»

Lettre

Madame Martine Fiora-Guttmann
Présidente du Conseil communal
Hôtel de Ville
1002 Lausanne

Lausanne, le 12 février 2004

Rapport-préavis N° 2003/30: «Pour un abaissement des frais de chauffage de tous les habitants qui se raccordent au chauffage à distance. Réponse à la motion de M. Charles-Denis Perrin»

Madame la Présidente,

Nous vous informons que la Municipalité a décidé de retirer son rapport-préavis N° 2003/30.

L'arrivée d'une nouvelle source de production grâce à l'usine Tridel et l'importance pour l'environnement des énergies thermiques produites par Lausanne, rendent nécessaire une réflexion d'ensemble permettant de formuler une stratégie, des objectifs et de mettre en œuvre une politique de développement, mettant en valeur les compétences reconnues des SIL dans ce domaine. Cette étude englobera différents aspects dont celui des finances de raccordement et des services associés tels que la télégestion qui est l'objet de la présente motion. Elle permettra d'apporter une réponse plus complète à la motion de M. Charles-Denis Perrin.

Un nouveau rapport-préavis sera en principe présenté d'ici le 31 mars 2005.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic: Daniel Brélaz
Le secrétaire: François Pasche

Copie adressée à:

MM. Claude Bonnard et Charles-Denis Perrin, conseillers communaux.

Pétition de l'Association des riverains du Palais de Beaulieu et consorts (82 signatures) concernant le passage situé au nord du Palais de Beaulieu, entre le chemin du Salève et le bâtiment attribué à la compagnie Bèjart Lausanne

Dépôt

Association des riverains du Palais de Beaulieu (ARPB)
case postale 237 / 1000 Lausanne 22

Conseil communal
de la Ville de Lausanne
Hôtel de Ville
Case postale 3280
1002 Lausanne

Lausanne, le 4 février 2004

Pétition concernant le passage situé au nord du Palais de Beaulieu, entre le chemin du Salève et le bâtiment attribué à la compagnie Bèjart Lausanne

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Après avoir reçu de nombreuses plaintes de citoyens souvent accidentés lors de glissades sur la neige, la glace ou les feuilles mortes mouillées, parfois agressés et unanimement outragés par l'état lamentable de ce chemin jamais entretenu, encombré de voitures mal parkées, jamais déneigé, pas du tout éclairé et donc très dangereux de jour et de nuit, notre Association des riverains du Palais de Beaulieu se fait l'interprète non seulement de tous les habitants du quartier des Bergières, mais aussi des milliers de visiteurs qui, après avoir laissé leurs voitures aux parkings de la Blécherette ou du Vélodrome, se rendent à pied au Palais de Beaulieu lors du Comptoir suisse ou lors des manifestations commerciales, sportives, culturelles ou artistiques organisées par Beaulieu Exploitation SA.

Par cette pétition, les signataires, soucieux d'éviter d'autres accidents et de réduire les ennuis et les inconvénients d'une telle situation, prient les membres du Conseil Communal de faire l'impossible pour que ce passage d'intérêt public évident soit mieux entretenu et éclairé le soir et la nuit. D'avance ils les remercient très vivement.

Par ailleurs, et pour plus de renseignements concrets sur les accidents qui ont eu lieu et sur les plaintes qui nous été adressées, M. Jean-François Charles, chemin du Salève 10, 1004 Lausanne (tél. 021 / 646 92 54) se tient à votre entière disposition.

Au nom de tous les signataires de cette pétition, comme au nom de tous les visiteurs se rendant au Palais de Beaulieu par ce passage, nous vous prions, Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de croire à l'assurance de notre considération distinguée.

(Signé) *Association des riverains du Palais de Beaulieu (ARPB), au nom du comité: Jean-Claude Bouille, président, et Jean-François Charles, secrétaire*

Annexes: feuilles de pétition avec 82 signatures.

Copies à:

M. Jean de Araujo, directeur général de Beaulieu Exploitation SA.

M. Jean-Luc Kolb, architecte, Service d'urbanisme, rue Beau-séjour, 1002 Lausanne.

Texte de la pétition

PÉTITION AU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

concernant le passage mal entretenu, pas du tout éclairé, jamais déneigé en hiver et, partant, très dangereux et peu sûr de jour et de nuit, qui se trouve au nord du Palais de Beaulieu entre le chemin du Salève et le bâtiment occupé par la compagnie Béjart Lausanne.

Ce passage est emprunté journallement par de très nombreuses personnes, non seulement par les habitants du quartier des Bergières (chemin du Salève, chemin des Bancels, bâtiments de l'avenue du Grey attenant au collège des Bergières, etc.) mais aussi par des écoliers du collège des Bergières ainsi que par tous les visiteurs qui se rendent au Palais de Beaulieu depuis les places de parking de la Blécherette et du Vélodrome à l'occasion du Comptoir suisse, des salons spécialisés et des manifestations commerciales, culturelles ou artistiques que le Palais de Beaulieu organise.

Par cette pétition, les soussignés, soucieux d'éviter des accidents et de réduire les ennuis et les inconvénients d'une telle situation, prient le Conseil communal de Lausanne de faire l'impossible pour que ce passage d'intérêt public évident soit mieux entretenu et éclairé le soir et la nuit. D'avance ils l'en remercient.

Pétition de l'Association La Fièvre et consorts (320 signatures) concernant l'accès au quartier de Sévelin 36

Dépôt

Association La Fièvre / Skate-Park HS36
Av. Sévelin 36 / CH-1004 Lausanne
Tél. ++ 41 (0) 21 626 37 93
Fax ++ 41 (0) 21 626 37 95
fièvre@roller-contest.ch
www.fievre.ch

Ville de Lausanne Conseil communal
Bureau des pétitions
Hôtel de Ville
Case postale 3280
1002 Lausanne

Lausanne, le 6 février 2004

Accès au quartier de Sévelin 36

Mesdames, Messieurs,

L'association La Fièvre a l'honneur de vous transmettre ci-joint, 320 signatures récoltées dans le quartier de Sévelin, afin que cette zone soit placée en priorité dans la politique d'aménagement urbain de la Ville de Lausanne. Vous trouverez également la lettre qui accompagnait la récolte des signatures.

Les diverses réactions des usagers du quartier nous ont prouvé que ces aménagements concernent une population plus vaste que les simples utilisateurs du Skate-Park HS36 (voir copies de correspondance également).

Etablie depuis dix ans à Sévelin 36, l'association La Fièvre a eu le temps de développer des projets d'aménagement proposés en 2001 à la Direction des travaux. Certains ont pu être réalisés – goudronnage de l'aire extérieure au Skate-Park – d'autres sont encore en suspens. Le moment venu, nous espérons vivement être consultés sur les aménagements.

Les conférences de consensus de Quartiers 21, auxquelles nous participons, nous permettent d'entrevoir des changements. Nous espérons toutefois que notre démarche de récolte de signatures permettra d'accélérer un processus lent et compliqué.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'informations, et dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(Signé) *Association La Fièvre, Emmanuelle Bigot et Cédric Beaud*

Annexes: signatures – lettre acc. Pétition – copies de correspondances.

Aux usagers du quartier de Sévelin

Lausanne, le 10 décembre 2003

Accès à la zone de Sévelin

Madame, Monsieur,

Le quartier de Sévelin a bien changé de visage depuis plusieurs années. Si l'activité de la zone s'est beaucoup

développée, l'aménagement de ses accès a été complètement oublié de nos Autorités.

**Il est temps pour la Commune de penser
aux usagers non motorisés du quartier de Sévelin
piétons de tous âges, personnes à mobilité réduite...
et de créer des accès directs depuis le centre ville.**

Nous vous transmettons ci-joint un formulaire de récolte de signatures avec un emplacement libre pour le timbre de votre société (association, entreprise, etc.).

Merci de nous le retourner pour le 31 janvier au plus tard : nous rassemblerons toutes les pages ainsi récoltées et les transmettrons au Conseil communal au début du mois de février.

Il est important qu'un maximum de signatures soient récoltées de sorte que notre demande aie un impact fort auprès du Conseil communal.

Merci de votre collaboration, recevez tous nos vœux pour l'année 2004 ainsi que nos salutations les meilleures.

Pour l'association La Fièvre
Emmanuelle Bigot

Texte de la pétition

En harmonie avec la politique de la Ville de limitation du trafic automobile, les usagers non motorisés (piétons de tous âges, personnes à mobilité réduite, etc.) du quartier de Sévelin, demandent au Conseil communal l'aménagement concerté d'accès directs et sécurisés depuis le centre ville.

**Prolongation et bouclage de certains
crédits d'investissements du patrimoine administratif**

Communication

Lausanne, le 2 février 2004

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Au cours de sa séance du 29 janvier 2004, la Municipalité a décidé, d'une part, de prolonger jusqu'au 31 décembre 2004 la validité de certains crédits d'investissements du patrimoine administratif et, d'autre part, de faire procéder au bouclage de certains autres. Vous trouverez en annexe le détail de ces opérations.

La Municipalité tient à relever avec satisfaction que la majorité des crédits ont pu être bouclés dans les limites du montant alloué à l'origine avec des bonis parfois importants. Ce résultat a été obtenu grâce à des simplifications apportées en cours de travaux et à des prix fortement réduits.

Nous vous prions de bien vouloir prendre acte de cette communication.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :	Le secrétaire remplaçant :
Daniel Brélaz	Pierre Tardy

Annexe: ment.

LISTE DES CREDITS VOTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE PROLONGATION

(Etat au 31.12.2003)

Désignation	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires	fr.	fr.
<u>Administration générale et finances</u>						
Néant						
<u>Sécurité publique</u>						
Port de petite batterie de Vidy et d'Ouchy - Augmentation de la capacité d'accueil et rénovation des installations	16.06.1998	874'000	577'003.35	Le projet d'augmentation de la capacité d'accueil du port de Vidy a été retardé à cause du recours fait par l'Ecole de Voile de Vidy auprès du Tribunal administratif, recours qui a abouti au retrait, par l'Etat de Vaud, de l'autorisation délivrée à la commune de Lausanne pour exécuter les travaux. Le projet initial doit être modifié et nécessitera un crédit complémentaire		
Informatisation globale du Corps de police	14.12.1993	6'065'000	875'486.05	Ce projet est lié à celui de la nouvelle centrale pour le côté "aide à l'engagement" de façon à ne faire qu'une seule implantation. D'autre part, la somme prévue pour le logiciel de gestion administrative est toujours en partie disponible, ce développement étant synchronisé avec la police cantonale vaudoise		
Système d'exploitation des transports (SET) - 2ème étape	08.03.1994	15'900'000	1'081'361.83	La rénovation des carrefours n'est pas terminée		
Gestion du stationnement	07.11.1995	9'498'000	1'572'133.25	Ce crédit est en attente de la construction du parking-relais de la Tuilière, qui commencera au début de 2004		
Protection civile - Subventions communales pour abris privés et frais pour abris publics	28.05.85	3'000'000	1'080'534.50	Ce crédit est encore engagé pour le financement de la mise en conformité de certains abris et pour la participation communale aux frais d'installations des transmissions dans les abris privés d'une certaine capacité		

Culture, sports, patrimoine

Rénovation de la maison Gaudard et installation du musée des arts décoratifs	09.12.1997 03.06.2003	8'253'600	56'145.70	Quelques travaux sont encore à effectuer au cours du printemps 2004
Théâtre de Vidy - Rénovation de l'enveloppe, de la production d'énergie et des installations techniques	21.04.1998	7'023'000	216'177.45	Les dernières garanties de construction seront libérées en 2004
Stade olympique - 2ème étape des travaux de réfection, d'amélioration et de modernisation des installations	16.02.1993	15'885'000	952'623.05	Les travaux de réfection et d'étanchéité des bétons seront repris dès le début de l'année 2004
Travaux				
Réaménagement et réfection de la place du Port et de la place du Général Guisan, quai d'Ouchy et Serpentine	11.11.1997	3'150'000	303'512.78	Les vérifications finales sont prévues pour l'automne 2004
Création de zones à vitesse limitée à 30 km/h - 2ème série	25.11.1997	380'000	110'177.40	De nouvelles zones sont encore à installer
Revitalisation de la Vuachère et dérivation des eaux claires du Flon	08.02.1994	32'011'000	6'679'104.34	Les travaux de revitalisation de la Vuachère et de reconstruction des collecteurs sont achevés. Toutefois, les travaux d'aménagement du chemin piédestre sont encore en cours
Optimisation des tournées de ramassage des déchets	10.11.1998	450'000	450'000.00	Objet en attente du déménagement du Centre de ramassage
Construction du réservoir de l'Orme à Morrens	06.03.90	12'780'000	1'036'127.89	Les travaux de rénovation des cuves du réservoir par la pose d'un revêtement sont maintenant en phase d'adjudication et débiteront dans le courant de l'année 2004
Assainissement de conduites du réseau, de stations de pompage et d'équipement	26.11.1996	16'000'000	2'196'886.64	L'assainissement de la station de pompage de Montétan n'a pas encore commencé
Remplacement des moyens de production d'eau à Lutry	03.06.1997	64'400'000	1'827'915.06	Selon la planification des dépenses prévues dans le préavis, les travaux seront échelonnés jusqu'en 2007. Ils concernent en particulier la réfection des conduites d'aménées entre le réservoir de la Croix et Lausanne
Extensions ordinaires 1999 des réseaux de distribution d'eau	09.12.1998	3'100'000	-434'974.53	Un préavis est en cours de rédaction pour justifier le dépassement de ce crédit

Enfance, jeunesse et éducation

Eglise St-François - Restauration : - construction	21.03.89 10.12.97 21.03.89	16'634'000	90'373.14	Les problèmes d'humidité constatés à l'intérieur du bâtiment, immédiatement à l'entrée à gauche, ne sont pas réglés. Ils tiennent peut-être au support (molasse), mais doivent être suivis avec attention et vont nécessiter de nouveaux travaux
- mobilier		352'000	111'270.90	
Rénovation de la Vallée de la Jeunesse - Création d'un centre d'activités ouvert aux familles, aux enfants et aux jeunes	25.11.1997	9'300'000	638'720.15	Même si le 98 % du travail est terminé, quelques garanties courent toujours en 2004
Construction d'une école primaire, d'un centre de vie infantine et d'une installation de protection civile à Boissonnet : - construction	10.03.92	31'196'000	294'339.60	Des travaux d'étanchéité restent à régler à la suite d'infiltrations qui subsistent depuis la construction
Assainissement des bâtiments scolaires primaires - 1ère étape	20.05.1997	9'000'000	141'599.15	Des travaux d'assainissement doivent encore être achevés dans les bâtiments scolaires mentionnés dans le préavis
Construction d'une école primaire, d'une halte-garderie, d'un centre œcuménique et de quartier et d'un local d'entretien au Bois-Gentil	06.10.1998	14'080'000	495'796.70	La totalité des travaux n'est pas encore exécutée

Services industriels

Introduction de l'assurance qualité aux SI (ISO 9000)	27.10.1998	600'000	98'624.27	Ce crédit est encore engagé pour l'absorption des frais d'audit de contrôle
Augmentation du capital-actions de Gaznat SA	02.02.1993	5'197'000	4'184'000.00	L'emprunt subordonné de fr. 4.184.000.-- n'a pas encore été sollicité par Gaznat SA
Adaptation des infrastructures du téléseuil URBATEL en vue de l'introduction de nouveaux services à la clientèle (capital risque "A" et "B")	01.07.1997	1'500'000	232'771.90	Ce crédit est encore engagé pour le soutien à la Fondation pour l'Innovation Technologique
Adaptation des infrastructures du téléseuil URBATEL en vue de l'introduction de nouveaux services à la clientèle	01.07.1997	12'860'000	-1'450'824.50	Ce crédit est encore engagé pour la réalisation de liaisons dans le cadre du réseau RECOLTE. Selon communication au Conseil communal du 27 septembre 1999, un dépassement de fr. 1'753'000.- est admis compte tenu de recettes supplémentaires équivalentes

LISTE DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS BOUCLES EN 2003

Désignation	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires
<u>Administration générale et finances</u>				
Remplacement et extensions ordinaires du réseau RECOLTE pour l'exercice 2002	11.12.2001	1'260'000	8'430.63	
Site Internet de la Ville de Lausanne - Rénovation et développement	24.11.1998	850'000	24'918.11	Economie due à la non réalisation des paiements électroniques
GEFI - Acquisition d'un nouveau système comptable	18.04.1995	5'770'000	2'767'859.50	L'importante économie réalisée dans le cadre de cette opération provient essentiellement des achats échelonnés du matériel micro-informatique, dont les prix unitaires n'ont cessé de baisser depuis l'établissement du devis
<u>Sécurité publique</u>				
Néant				
<u>Culture, sports, patrimoine</u>				
Clos des Moines - Rénovation du bâtiment principal et de l'appartement de fonction	13.02.2001	765'000	-2'484.65	
Palais de Justice de Montbenon - Réfection des façades et des toitures, réaménagement du bâtiment	27.09.88	13'634'623	0.00	
Acquisition d'un nouveau système de traitement informatique de gestion immobilière	24.11.1998	570'000	-6'375.40	
Programme d'entretien et importants travaux de rénovation de divers bâtiments des patrimoines financier et administratif	10.02.1998 25.05.2002	7'877'500	0.00	

Bureau des imprimés et du matériel - Installation dans de nouveaux locaux à la rue de Genève 52	04.09.2001	148'000	6'892.40	
Acquisition de l'immeuble sis à la rue de l'Ale 43 et place Chauderon 4	21.01.2003	14'150'000	10'166.40	
Informatisation de la bibliothèque municipale - 2ème étape	19.03.1991	320'000	132'130.40	L'évolution des nouvelles technologies, le remplacement des terminaux par des PC, ainsi que le renouvellement du matériel effectué dans le cadre de START en 2003, ont permis de répondre en grande partie aux besoins spécifiés dans le préavis
Piscine couverte de Mon-Repos - Remplacement des façades vitrées	20.05.1997	2'425'000	543'212.50	Le montant disponible résulte du coût de remplacement de tous les vitrages de la piscine, qui s'est avéré inférieur aux devis en raison du jeu de la concurrence entre les entreprises adjudicataires
Complexe sportif du stade de Vidy (Vidy-Est) - Réaménagement et transformation	27.01.1998	9'340'000	-67'259.45	Cette construction étant inscrite à l'inventaire des Monuments historiques, les travaux de conservation des murs se sont révélés plus importants que prévu
<u>Travaux</u>				
Aménagement de la place de la Navigation et de ses abords	30.04.1991 30.06.2003	18'736'400	15.15	
Réaménagement des carrefours Rhodanie / Bains, Cour / Bains et Fraisse / Grancy	16.03.1999 21.03.2000	2'395'000	396'174.60	Les travaux annoncés dans le préavis ont été exécutés, à l'exception du passage piétons projeté à l'Est du gratoire Bains-Rhodanie et il a été renoncé aux essais de modération de trafic sur l'avenue de Cour. Par ailleurs, des économies ont été réalisées suite à une conjoncture favorable et aux mesures suivantes : récupération de bordures et armoirés techniques, limitations des travaux de fouille
Rénovation et extension de la voirie pour l'exercice 2000	14.12.1999	1'800'000	77'119.50	Economies liées à une conjoncture favorable
Rénovation et extension de la voirie pour l'exercice 2001	12.12.2000	1'920'000	44'239.40	Economies liées à une conjoncture favorable
Réfection et extension ordinaire du réseau des collecteurs publics pour 2001	12.12.2000	2'500'000	360'297.45	Des mesures d'optimisation des projets ainsi que le faible nombre d'incidents sur le réseau ont permis une économie

Assainissement de la région de Montheron	11.12.1996	3'900'000	2'261'983.60	Le projet initial prévoyait la réalisation d'un second bassin de rétention et d'un collecteur eaux usées dans la partie Sud de la zone industrielle de Montheron, actuellement utilisée comme zone agricole. Aucune information ne permet, pour l'instant, de penser que cette zone sera construite dans les prochaines années
La Perraudettaz - Construction d'un nouveau passage sous la voie ferrée Lausanne-Berne - Remplacement des conduites	13.11.2001	280'000	71'590.94	
Avenue de-la-Harpe - Renouvellement d'une partie des conduites souterraines	11.06.2002	120'000	21'693.59	
<u>Enfance, jeunesse et éducation</u>				
Octroi d'une subvention d'investissement à la paroisse catholique de St-Nicolas-de-Flüe, à Chailly	05.03.2002	283'800	0.00	
Centre de vie infantine des Bergières - Nouvelle extension de la capacité d'accueil :				
- construction	19.01.1999	803'000	-3'132.00	
- mobilier	17.06.2003			
	19.01.1999	53'000	4'187.07	
<u>Sécurité sociale et environnement</u>				
Travaux de rénovation et de réhabilitation des Parcs et promenades - Crédit-cadre pour 2001	12.12.2000	800'000	5'358.21	
Orangerie de Mon-Repos - Travaux de réfection	12.06.2001	427'000	-29'581.00	Le dépassement est dû à des réparations imprévues sur la toiture de toiture (dégâts invisibles lors des sondages)
<u>Services industriels</u>				
Acquisition d'un nouveau système de traitement informatique de la comptabilité (part SI)	18.04.1995	2'000'000	1'265'503.20	L'importante économie réalisée dans le cadre de cette opération provient essentiellement des achats échelonnés du matériel micro-informatique, dont les prix unitaires n'ont cessé de baisser depuis l'établissement du devis

Construction d'une station de compression pour l'alimentation de véhicules au gaz naturel comprimé	30.06.1998	1'978'000	51'527.25	L'économie résulte de la modification du projet initial et de sa réalisation finale
Extensions ordinaires 1998 du chauffage à distance	09.12.1998	2'700'000	88'987.84	
Extensions ordinaires 2000 des réseaux du gaz	14.12.1999	4'900'000	60'440.54	
Extensions ordinaires 1999 des réseaux de distribution d'électricité	09.12.1998	4'700'000	-3'195'704.67	Facturation des frais de personnel et d'intérêts intercalaires -4'073'914.92 Economies dues à la baisse des coûts du matériel et des travaux de génie civil ainsi qu'au redimensionnement de certains chantiers
				878'210.25
				<u>-3'195'704.67</u>
				<u>Solde final</u>

(Jusqu'à fin 2000, les intérêts intercalaires et les prestations du personnel des SI n'étaient pas portés en augmentation des crédits d'investissements. La Municipalité a toutefois pris la décision d'inclure ces charges avec effet rétroactif dans tous les crédits concernés afin de justifier un prix de revient correct pour la distribution d'électricité.)

Immeuble chemin du Boisy 39-41 à Lausanne - Travaux de réfection et de transformation

24.11.1998 2'700'000 257'404.45 L'économie provient essentiellement du montant de TVA qui était compris dans la demande de crédit et qui a pu être entièrement récupéré, les SI étant assujettis à cette taxe

Avenue du Tribunal-Fédéral - Réaménagement de la route de transit en allée de parc

23.11.1999 320'000 20'306.51

Extension urbaine du télé-réseau

27.10.92 51'700'000 33'246.78

**Commission permanente de gestion
pour la législature 2002-2006
Organisation pour l'exercice 2003**

Communication

Lausanne, le 2 février 2004

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Lors de sa séance plénière du 27 janvier 2004, la Commission de gestion s'est constituée comme suit pour l'exercice 2003 :

Président: M. Marc-Olivier BUFFAT, radical
Vice-présidente: M^{me} Nicole GRIN, libérale
Secrétaire: M. Daniel HAMMER

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

M^{me} Aline GABUS, POP, rapportrice
M. Filip UFFER, socialiste

SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. Yves-André CAVIN, radical, rapporteur
M. Blaise Michel PITTON, socialiste

CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE

M. Philippe MIVELAZ, socialiste, rapporteur
M. Eddy ANSERMET, radical

TRAVAUX

M^{me} Nicole GRIN, libérale, rapportrice
M^{me} Sylvianne BERGMANN, Les Verts

ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION

M^{me} Magali ZUERCHER, socialiste, rapportrice
M^{me} Josianne DENTAN, radicale

SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

M. Roland OSTERMANN, Les Verts, rapporteur
M^{me} Graziella SCHALLER, libérale

SERVICES INDUSTRIELS

M. Pierre PAYOT, POP, rapporteur
M. Raphaël ABBET, VDC

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Le secrétaire du Conseil communal
Daniel Hammer

**Projet de règlement de M^{me} Nicole Grin et consorts
pour une modification de l'article 82, alinéa 1,
du Règlement du Conseil communal**

Dépôt

Lausanne, le 17 février 2004

(Signé) *Nicole Grin et consorts* (4 cosignataires)

**Motion de M^{me} Magali Zuercher pour une
impression plus rationnelle du Bulletin des séances
du Conseil communal**

Dépôt

Lausanne, le 11 février 2004

(Signé) *Magali Zuercher*

**Motion de M. Fabrice Ghelfi: «Emplois de policiers
à la Ville de Lausanne: pour une analyse des conditions
de travail et des enjeux des prochaines années»**

Dépôt

Lausanne, le 11 février 2004

(Signé) *Fabrice Ghelfi*

**Interpellation de M^{me} Graziella Schaller:
«Tridel: plus de transparence!»**

Dépôt

Lausanne, le 16 février 2004

(Signé) *Graziella Schaller*

**Interpellation de M. Charles-Denis Perrin
et consorts en faveur d'une meilleure utilisation
des compétences disponibles au sein
du Conseil communal**

Dépôt

Lausanne, le 17 février 2004

(Signé) *Charles-Denis Perrin et consorts* (4 cosignataires)

Interpellation de M^{mes} Michelle Tauxe-Jan et Sylvie Favre: «Place de l'Europe: le feu pour le passage piéton est-il conforme aux futurs réaménagements de la rue Centrale et de la rue de Genève?»

Dépôt

Lausanne, le 17 février 2004

(Signé) *Michelle Tauxe-Jan et Sylvie Favre*

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des pétitions en remplacement de M. Antoine Perrin (Lib.), démissionnaire

La présidente: – J'attends vos propositions.

M. Pierre Dallèves (Lib.): – Au nom du groupe libéral, j'ai l'honneur de vous présenter la candidature de M. André Gebhardt. Né à Lausanne il y a 61 ans, marié et père de deux grands enfants, M. Gebhardt est titulaire de deux CFC, en menuiserie et pose de parquets. Il dirige actuellement une petite entreprise de menuiserie. Il est également président d'une union forestière. Entré au Conseil communal en 1997, il a fait partie de la Commission permanente de gestion en 2002. C'est un homme proche de la pratique et des gens, qui sera sensible aux préoccupations qui s'expriment par voie de pétitions. Je le recommande à vos suffrages.

La présidente: – Y a-t-il d'autres propositions? Ce ne semble pas être le cas. Je vous fais voter.

Celles et ceux qui soutiennent la candidature de M. André Gebhardt sont priés de lever la main. Avis contraires? Personne. Abstentions? Personne. C'est à une belle unanimité que vous avez été élu, Monsieur Gebhardt.

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des pétitions en remplacement de M^{me} Christina Maier (Hors parti), démissionnaire

La présidente: – J'attends vos propositions.

M^{me} Isabelle Mayor (Les Verts): – Le groupe des Verts a le plaisir de vous présenter la candidature de M. Antoine Verdon. Il n'a pas attendu longtemps avant de se lancer en politique. En effet, il a fait ses premiers pas au Gymnase, en présidant la Commission consultative des jeunes à la Constituante. Membre de ce Conseil depuis quelques mois, il siège déjà à la Commission permanente des naturalisations. Il est intègre, engagé et dynamique. Nous ne pouvons que le recommander chaleureusement à vos suffrages.

La présidente: – Autres propositions? Ce n'est pas le cas.

Celles et ceux qui soutiennent la candidature de M. Antoine Verdon sont priés de lever la main. Avis contraires? Personne. Abstentions? Personne. C'est aussi à une belle unanimité que vous avez été élu, Monsieur Verdon.

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des naturalisations en remplacement de M^{me} Graziella Schaller (Lib.), démissionnaire

La présidente: – J'attends vos propositions.

M. Pierre Dallèves (Lib.): – Entrée tout récemment dans ce Conseil, M^{me} Graziella Bertona serait très heureuse de mettre son énergie et ses compétences au service de la Commission permanente des naturalisations, si vous lui accordez votre confiance. Née dans le Piémont, elle vit en Suisse depuis sa prime enfance. Après des études de médecine à l'Université de Lausanne, suivies d'une double formation en médecine interne et en psychiatrie, elle a été successivement médecin-chef du Service pénitentiaire vaudois, puis médecin adjoint à l'Institut universitaire de médecine légale de Genève, au Département de psychiatrie pénitentiaire, avant d'ouvrir une pratique privée de psychiatrie et de psychothérapie, il y a dix-sept ans. Très sportive, aimant les arts, les voyages et la gastronomie, elle participe activement à la vie de nombreuses associations, tant suisses qu'italiennes, dont la Société de développement de son quartier de la Sallaz-Vennes, ou la très célèbre Académie italienne de gastronomie, par exemple. S'il faut caractériser Graziella Bertona en deux mots, «combativité» et «ténacité» viennent spontanément à l'esprit. Exemple d'intégration réussie, M^{me} Bertona manifeste des qualités personnelles qui la prédisposent tout naturellement à œuvrer dans la Commission permanente des naturalisations. Au nom du groupe libéral, je la recommande à vos suffrages.

La présidente: – Y a-t-il d'autres propositions? Ce n'est pas le cas.

Celles et ceux qui soutiennent la candidature de M^{me} Graziella Bertona sont priés de lever la main. Avis contraires? Personne. Abstentions? Personne. C'est également à une belle unanimité que vous avez été élue, Madame.

Questions orales

Question

M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts): – Ma question s'adresse à la directrice de la Sécurité publique. Elle a trait à une

actualité dont témoigne d'ailleurs un tract que nous avons reçu à l'entrée de ce Conseil. Les récents événements semblent démontrer un changement de doctrine dans le déploiement des forces policières. Ce fut le cas lors de l'évacuation du squat du Grand-Pré. Ma question : ce changement de doctrine est-il voulu, fait-il expressément partie de la stratégie nouvelle de la police lausannoise et correspond-il encore au critère de la proportionnalité dudit engagement ?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Doris Cohen-Dumani, municipale, directrice de la Sécurité publique : – Pour résumer les événements du Grand-Pré, rappelons qu'une évacuation s'est déroulée la semaine passée à la demande du juge d'instruction, suivie d'une réintégration rapide du bâtiment de La Poste par les squatters. Une nouvelle requête du juge ordonnait alors l'engagement de la police pour évacuation, identification et présentation au magistrat des occupants illicites, ainsi que remise du bâtiment à son propriétaire. Recommandation a été faite d'agir avec toute la proportionnalité voulue et d'éviter surtout des heurts avec les squatters. Ce qui fut fait.

L'opération a peut-être été jugée trop importante par certains. Néanmoins, c'est le résultat qui compte. Le but recherché était de libérer cet immeuble des squatters et de les présenter au juge. Personne n'a été blessé, contrairement à ce qui a été notifié. Les gens qui résistent, en s'opposant à la police par exemple, savent qu'ils prennent des risques. Sachez aussi que dans ce bâtiment, une véritable forteresse a été érigée, les photos publiées par certains journaux en témoignent. Les squatters ont pris des grilles d'égout, les ont fixées contre les portes. Ils ont creusé des ouvertures pour tenter de s'introduire et s'ouvrir un passage secret à travers la toiture. Ils se sont ensuite réfugiés entre le toit et le dernier étage, dans un espace inférieur à hauteur d'homme. Les policiers, prévoyant que le bâtiment serait difficile à évacuer et ne sachant pas combien de personnes allaient être interpellées – ces gens en appellent d'autres à l'aide et en renfort par portable – ne connaissant donc pas le nombre exact de personnes à l'intérieur, ni combien de squatters allaient venir en appui, ont mis en place un système qui a peut-être paru excessif aux yeux de certains, mais qui a obtenu le succès espéré : il n'y a pas eu de heurts, de bagarres, d'affrontements. Les squatters ont été présentés au juge comme prévu. Voilà ce que je peux dire.

Il n'y a pas de changement d'optique de la Municipalité concernant les directives relatives à la police. La police a peut-être aussi tenu compte de certains événements récents. En encadrant la veille une manifestation, de manière à éviter tout dérapage et en montrant les limites à ne pas dépasser, elle a estimé mieux cerner ainsi ce genre de manifestation. Concernant le squat, elle est donc parvenue à évacuer ce bâtiment, à la demande du juge et conformément aux vœux exprimés.

Question

M. Roland Ostermann (Les Verts) : – La Fédération internationale de volley-ball a manifesté le désir d'agrandir son siège. Cette intention fait planer une menace sur la villa qu'elle occupe actuellement à l'avenue de la Gare, dont le Conseil a voulu qu'elle soit préservée dans son intégrité, ainsi que les bâtiments voisins. La Municipalité lui a-t-elle proposé de s'installer dans le château de Béthusy, qui n'est dorénavant plus défendu par l'armée ? L'idée de remplacer un Corps d'armée par des corps d'athlètes, avec des balles moins dangereuses, ne serait-elle pas la solution adéquate en l'occurrence ?

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine : – Le château de Béthusy est l'objet de nombreuses enchères et convoitises ! Il n'en est pas question pour la FIVB, car le bâtiment est beaucoup trop petit.

Aucune des trois villas concernées par un plan que vous avez voté ne sera touchée. Il s'agirait plutôt d'obtenir un complément à la maison déjà entièrement occupée par la FIVB. Si votre préoccupation a trait au maintien des trois villas, au-dessus du mur de l'avenue de la Gare, je vous confirme qu'elles subsisteront. Ce n'est pas là que se ferait cette extension, mais sur la parcelle sise à l'est, soit sur l'actuel terrain de sport – qui a d'ailleurs été offert par la FIVB – et qui est actuellement inutilisé, il faut le reconnaître.

D'autre part, je pourrai bientôt vous annoncer qui viendra résider au château de Béthusy. C'est quelqu'un du monde sportif ou olympique, mais ce n'est pas la FIVB.

Question

M. Albert Graf (VDC) : – Ma question concerne M^{me} la directrice de la Sécurité publique. Le bruit court à la Sallaz que le poste de police va déménager pour s'installer dans les bureaux de La Poste. Vendredi passé, l'aménagement des toilettes dans les locaux du haut a déjà été examiné. Où en est ce dossier ? Et pour quand le déménagement ?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Doris Cohen-Dumani, municipale, directrice de la Sécurité publique : – Je vois que les nouvelles vont vite ! Il est vrai que la police est intéressée par les locaux qui seront probablement libérés par La Poste, car ceux qu'elle occupe actuellement sont très exigus. Contrairement au raisonnement tenu par La Poste, nous pensons que le quartier de la Sallaz va se développer, notamment avec le m2. Il est donc judicieux de se mettre sur les rangs pour le cas où cet espace deviendrait libre. Contact a donc été pris à tout hasard.

Question

M. Jean-Charles Bettens (Soc.): – Ma question s’adresse, si je ne fais erreur, à M. le syndic. Dans son édition du 13 février, *24 heures* relate les avatars du projet informatique de l’Etat de Vaud, connu sous le nom de Séquoia, projet qui devait permettre de gérer les ressources humaines de l’Etat et auquel la Ville de Lausanne était associée. Le journaliste conclut en disant que la Ville de Lausanne devra finalement le développer seule et que cela coûtera beaucoup plus cher que si elle avait pu bénéficier d’une synergie avec le Canton. Je souhaiterais que M. le syndic nous dise où en est ce projet pour la Ville, son degré d’urgence – et a-t-on déjà une idée des coûts supplémentaires que pourrait engendrer la défaillance de l’Etat de Vaud?

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic: – Effectivement, le projet Gepetto de la Ville est lié au projet Séquoia de l’Etat – en tout cas au départ. Cela ne veut pas dire qu’à partir du bois de séquoia, on va faire la marionnette de l’histoire... Mais sur le fond, il convient de rappeler quelques faits.

L’Etat a souhaité cette synergie, il y a bientôt trois ans. A l’époque, la Municipalité a trouvé raisonnable de s’engager dans cette voie. Entre-temps, un certain nombre d’audits de l’Etat ont été réalisés, auxquels se sont ajoutés les conflits entre le chef du personnel de l’Etat et celui qui dirigeait le Contrôle cantonal des finances. Une «saine» ambiance de travail s’est dès lors instaurée! Relevons que le Service du personnel de l’Etat, selon les différents rapports établis, n’a jamais réussi à vraiment engager ses forces pour définir exactement les priorités à l’Etat.

Le projet a néanmoins progressé et la Ville a entrepris, avec l’aide des informaticiens de l’Etat, certaines avances dans le domaine de la gestion des ressources humaines. Il s’agissait de remplacer des applications informatiques qui ne seront plus garanties au-delà de 2005.

Tant pour l’Etat que pour la Ville, une priorité nouvelle s’imposait, encore plus essentielle pour l’Etat: celle de remplacer l’application concernant la paie. Car si les problèmes sont assez importants lors de pépins dans la gestion des ressources humaines, ils sont infiniment plus cruciaux lorsqu’il s’agit de la paie. Dans ces conditions, notamment pour des raisons financières, mais également en fonction de la collaboration avec les Hospices cantonaux – troisième partenaire venu à la rescousse – l’Etat a décidé de ne s’intéresser pour l’instant qu’au moteur de paie et de remettre la gestion des ressources humaines à plus tard, s’il en a le loisir et parvient enfin à définir ses priorités.

Des investissements déjà importants ont été consentis. On peut dire que la moitié des modules sont réalisés. Toutefois, il y aura des problèmes de licence pour la suite puisqu’un, voire deux partenaires avec les Hospices, pourraient

faire défaut pendant quelques années. Pour le progiciel PeopleSoft, nous avons l’intention de tenter de conserver une action coordonnée avec l’Etat de Vaud pour la partie «paie», reconnue priorité commune. Néanmoins, n’ayant pas les capacités de synergie prévues à la base, un certain nombre d’objectifs moindres seront définis pour le projet de ressources humaines de la Ville. Mais ce projet, pour lequel vous avez déjà voté un crédit d’environ Fr. 3 millions¹ – je n’ai pas le chiffre exact sous les yeux –, va sans doute nécessiter plusieurs centaines de milliers de francs supplémentaires, qui vous seront demandés par préavis en cas de décision positive – mais cela paraît évident, vu ce qui a déjà été réalisé – avec des explications beaucoup plus pointues que celles que je vous donne ce soir.

Question

M. Bernard Zahnd (Rad.): – Ma question s’adresse à M. le syndic. L’entrée en vigueur de la nouvelle Constitution vaudoise octroie des droits à certaines catégories d’étrangers, en fonction de leur durée d’établissement en Suisse et dans le canton. Certaines Communes ont été confrontées à des problèmes de votation et même d’élection communale. Elles ont pris les devants et organisé des séances d’information. D’autres, moins concernées, l’ont fait aussi, notamment Moudon. J’ai lu récemment que la Commune de Prilly allait programmer quelque chose, en vue d’une élection prochaine. Ma question: qu’entend faire la Commune de Lausanne dans ce domaine?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Sécurité sociale et de l’Environnement: – Lausanne entend aussi faire quelque chose pour les nouveaux citoyens de la Commune. Seulement, vous imaginez bien qu’accueillir 17’000 nouveaux électeurs – c’est le chiffre à Lausanne – n’est pas comparable à ce qui se passe dans de plus petites communes. J’ai annoncé récemment, lors de la séance qui marquait la clôture des travaux de la Chambre consultative des étrangers de Lausanne et passait le relais au nouveau Forum des étrangers et des étrangères de Lausanne, que nous étions en train de préparer une manifestation. Nous ne savons pas encore sous quelle forme, mais probablement d’une manière élargie.

Est-ce que cela se fera en une ou plusieurs fois? Il va de soi que tout le monde ne va pas répondre à l’invitation, mais en tout cas, nous convierons tous les nouveaux votants étrangers de Lausanne à une manifestation, dont la modalité reste à définir. Comme il n’y avait pas de votation imminente à Lausanne, il nous a semblé que le caractère d’urgence n’était pas vraiment avéré. Mais la Commune organisera quelque chose. La Direction de la sécurité sociale et de l’environnement soumettra des propositions dans ce sens à la Municipalité, au cours de ces prochaines semaines.

¹ BCC 2002, T. I (N° 7), pp. 594 ss.

Question

M^{me} Sylvie Freymond (Les Verts): – Ma question s’adresse à M^{me} la directrice de la Sécurité sociale et de l’Environnement. J’ai été fort surprise de constater, dimanche dernier, à 21 h 30, qu’un employé de la SGA changeait l’affiche du panneau lumineux placé au bas de mon immeuble. J’aimerais savoir si cette pratique est habituelle, occasionnelle, ou extraordinaire, étant donné que le travail du dimanche est soumis à autorisation.

Réponse de la Municipalité

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Sécurité sociale et de l’Environnement: – M^{me} Freymond a eu l’amabilité de me communiquer sa question cet après-midi, ce qui m’a permis de faire les recherches nécessaires. Je savais qu’aucune demande d’autorisation n’était parvenue à l’Inspection communale du travail. En effet, tout travail du dimanche doit faire l’objet d’une demande d’autorisation et d’une décision soumise à une clause de besoin d’urgence. Ce n’était pas le cas.

Renseignement pris auprès de la SGA, il s’avère que son collaborateur a pris une initiative personnelle. Il espérait avancer dans son travail, ayant probablement d’autres projets pour la semaine suivante. Malheureusement, le but recherché n’a pas été atteint, puisqu’il s’est fait remettre à l’ordre par son employeur, qui est responsable et aurait eu à répondre d’un travail effectué sans autorisation. La SGA lui a rappelé qu’il n’était pas question qu’il prenne de telles initiatives. Quant à nous, nous n’aurions pas accordé cette autorisation, par ailleurs soumise à une demande formelle et à une décision.

Interpellation de M^{mes} Florence Germond et Adèle Thorens: «La journée du 22 septembre «En ville, sans ma voiture!» aura-t-elle lieu en 2004?»²

Développement polycopié

La Municipalité a informé le Conseil communal, dans le cadre du préavis sur le budget 2004, que la journée du 22 septembre «En ville sans ma voiture» était fortement remise en cause, du fait de restrictions budgétaires.

Pourtant, le succès de cette manifestation, organisée pour la première fois à Lausanne en 2000, est allé grandissant, année après année. Si le premier bilan à la rue Centrale était plutôt mitigé, les éditions suivantes furent très encourageantes. En effet, en 2001, entre 20’000 et 25’000 personnes se sont déplacées sur le site de la Gare. Organisée à Ouchy, la journée du 22 septembre 2002 a été marquée par plusieurs succès: une affluence record (30’000 personnes), une baisse générale du trafic motorisé en ville (–15% dans

le sud de la ville, sans report de trafic) et une augmentation de la fréquentation des transports publics lausannois. Enfin, la dernière édition 2003, entre Chauderon et Saint-François, n’a fait que confirmer ce succès, puisque 30’000 personnes se sont déplacées et qu’une diminution du trafic motorisé de 15% a été enregistrée au centre ville, sans report de trafic. Sur le site de la manifestation, la pollution de l’air a baissé de trois quarts.

Face à cet historique réjouissant, il paraît surprenant que la Municipalité de Lausanne remette en cause cet événement, même si ses soucis d’économie sont compréhensibles. Il doit en tous les cas rester possible – même avec des moyens financiers réduits – de marquer le coup ce jour-là. La journée «En ville sans ma voiture» peut tout à fait être conçue de manière moins onéreuse, par exemple en renonçant aux animations de type mur de grimpe, fanfares et château gonflable, qui ont leur coût. Comme le 22 septembre 2004 tombe sur un mercredi, des activités avec les enfants pourraient par exemple être organisées, notamment sur une base de volontariat et plus axées sur la problématique des nuisances liées au trafic motorisé. Des démarches décentralisées et non commerciales pourraient en outre se développer dans les quartiers, à l’image de ce qui s’est fait aux Fleurettes et à Floréal en 2003 ainsi qu’à Genève où des repas canadiens ont été organisés par les habitants dans des rues coupées à la circulation.

Ces réflexions nous amènent à poser les questions suivantes à la Municipalité en vertu de l’article 60 RCCL:

1. La Municipalité entend-elle prendre contact avec diverses associations environnementales, de quartiers ou encore s’adressant aux enfants pour coordonner divers événements, entre autres basés sur le volontariat, en prévision de la journée «En ville sans ma voiture» 2004?
2. La Municipalité pourrait-elle envisager d’offrir un éventuel soutien logistique aux associations de quartiers à l’exemple de la Commune de Genève, qui prête gratuitement des tables aux habitants?
3. Une journée de sensibilisation aux problèmes de pollution liés au trafic motorisé pourrait-elle être organisée dans les écoles et au sein de l’Administration communale?
4. Un symbole fort de la journée du 22 septembre est la fermeture de certaines rues au trafic motorisé, est-il envisagé d’entreprendre une telle démarche, malgré les coupes budgétaires? Cette mesure est d’autant plus importante que la journée «En ville sans ma voiture» aura cette fois-ci lieu en semaine, d’où une véritable réflexion sur nos déplacements quotidiens, par exemple pour nous rendre sur notre lieu de travail.
5. En contrepartie de la fermeture de ces rues au trafic motorisé et dans la mesure où des solutions de report doivent être proposées, la gratuité des transports publics

²BCC 2003, T. II (N° 17/I), p. 608.

est en principe prévue dans le concept des journées européennes «En ville sans ma voiture». Qu'en sera-t-il lors de la journée du 22 septembre 2004?

Nous remercions par avance la Municipalité pour ses réponses et émettons le vœu que celles-ci soient apportées bien avant la date du 22 septembre 2004.

Réponse polycopiée de la Municipalité

La journée «En ville, sans ma voiture!» est devenue au fil des ans un support de communication important à disposition des collectivités publiques et des partenaires associatifs pour encourager les comportements écologiques dans le domaine de la mobilité. La Ville de Lausanne a été la deuxième Commune de Suisse à y participer et a joué un rôle actif pour la reconnaissance de cet événement au niveau régional et national, ce qui démontre l'intérêt qu'elle y porte. «En ville, sans ma voiture!» figure au programme de législation établi par la Municipalité.

Le bilan de cette manifestation s'améliore d'année en année. La Municipalité doit toutefois prendre en compte le peu de motivation cantonale et régionale pour cette manifestation, d'une part, mais aussi la charge importante que son organisation demande au personnel communal (environ 1600 heures en 2003), cela malgré le gros travail fourni par les bénévoles des associations participantes. Cet effort a été d'autant plus important qu'à l'exception notable de quelques rares Communes, de Lausanne Région et de l'Office fédéral de l'énergie, les autres collectivités concernées par la problématique des déplacements n'ont pas apporté de réelle contribution. C'est ainsi que, placée devant la nécessité d'opérer des choix et de fixer des priorités, la Municipalité se voit contrainte d'annoncer qu'elle ne veut plus être la Ville leader de notre région pour la journée du 22 septembre 2004.

Cela étant, la Municipalité ne renoncera pas à apporter un soutien matériel si nécessaire, dans la mesure de ses possibilités, si une manifestation est organisée en 2004 et répond ainsi aux interpellatrices :

1. La Municipalité entend-elle prendre contact avec diverses associations environnementales, de quartiers ou encore s'adressant aux enfants pour coordonner divers événements, entre autres basés sur le volontariat, en prévision de la journée «En ville, sans ma voiture!» 2004?

Comme elle l'a fait les précédentes années, la Municipalité invitera les associations à proposer et organiser des événements, qu'elle soutiendra et coordonnera dans la mesure des disponibilités de l'Administration.

2. La Municipalité pourrait-elle envisager d'offrir un éventuel soutien logistique aux associations de quartiers, à l'exemple de la Commune de Genève qui prête gratuitement des tables aux habitants?

Oui, la Municipalité prêtera aux associations d'habitants le matériel disponible pour l'organisation d'activités dans les quartiers, comme elle l'a fait ces dernières années.

3. Une journée de sensibilisation aux problèmes de pollution liés au trafic motorisé pourrait-elle être organisée dans les écoles et au sein de l'Administration communale?

Le programme scolaire, qui fait déjà l'objet de multiples sollicitations thématiques, est de compétence cantonale. Il est à rappeler qu'à ce jour, le Département des infrastructures de l'Etat de Vaud n'a jamais déclaré être intéressé à cette journée. Cependant, le délégué à l'environnement de notre Commune est prêt à mettre ses compétences et son matériel didactique à disposition des demandeurs.

D'autre part, le bureau de la déléguée à l'enfance envisage, comme ces dernières années, de mettre sur pied un programme spécifique avec le concours des équipes «pédibus».

4. Un symbole fort de la journée du 22 septembre est la fermeture de certaines rues au trafic motorisé; est-il envisagé d'entreprendre une telle démarche malgré les coupes budgétaires? Cette mesure est d'autant plus importante que la journée «En ville, sans ma voiture!» aura cette fois-ci lieu en semaine, d'où une véritable réflexion sur nos déplacements quotidiens, par exemple pour nous rendre sur notre lieu de travail.

Dans le cadre de la réduction des prestations qu'elle se propose de réaliser, la Municipalité souhaite renoncer pour cette année à la fermeture d'un site central. Toutefois, elle apportera son concours à la fermeture de certaines rues ou tronçons de rues permettant le déroulement d'activités organisées par les habitants dans les quartiers.

En outre, une concertation va être lancée auprès des tl, dans la perspective du lancement d'une action auprès des entreprises.

5. En contrepartie de la fermeture de ces rues au trafic motorisé et dans la mesure où des solutions de report doivent être proposées, la gratuité des transports publics est en principe prévue dans le concept des journées européennes «En ville, sans ma voiture!». Qu'en sera-t-il lors de la journée du 22 septembre 2004?

La Municipalité proposera aux entreprises de transports publics le renouvellement du concept de gratuité pour la journée du 22 septembre 2004.

D'autre part, la Municipalité reste attentive aux efforts qui sont entrepris au niveau régional et fédéral pour faire exister cet événement. Cas échéant, elle s'associera et participera dans la mesure du possible aux actions qui seront proposées.

La présidente : – J'ouvre la discussion.

Discussion

M^{me} Florence Germond (Soc.): – Pour nous, la journée du 22 septembre «En ville, sans ma voiture!» est symbolique. Depuis trois ans, elle obtient beaucoup de succès à Lausanne, une affluence grandissante, avec une baisse du trafic motorisé dans les quartiers concernés. Nous saluons tout ce qui a été fait jusqu'à aujourd'hui. Nous comprenons aussi les soucis d'économie de la Municipalité, mais pensons qu'il est possible d'organiser quelque chose ne coûtant pas très cher.

Un symbole fort est la fermeture de certaines rues au trafic motorisé, de rues d'une importance tout de même un peu plus grande que celle de la rue des Fleurettes. Nous ne sommes pas satisfaites de la réponse de la Municipalité, puisqu'elle n'entre pas vraiment en matière sur ce point. Accompagnée de la gratuité des transports publics, cette fermeture de rues vise à inciter les gens à abandonner leur voiture ce jour-là et, à terme, à susciter peut-être le réflexe d'utiliser les transports publics. C'est donc sur ce point surtout que nous sommes insatisfaites, puisqu'il n'est pas prévu de fermer un site central.

La réponse précise que la Municipalité prévoit de collaborer avec les associations de quartiers. Ces dernières années, d'autres associations se sont beaucoup impliquées dans ce 22 septembre. Avec elles, il y aurait aussi la possibilité de collaborer. Vouées à la recherche de solutions environnementales, elles pourraient organiser quelque action. Si elles proposaient des animations, il n'est pas non plus clairement indiqué dans la réponse que la Municipalité envisagerait de fermer certaines rues au trafic.

Dans ce sens, nous avons prévu une résolution – j'espère qu'elle ne va pas trop agacer le directeur des Travaux! – de la teneur suivante :

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité soutienne les activités organisées par les associations concernées par la problématique du 22 septembre, notamment la possibilité de fermer des rues au trafic individuel motorisé pour y organiser des animations.

M^{me} Adèle Thorens (Les Verts): – J'aimerais préciser que si nous comprenons tout à fait que Lausanne ne veuille pas être la Ville leader de notre région, comme la réponse municipale le précise, nous trouvons que la phrase qui suit dans le préambule manifeste assez peu de motivation de la part de la Municipalité au profit d'une démarche proactive: *La Municipalité ne renoncera pas à apporter son soutien matériel (...), dans la mesure de ses possibilités, si une manifestation est organisée en 2004.* Cette phrase nous fait douter de sa bonne volonté, pourtant manifeste dans le premier paragraphe. On a l'impression que la Municipalité attend des associations qu'elles fassent la plus grande

partie du chemin. Si nous sommes d'accord d'encourager, chacune dans nos activités associatives, les associations environnementalistes à s'engager pour cette journée, nous aimerions aussi avoir l'assurance que la Municipalité sera là pour nous encadrer et coordonner cette manifestation. C'est pourquoi je vous invite à soutenir notre résolution.

M. Jean-Luc Chollet (VDC): – Le peuple suisse ayant refusé l'initiative des quatre dimanches sans voitures par année, je pense que j'accepterai d'entrer en matière pour un dimanche sans voiture par année. La manifestation a un côté sympathique, ne serait-ce qu'au niveau de la convivialité, du fait que les gens peuvent se rencontrer. Soit. Mais un dimanche! Le 22 septembre 2004 tombe sur un mercredi, qui plus est le surlendemain du lundi du Jeûne. On ne peut tout de même pas restreindre – pour ne pas dire paralyser – d'une manière substantielle l'activité économique de certains quartiers de la ville, au détriment d'autres, simplement parce que l'on se focalise sur le 22 septembre. Je demande un peu plus de souplesse sur la date, tout en n'étant pas opposé au principe.

M. Jacques Pernet (Rad.): – Contrairement à l'interpellatrice, je trouve la réponse municipale très bonne. J'ai personnellement assisté à cet événement l'année passée et estimé que la Municipalité avait fait de gros efforts. C'était du très beau travail, mais le succès manquait. C'était un flop. J'ai constaté que très peu de monde était présent et que l'opération ne répondait manifestement pas à un besoin. Au regard des commerçants, ce n'était pas forcément le moment le plus intéressant – c'était un jour férié aussi... Je pense que la réponse municipale est circonstanciée. Elle ne ferme pas toutes les portes. Au contraire, elle les ouvre. Mais il serait inutile d'engager du travail et de dépenser des deniers publics pour quelque chose qui ne correspond pas à une exigence. Je vous suggère de ne pas voter la résolution.

M^{me} Magali Zuercher (Soc.): – Apparemment, M. Pernet et moi n'avons pas assisté à la même journée, parce qu'elle a tout de même obtenu un certain succès, en tout cas de mon point de vue. Ensuite, le 22 septembre est une date fixée. On pourrait aussi dire qu'on va fêter le 1^{er} Août un dimanche, pour éviter que les gens travaillent, ce qui serait tout de même un peu bizarre. Je rappelle que le programme de la Municipalité mentionne: *Poursuite de la tenue de la journée annuelle «En ville, sans ma voiture!», dont l'impact doit être renforcé par la participation des sociétés de développement et autres associations, Communes environnantes etc., dans l'optique d'une politique générale de gestion multimodale des déplacements.* C'est inscrit au programme. Organiser cette journée n'est donc pas qu'une lubie!

M. Philippe Martin (Rad.): – Je suis surpris que l'on ait cette discussion aujourd'hui, car cet objet figurait dans le préavis sur le budget 2004. C'était alors qu'il fallait intervenir! Maintenant, cela ne sert plus à rien, le budget ayant été adopté. Je ne vois pas pourquoi il faudrait tout à coup

que l'on investisse de nouveau plusieurs dizaines ou centaines de milliers de francs pour organiser cette manifestation. Cela n'a plus de sens. Il fallait en parler lors du vote du budget...

M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.): – M. Martin se trompe. Ce qui est proposé ici n'est pas d'engager des fonds pour organiser une manifestation de toutes pièces. La résolution demande la fermeture éventuelle de rues, si des associations entreprennent quelque chose. Fermer une rue, cela veut dire une série de vaubans à un bout, une série de vaubans à l'autre et un policier qui passe de temps en temps pour voir si quelqu'un ne les a pas déplacés parce qu'il trouve trop long de faire le détour. Je crois qu'en ce cas, la requête est tout à fait raisonnable. Cette ville est étouffée par la voiture. On le sait. On l'a vu avec le refus – parce qu'il y a trop de pollution – de l'agrandissement du parking de Bellefontaine, qui n'est cependant pas exactement dans l'hypercentre. Un jour sans véhicules, sur un tronçon de rue, ne me paraît pas démesuré.

M^{me} Florence Germond (Soc.): – Juste pour préciser quelques points. Le 22 septembre est la journée européenne «En ville, sans ma voiture!». Nous sommes donc dépendants de la date.

Concernant le succès. Si l'on se réfère au texte de l'interpellation et au communiqué de presse de la Ville de Lausanne, il est dit que 30'000 personnes se sont déplacées sur le site. Si ce n'est pas un succès, que penser de la remarque à ce sujet?

Ensuite, comme l'a dit Jean-Christophe Bourquin, on ne demande pas d'engager des frais énormes, mais la fermeture d'un tronçon de route au trafic. Pas toute la ville!

Et puis, pourquoi pas d'intervention lors du budget? Justement parce que cela ne coûte pas forcément plus cher et qu'il n'y avait pas d'amendement au budget. On souhaite simplement que quelque chose soit fait, sans nécessairement chiffrer.

Lors des consultations Quartiers 21, la préoccupation des habitants de cette ville portait notamment sur le trafic. Je crois qu'il n'y a vraiment pas lieu de se gausser de cette question. C'est un sujet sérieux.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux: – Je serai très zen pour parler de la journée du 22 septembre. En effet, lorsque je suis entré en fonction en 2000, je crois que c'est une des premières séances que j'ai eu le plaisir de présider après ma collègue Silvia Zamora afin de mettre en œuvre cette magnifique manifestation. J'étais très motivé et le suis toujours d'ailleurs. Mais organiser une journée d'une telle ampleur exige la motivation de tous, pas seulement de Lausanne. Jeune municipal plein d'enthousiasme, j'ai donc pris mon bâton de pèlerin. J'ai trouvé un certain écho auprès de collègues d'autres Municipalités, mais tangiblement, je n'ai pas obtenu grand-

chose. J'osais encore espérer que le Canton, qui promettait quelque velléité par son conseiller d'Etat, vert en l'occurrence, pourrait peut-être m'accorder quelque appui moral dans le cadre de cette journée. Rien n'est venu, Mesdames et Messieurs, comme pour d'autres journées pour lesquelles on a tenté de motiver la collectivité, en tout cas la collectivité régionale. Certaines déceptions aussi d'une presse – enfin, la presse n'est qu'un relais et n'y est pour rien – qui relatait le mécontentement de résidents extérieurs à Lausanne, les mêmes d'ailleurs qui disent qu'il y a trop de voitures dans leur quartier de villas et font des procès d'intention à la Commune de Lausanne.

Au bout de quatre ans d'activité, un succès d'estime conséquent puisque, comme l'a dit M^{me} l'interpellatrice, la participation à la dernière manifestation était de l'ordre de 30'000 personnes. Peut-être que l'on s'est trompé – je veux bien en soustraire 10'000 – mais ce sont tout de même 20'000 personnes qui ont participé à cette journée. Il est vrai qu'à 8 h, dans la fraîcheur matinale du 22 septembre, il n'y avait pas grand monde, Monsieur Pernet... (*Rires.*) Je sais que vous êtes venu assez tôt ce jour-là, mais je peux vous dire que l'après-midi, quand le soleil tapait, il y avait vraiment beaucoup de monde! Néanmoins, la motivation régionale était absente.

Le coût de l'opération n'est pas excessif: Fr. 70'000.– en frais externes. Mais il est considérable pour notre Administration. Pour qu'elle puisse faire un travail de qualité, elle doit être motivée et la région doit aussi faire quelque chose. Le fait que vous ayez décidé de ne pas remettre, dans le cadre du budget, le poste de Fr. 100'000.– pour cette journée, a suscité une réaction de Lausanne Région. Votre serviteur n'assiste pas aux séances pour le moment, mais participera à la prochaine du 17 mars. Il ose espérer que Lausanne Région élaborera un concept régional, afin que l'on puisse réaliser quelque chose de cohérent. C'est le signe envoyé au niveau régional.

Monsieur Chollet, changer de date n'est pas possible. C'est la Journée européenne de la mobilité, c'est même la Semaine de la mobilité. Puisque des personnalités de Genève suivent nos débats, je précise que nous dialoguons avec les Villes, plus particulièrement avec Genève, qui fut d'ailleurs la première à organiser une journée sans voiture, M. Ferrazino étant chargé du dicastère. Dans le cadre des Villes suisses, Lausanne a été l'initiatrice d'une séance de coordination afin de trouver d'autres solutions, d'autres méthodes et approches visant à rendre plus attractive cette journée. Toutefois, nous nous sentons un peu seuls dans notre région, mais nous n'avons pas abandonné le dialogue, tant avec la Confédération qu'avec d'autres Villes. La réflexion sur notre mobilité tendrait à étaler l'opération du lundi au dimanche. Là, nous sommes un peu plus ambitieux que cette simple journée et c'est le message donné au niveau européen.

Je dirai à M^{me} Thorens qu'elle n'a pas très bien lu la réponse à l'interpellation. La motivation de la Municipalité

est évidente dans la réponse à la 1^{re} question. Je ne vois pas ce que l'on pourrait ajouter. M^{me} Zuercher l'a relevé. J'ai l'impression que nos intentions sont clairement exprimées. Vous pouvez maintenir votre résolution. Je n'y vois personnellement aucun inconvénient.

Monsieur Bourquin, fermer une rue à 15'000, voire 25'000 véhicules par jour, ne se résume pas à deux policiers qui placent des vaubans à 8 h et les récupèrent à 17 h. C'est un tout petit peu plus compliqué que cela. Je rappelle que dans la démarche participative – vaste sujet! – il faut se rappeler que des gens vivent dans ces rues, y habitent et y travaillent, que toutes sortes d'activités s'y exercent. Ce qui implique un travail de coordination de grande ampleur, relativement complexe à organiser.

Voilà, je n'ai rien d'autre à dire. Si des associations bénévoles veulent être partenaires de la Ville pour entreprendre une action peut-être un peu moins symbolique que les autres années, notre volonté de collaboration est très clairement exprimée dans notre réponse à l'interpellation.

La présidente: – La discussion continue. Elle n'est plus demandée, elle est close. Je vais vous relire la résolution:

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité soutienne les activités organisées par les associations concernées par la problématique du 22 septembre, notamment la possibilité de fermer des rues au trafic individuel motorisé pour y organiser des animations.

Celles et ceux qui la soutiennent sont priés de lever la main. Veuillez compter, s'il vous plaît. Avis contraires? Abstentions? Par 50 oui, 38 non et 1 abstention, vous avez accepté la résolution de M^{me} Florence Germond. Cet objet est donc liquidé. Je vous remercie.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation de M^{mes} Florence Germond et Adèle Thorens: «La journée du 22 septembre <En ville, sans ma voiture!> aura-t-elle lieu en 2004?»;
- ouï la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

adopte

la résolution de M^{me} Florence Germond, disant:

«Le Conseil communal souhaite que la Municipalité soutienne les activités organisées par les associations concernées par la problématique du 22 septembre, notamment la possibilité de fermer des rues au trafic individuel motorisé pour y organiser des animations.»

Quatre pétitions de M. Kyril Gossweiler

Rapport

Membres de la commission: Commission permanente des pétitions.

Municipalité: M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport photocopié de M. Antoine Perrin (Lib.), rapporteur: – Présidence: M. Paul-Louis Christe.

Membres présents: M^{me} Claire Attinger Doepper, M. Roger Cosandey, M. Albert Graf, M^{me} Evelyne Knecht, M^{me} Christina Maier, M. Antoine Perrin (rapporteur).

Membre excusé: M. Berthold Pellaton.

Membre absent: M. Francis Pittet.

Municipalité: M. Daniel Brélaz, syndic.

Secrétaire: M. Daniel Hammer.

Remarques du rapporteur:

1. La séance a débuté par une intervention de M. Daniel Brélaz, syndic, qui a exposé son point de vue sur les quatre pétitions. Ensuite, la Commission a auditionné le pétitionnaire sur chacune de ses pétitions, une discussion s'est déroulée en sa présence. Après la sortie du pétitionnaire, les membres de la Commission ont passé une nouvelle fois en revue les pétitions avant de voter.
2. Pour des raisons de clarté, le présent rapport traite chaque pétition séparément, en scindant les interventions en conséquence.

1. «Pour une information du public respectueuse du public»

M. Daniel Brélaz voit deux parties distinctes dans cette pétition:

1. L'absence d'affichage des heures d'ouverture du Bureau d'information du public, qui est, selon lui, chicanière: ce bureau applique l'horaire normal de l'Administration communale, soit du lundi au vendredi.
2. La demande d'une ouverture prolongée, qui a un sens selon M. Brélaz. Toutefois, les conséquences financières pourraient être assez lourdes. Il conviendrait de les étudier.

Discussion en présence du pétitionnaire

M. Kyril Gossweiler explique que depuis le dépôt de sa pétition, les heures d'ouverture ont été affichées et que la première partie de sa pétition peut être classée. En revanche, le pétitionnaire estime souhaitable une extension des heures d'ouverture dudit bureau, notamment le samedi matin dès 9 heures.

Débat de la Commission en l'absence du pétitionnaire

Dans l'ensemble, les commissaires sont d'accord sur le fait que la première partie de la pétition peut être classée.

Pour le reste, la préoccupation exprimée par le pétitionnaire est compréhensible, mais cela soulève la question des frais engendrés. Un commissaire relève qu'en l'absence de données précises, le Conseil communal devrait renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

Un autre commissaire émet l'idée que les prestations offertes par Info cité peuvent être complétées par le site internet de la Ville. Seulement, tout le monde ne dispose pas d'une connexion.

Au vote, la Commission des pétitions propose au Conseil communal de transmettre cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis (sans son premier volet qui concerne l'affichage des heures d'ouverture du Bureau d'information au public, retiré par le pétitionnaire) conformément à l'article 65 *litt. a*) RCCL, par 4 voix contre 2 (en faveur du renvoi à la Municipalité pour étude et communication) et 1 abstention.

2. «Pour l'information et la participation des pétitionnaires»

Remarque du rapporteur: le pétitionnaire a subdivisé sa pétition en «sous-pétitions», ici intitulées pétition 1 à pétition 4, pour respecter la lettre de son auteur.

M. Daniel Brélaz explique que la Constituante a refusé la motion populaire, donnant à un nombre X de pétitionnaires un droit égal à un élu. Il ajoute que même dans le canton de Soleure, qui fait la part belle aux droits populaires, on ne connaît pas un système qui assimile les pétitionnaires aux élus, comme le souhaite M. Kyril Gossweiler.

Discussion en présence du pétitionnaire

1. Pétition 1: M. Kyril Gossweiler se dit assez triste de recevoir les rapports en dernier et demande que les rapports de la Commission des pétitions lui soient adressés avant que le Conseil ne les traite. Il souhaite de ce fait bénéficier du même traitement que les conseillers communaux et la presse. Il demande s'il y a une bonne réponse à ce qu'il les reçoive après tout le monde.
2. Pétition 2: M. Kyril Gossweiler souhaite que les pétitionnaires soient informés à l'avance (par téléphone, fax, courrier ou lettre) des dates des séances au cours desquelles leurs pétitions seront traitées.

Il lui est répondu qu'on n'est jamais sûr de pouvoir traiter un point de l'ordre du jour à la séance où il est agendé en raison des urgences demandées ou des interpellations.

3. Pétition 3: M. Kyril Gossweiler souhaite que les pétitionnaires reçoivent copie des déterminations des Autorités à qui le Conseil communal a transmis leurs pétitions pour étude, et cela pour toutes les pétitions renvoyées par le Conseil communal, quand cela n'a pas encore été fait. Une fois qu'on a passé le cap de la Commission des pétitions, c'est le trou noir et il ne connaît jamais la suite donnée à sa pétition.

Il lui est répondu que d'après l'article 67 RCCL les pétitionnaires devraient être informés par la Municipalité.

M. Kyril Gossweiler explique qu'il ne reçoit jamais ces informations de la part de la Municipalité.

4. Pétition 4: M. Kyril Gossweiler souhaite que les pétitionnaires puissent être entendus par les commissions du Conseil communal traitant de leurs pétitions. Il explique qu'il serait intéressant d'entendre le pétitionnaire comme «expert». Un commissaire craint que cette audition ne soit superfétatoire, puisque la Commission des pétitions aura de toute manière déjà entendu le pétitionnaire une fois.

Débat de la Commission en l'absence du pétitionnaire

Pétition 1:

M. Daniel Hammer explique que pour éviter les pressions pouvant influencer les débats du Conseil, les rapports des commissions sont frappés d'embargo. La presse accréditée reçoit ces documents en même temps que les conseillers communaux, mais elle doit respecter cet embargo.

Les membres de la Commission sont divisés sur cet aspect des pressions et sur la question de communiquer ou non les déterminations de la Commission avant que le Conseil ne se saisisse du rapport de la Commission. Certains commissaires trouvent la demande du pétitionnaire légitime.

Au vote, la Commission des pétitions propose au Conseil communal de transmettre la pétition 1 au Bureau, Autorité compétente en la matière, conformément à l'article 65 *litt. c*) RCCL, par 5 voix et 2 abstentions.

Pétition 2:

Il ressort de la discussion des commissaires que:

- la demande du pétitionnaire est raisonnable;
- une commissaire souhaite que l'on indique aux pétitionnaires la façon dont leur pétition sera traitée par la Commission et le Conseil communal. L'information gagnerait ainsi à être plus claire dans ce domaine;
- il pourrait être utile de faire parvenir les ordres du jour aux pétitionnaires. De cette manière, les auteurs de pétitions seraient informés du traitement de leur pétition par le Conseil.

Au vote, c'est à l'unanimité des membres présents que la Commission des pétitions propose au Conseil communal de transmettre la pétition 2 au Bureau, Autorité compétente en la matière, conformément à l'article 65 *litt. c)* RCCL.

Par ailleurs, la Commission souhaite qu'un document explique au public le cheminement d'une pétition; la Commission souhaite également que les pétitionnaires soient avertis lorsque leur pétition est inscrite à l'ordre du jour du Conseil communal.

Pétition 3 :

M. Daniel Hammer explique que l'art 67 RCCL stipule qu'il appartient à la Municipalité d'informer les pétitionnaires de la suite donnée à leur requête. Il conviendrait donc d'interpeller la Municipalité pour savoir si cette information se fait.

Au vote, c'est à l'unanimité des membres présents que la Commission des pétitions propose au Conseil communal de transmettre la pétition 3 à la Municipalité pour étude et communication, conformément à l'article 65 *litt. b)* RCCL.

Pétition 4 :

Une commissaire relève que les pétitionnaires n'ont pas à siéger dans la commission; ils peuvent s'adresser aux membres du Conseil ou aux membres de la commission pour faire entendre leur voix.

En gros, les commissaires sont contre le fait que les pétitionnaires siègent dans la commission. Une commissaire précise qu'ils pourraient malgré tout être entendus.

Il paraît évident aux commissaires que le pétitionnaire souhaite en fin de compte que les pétitionnaires soient traités comme des conseillers communaux.

Un commissaire estime qu'il n'est pas nécessaire de réentendre les pétitionnaires puisque l'on connaît déjà leurs revendications.

Au vote, la Commission des pétitions propose au Conseil communal de classer cette pétition conformément à l'article 65 *litt. d)* RCCL, par 5 voix contre 2 (en faveur du renvoi à la Municipalité pour étude et rapport-préavis).

3. «Pour la facilité de l'information et la protection des informateurs»

M. Daniel Brélaz rappelle que trois pouvoirs existent dans notre conception de l'Etat: les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Si un citoyen se sent «mobbé», il a la possibilité de saisir la justice. M. le syndic estime que M. Kyril Gossweiler propose en quelque sorte de créer une nouvelle

instance à côté de ce qui existe déjà, une instance de contrôle qui serait en plus totalement lausannoise et dont les compétences ne manqueraient pas d'être floues.

Discussion en présence du pétitionnaire

M. Kyril Gossweiler explique que cette pétition lui a été inspirée par une anecdote qu'il a vécue. Un jour, alors qu'il se rendait à la place de la Gare, il a remarqué une voiture de pompiers garée sur les abords de ladite place. M. Kyril Gossweiler s'est alors aperçu que les occupants de la voiture n'étaient pas en intervention, mais qu'ils se restauraient sur la terrasse d'un établissement public voisin. M. Kyril Gossweiler a immortalisé cette scène à l'aide d'un appareil numérique avant d'envoyer le cliché à M. Bernard Métraux, municipal de la Sécurité publique à l'époque des faits. Quelques jours plus tard, M. Kyril Gossweiler a reçu un appel téléphonique anonyme au cours duquel l'interlocuteur l'aurait menacé de lui «casser la gueule» (*sic*).

Débat de la Commission en l'absence du pétitionnaire

Une commissaire estime que cette pétition ne concerne absolument pas le Conseil communal, mais la police ou la justice. Elle invite les membres de la Commission à proposer au Conseil de classer cette pétition.

Au vote, c'est à l'unanimité des membres présents que la Commission des pétitions propose au Conseil communal de classer cette pétition conformément à l'article 65 *litt. d)* RCCL.

4. «Pour la connaissance du droit de pétition»

M. Daniel Brélaz relève qu'il s'agit ici d'une question relative à l'information des citoyens.

Discussion en présence du pétitionnaire

M. Kyril Gossweiler explique qu'il serait utile de mettre à disposition des citoyens un document les renseignant sur le droit de pétition et sa procédure.

Débat de la Commission en l'absence du pétitionnaire

Une commissaire estime que la proposition du pétitionnaire est porteuse de sens. Selon elle, il faudrait non seulement donner ces renseignements sur le site internet du Conseil communal, mais également par le biais d'un feuillet d'information qui serait remis à tout pétitionnaire.

Un autre commissaire propose de simplifier en renvoyant cette pétition au Bureau (65 RCCL).

Au vote, c'est à l'unanimité des membres présents que la Commission des pétitions propose au Conseil communal de transmettre cette pétition au Bureau, Autorité

compétente en la matière, conformément à l'article 65 *litt. c)* RCCL.

La présidente: – Avez-vous quelque chose à ajouter au rapport de M. Antoine Perrin?

M. Paul-Louis Christe (Rad.), président de la Commission permanente des pétitions: – Non, Madame la Présidente.

La présidente: – Nous avons donc quatre pétitions, dont une à quatre volets. J'ouvre la discussion sur la pétition N° 1: «Pour une information du public respectueuse du public».

1. «Pour une information du public respectueuse du public»³

Discussion

M^{me} Nicole Grin (Lib.): – Par la multiplicité de ses interventions, M. Gossweiler prouve qu'il est un citoyen hyperactif. Son activité débordante a parfois le don d'exaspérer certains membres de notre Conseil. Toutefois, il a le mérite de poser de bonnes questions, voire de formuler des propositions judicieuses. C'est particulièrement le cas de la première des quatre pétitions évoquées dans ce rapport, à savoir celle intitulée «Pour une information du public respectueuse du public».

Au nom du groupe libéral, j'invite non seulement les membres de ce Conseil à suivre les recommandations de la Commission, mais également la Municipalité à donner suite à la requête formulée par le pétitionnaire, soit étendre les heures d'ouverture du bureau Info cité. Cette demande est tout à fait justifiée. Parmi les citoyens susceptibles de recourir aux services de cet office, nombreux sont ceux qui ne peuvent le faire pendant leurs heures de travail. En outre, les hôtes de passage constituent des usagers potentiels, en semaine ou le week-end. Trouver porte close au milieu de la journée ne constitue pas la meilleure carte de visite que Lausanne puisse offrir à ces touristes. A l'étranger, les bureaux d'information au public sont très souvent ouverts non-stop pendant la journée, voire le samedi matin. Il nous paraît donc inapproprié et particulièrement restrictif d'appliquer à cette structure le même horaire que celui de l'Administration communale.

Les Libéraux souhaitent donc appuyer M. Gossweiler, en demandant l'ouverture continue de ce bureau, sans interruption entre midi et 14 h, du lundi au vendredi, ainsi que le samedi matin. Il nous semble adéquat qu'il soit ouvert aux heures où les rues du centre ville sont les plus fréquentées. Cette mesure offrirait également un avantage à certains employés, qui apprécieraient certainement que l'assouplissement de leur horaire leur permette de travailler entre midi et 14 h, afin de commencer leur journée

plus tard, ou de la terminer plus tôt. Pour autant qu'elle ne puisse être planifiée dans l'étalement des horaires des collaborateurs de cet office, l'ouverture du samedi matin risque d'entraîner quelques coûts supplémentaires, nous l'admettons, quoique nous n'en soyons pas certains. Il conviendrait en tout cas de procéder à une étude à ce sujet, car il est aussi vraisemblable que les renseignements obtenus oralement par les usagers éviteront des demandes écrites et diminueront certaines tâches administratives. Il n'est donc pas exclu que la hausse des coûts du personnel soit compensée par les économies réalisées sur le plan administratif.

Pour une Ville et une Municipalité qui se prévalent du slogan «Priorité aux habitants», la première mission du service public n'est-elle pas justement d'être au service de ses usagers? Enfin, n'oublions pas que la prestation demandée va dans le sens des exigences de la nouvelle Loi sur l'information, entrée en vigueur le 1^{er} septembre dernier, à laquelle les Communes sont soumises.

Pour toutes ces raisons, nous invitons la Municipalité à étudier la proposition de M. Gossweiler et, dans la mesure du possible, à lui donner une suite favorable. Nous invitons donc les membres du Conseil à suivre les recommandations de la majorité de la Commission concernant cette première pétition.

M^{me} Graziella Schaller (Lib.): – J'approuve entièrement les propos de ma collègue M^{me} Grin. J'ai eu connaissance d'un communiqué de presse du Bureau des objets trouvés annonçant qu'il ouvrira dorénavant de 8 h à 17 h 30 non-stop, ainsi que le samedi de 8 h à midi, cela après un mois de test en août dernier, réalisé à l'entière satisfaction des usagers. Je suggérerai donc à la Municipalité, avant qu'elle ne s'engage dans de grandes études onéreuses, de procéder aussi à un mois d'essai du nouvel horaire de ce bureau d'information au public.

M. Marc Dunant (Soc.): – Le groupe socialiste s'est trouvé quelque peu partagé devant cette rafale de pétitions. Pour un certain nombre de raisons de principe, la majorité du groupe vous en suggère le classement. Je ne reviendrai pas le dire chaque fois, mais c'est la position prise pour les quatre pétitions.

La présidente: – Vous demandez donc le classement pour toutes les pétitions?

M. Roger Cosandey (Soc.): – Je comprends fort bien l'agacement que suscite parfois le signataire de nombreuses pétitions. Mais dans la mesure où signer seul une pétition est admis par la loi, je trouve quelque peu surprenant, pour ne pas dire exagéré, de recommander systématiquement le classement pour ce motif, alors que cette pratique est légalement autorisée. Si l'on ne veut plus de pétition signée par une seule personne, que l'on demande plutôt la modification du règlement dans ce sens. Mais je suis désolé, je dois contredire mes camarades

³BCC 2003, T. I (N° 5/I), p. 335.

de groupe et vous demander de ne pas classer ces pétitions. Si vous voulez le faire, parce que vous estimez que leur contenu le mérite, je l'accepte volontiers. Mais je ne trouve pas correct de les classer parce qu'un citoyen signe seul une pétition, alors qu'il a légalement le droit de le faire.

M^{me} Thérèse de Meuron (Rad.): – Je suis extrêmement surprise par les propos de M. Dunant. Vous revendiquez sans cesse la liberté d'expression. Nous la revendiquons aussi, avec vous. Mais là, franchement, vous me surprenez, parce que vous en faites une affaire de personne. Je trouve totalement détestable ce procédé et le procès d'intention fait ici à M. Kyril Gossweiler. M^{me} Nicole Grin l'a dit tout à l'heure: ses pétitions peuvent certes agacer souvent, parce qu'il a une capacité d'imagination particulièrement fertile. On peut les classer si de bonnes raisons le justifient. Mais il ne faut pas en faire une affaire de personne! M. Gossweiler a souvent de très bonnes idées, de très bonnes pétitions. Classons-les lorsque nous estimons qu'elles ne sont pas bonnes et soutenons-les lorsqu'on estime qu'elles sont bonnes!

La présidente: – La discussion continue. Elle n'est plus demandée, elle est close. Monsieur le Président, veuillez nous communiquer les déterminations de la Commission pour cet objet.

M. Paul-Louis Christe (Rad.), président de la Commission permanente des pétitions: – La Commission propose au Conseil communal de transmettre cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis par 4 voix, contre 2 voix en faveur du renvoi à la Municipalité pour étude et communication, et 1 abstention.

La présidente: – Celles et ceux qui soutiennent la majorité de la Commission permanente des pétitions, à savoir le renvoi à la Municipalité pour étude et rapport-préavis, sont priés de lever la main. Avis contraires? Une dizaine. Abstentions? Cinq. Vous avez renvoyé cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la pétition de M. Kyril Gossweiler: «Pour une information du public respectueuse du public»;
- ouï le rapport de la Commission permanente des pétitions;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis (sans son premier volet qui concerne l'affichage des heures d'ouverture d'Info cité, retiré par le pétitionnaire), en vertu de l'article 65 *litt. a)* du Règlement du Conseil communal.

2. «Pour l'information et la participation des pétitionnaires»⁴

La présidente: – Pétition 2, «Pour l'information et la participation des pétitionnaires», en quatre volets. Je prends le point 2.1. J'ouvre la discussion. Elle n'est pas demandée, elle est close. Monsieur le Président, veuillez nous donner les déterminations de la Commission pour ce volet 2.1.

M. Paul-Louis Christe (Rad.), président de la Commission permanente des pétitions: – La Commission vous propose de transmettre la pétition 2.1 au Bureau du Conseil, Autorité compétente en la matière, conformément à l'article 65 *litt. c)* du Règlement du Conseil communal, par 5 voix et 2 abstentions.

La présidente: – Celles et ceux qui soutiennent, comme la majorité de la Commission, le renvoi de la pétition 2.1 à l'Autorité compétente, à savoir le Bureau du Conseil, sont priés de lever la main. Avis contraires? Une petite dizaine. Abstentions? Trois. Vous avez accepté de renvoyer la pétition 2.1 à l'Autorité compétente.

Pétition 2.2. J'ouvre la discussion. Elle n'est pas demandée, elle est close. Monsieur le Président, veuillez nous lire les déterminations de la Commission.

M. Paul-Louis Christe (Rad.), président de la Commission permanente des pétitions: – Pour la pétition 2.2, c'est à l'unanimité que les membres présents de la Commission proposent au Conseil communal de la transmettre au Bureau du Conseil, également Autorité compétente, conformément à l'article 65 *litt. c)* du Règlement du Conseil communal.

La présidente: – Celles et ceux qui soutiennent, comme la majorité de la Commission, le renvoi de la pétition 2.2 à l'Autorité compétente, à savoir le Bureau du Conseil, sont priés de lever la main. Avis contraires? Une dizaine. Abstentions? Trois. Vous avez renvoyé la pétition 2.2 à l'Autorité compétente.

Pétition 2.3. J'ouvre la discussion. Elle n'est pas demandée, elle est close. Monsieur le Président, à vous!

M. Paul-Louis Christe (Rad.), président de la Commission permanente des pétitions: – A l'unanimité de ses membres présents, la Commission propose de transmettre la pétition 2.3 à la Municipalité pour étude et communication.

La présidente: – Celles et ceux qui soutiennent, comme la majorité de la Commission, le renvoi de la pétition 2.3 à la Municipalité pour étude et communication, sont priés de lever la main. Avis contraires? Une dizaine. Abstentions? Une petite dizaine aussi. Vous avez accepté de renvoyer la pétition 2.3 à la Municipalité pour étude et communication.

⁴BCC 2003, T. I (N° 5/I), p. 336.

Pétition 2.4. J'ouvre la discussion.

Discussion

M. Alain Hubler (POP): – Le point 2.4 de cette pétition souhaite que les pétitionnaires puissent être entendus par les commissions du Conseil communal qui examineraient leur pétition. Non la Commission permanente des pétitions qui traite en premier lieu l'objet de la pétition, mais une éventuelle commission ad hoc nommée au cas où cette pétition serait renvoyée pour étude et rapport à la Municipalité. La critique émise dans la Commission est que le pétitionnaire – et particulièrement M. Gossweiler, on peut le sentir entre les lignes – aimerait devenir en quelque sorte un quasi-conseiller communal. Moi, je n'y vois pas du tout cela. J'y vois simplement que celui qui est à l'origine d'une pétition peut avoir une position, un point de vue d'expert, de conseiller, qu'il pourrait faire valoir dans le cadre du sujet. M. Gossweiler ne demande pas que la personne siège et vote, mais qu'elle soit entendue, ce qui est différent.

Me référant aux commissions habituelles – j'ai participé à quelques-unes d'entre elles récemment – je constate que: dans le cadre du stade de la Pontaise, on a reçu M. Delapierre d'Athletissima, comme expert; dans le cadre du LS Vaud SA, on a reçu M. Guignard, comme expert; dans le cadre du LHC, on a reçu M. Meylan, comme expert. Peut-être aurait-il fallu recevoir plutôt les joueurs... Dans le cadre des constructions subventionnées et des bâtiments, on reçoit les architectes et les constructeurs immobiliers. Si l'on veut parler de démocratie et de participation citoyenne, on peut bien écouter une fois ou l'autre un pétitionnaire, comme on écoute d'autres personnes. Je vous demande donc de ne pas classer cette pétition, mais de la renvoyer au Bureau du Conseil comme les deux premières, afin qu'il puisse suggérer aux présidents des commissions de convoquer les pétitionnaires.

M^{me} Graziella Schaller (Lib.): – J'appuie totalement les propos de mon préopinant. Si la pétition est renvoyée à une commission, c'est qu'on estime qu'elle présente un intérêt suffisant pour réunir une commission. Il serait donc aussi intéressant d'entendre le pétitionnaire développer ses arguments. A plusieurs reprises, il a été rappelé qu'il peut s'adresser aux membres de la Commission permanente des pétitions. En fait, il ne sait pas du tout qui siège dans la commission ad hoc constituée pour discuter de sa pétition. Il lui est donc impossible d'informer ou de prendre contact avec ses membres. Enfin, puisque l'on parle énormément de consultation dans les quartiers, d'Agenda 21, d'écoute citoyenne, la moindre des choses serait d'accorder dix minutes à quelqu'un qui vient avec des idées, quel que soit le citoyen – en faisant abstraction du monsieur qui nous occupe.

M^{me} Florence Peiry-Klunge (Rad.): – Pas plus tard que ce matin, j'ai siégé dans une commission ad hoc. Trois intervenants extérieurs y étaient invités, auxquels nous avons pu poser toutes les questions. C'était très intéressant

et utile. Je pense que le pétitionnaire a aussi le droit d'être entendu dans ce cadre-là. Après, les personnes dont je parle ont quitté la pièce pour que nous puissions discuter entre nous. On peut appliquer les mêmes règles, je pense.

M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.): – Si je comprends bien, un pétitionnaire serait en fait entendu deux fois par le Conseil communal. Une première fois par la Commission permanente des pétitions, puis une deuxième fois par la suite. Il me semble qu'il y a une certaine redondance. S'il argumente assez bien devant la Commission permanente des pétitions pour qu'elle décide de renvoyer sa pétition à la Municipalité, les orientations sont données. Comme l'a rappelé M^{me} Peiry-Klunge, le règlement actuel nous permet déjà d'entendre qui l'on veut dans une commission. Il n'y a aucune restriction du nombre de personnes. Il est donc quelque peu superfétatoire de réglementer là-dessus pour les pétitionnaires.

M. Alain Hubler (POP): – Monsieur Bourquin, vous dites «superfétatoire»? Ce n'est pas parce que l'on entend quelqu'un deux fois que ça l'est. Entre parenthèses, je crois que nous sommes plutôt mal placés pour le dire! De plus, techniquement parlant, la Commission permanente des pétitions n'est pas la même que la commission ad hoc. Vous savez comment se pratiquent les communications, c'est toujours long et compliqué. Je suis sûr que certains conseillers communaux ont déjà oublié le rapport de la Commission permanente des pétitions lorsqu'ils vont siéger dans la commission ad hoc. Je trouve donc logique que non seulement on invite le pétitionnaire, puisqu'on le peut déjà, mais que l'on rappelle au Bureau du Conseil d'encourager les commissions à le faire. Il s'agit de ne pas classer purement et simplement cette proposition, parce qu'elle mérite beaucoup mieux que cela.

M^{me} Nicole Grin (Lib.): – Je constate que les droits démocratiques passionnent ce Conseil! Je n'ai pas l'intention de prolonger ce débat, mais j'abonde dans le sens des propos tenus par M. Bourquin. Effectivement, la pétition est un droit du citoyen. Il peut être entendu dans le cadre de la Commission permanente des pétitions. Ensuite, cela devient une affaire du Conseil. A ce moment-là, la commission ad hoc peut décider d'entendre le pétitionnaire – et cela se fait déjà – mais ce n'est pas un droit. Lorsque cette commission siège, la Municipalité a déjà étudié l'objet. Elle a peut-être aussi consulté le pétitionnaire pour étayer la réponse qu'elle entend donner à sa proposition. Ensuite, il s'agit d'un préavis présenté par la Municipalité. Ce n'est plus l'affaire du pétitionnaire. Je trouve que c'est alors redondant et inutile. Je vous invite donc à ne pas donner suite à la proposition de la Commission de renvoyer cette pétition à la Municipalité, mais de la classer.

M. Daniel Brélaz, syndic: – Je crois qu'il faut rappeler quelques règles. Lorsque l'un d'entre vous dépose une motion et qu'il n'est plus présent au Conseil communal quand on y répond, il n'est jamais convoqué par la commission. Tout au plus, l'un de ses amis de parti – en

espérant qu'il en ait toujours – va lui demander s'il est satisfait de la réponse.

Lorsqu'un parti a disparu du Conseil communal – c'est arrivé parfois temporairement, ou définitivement pour certains apparus épisodiquement – et que l'on répond à l'une de ses motions, on ne demande même pas son avis au motionnaire.

Clairement, le pétitionnaire aurait un droit supérieur à celui d'un ancien conseiller communal qui aurait déposé une motion. Parce qu'au sens où l'entend le pétitionnaire, il s'agit d'une automaticité. Or, dans chaque cas, la commission a le droit d'entendre ou non les experts. Il est déjà arrivé que des commissions refusent d'entendre telle ou telle personne, parfois même celle proposée par l'Exécutif. Elles peuvent inviter le pétitionnaire, ou qui elles veulent. Le droit actuel l'établit explicitement.

La proposition faite est d'une toute autre nature et va plus loin: c'est l'obligation. Et quand il n'y a pas un pétitionnaire, mais un groupe de quelques centaines, voire quelques milliers de personnes, ce ne sont souvent plus les mêmes qui sont encore actives ou présentes, selon le sujet, au moment où l'on répond à la pétition. Ce qui peut nécessiter des recherches pour trouver, trois ou cinq ans plus tard, qui représente vraiment les pétitionnaires.

Pour toutes ces raisons, je pense que la majorité de votre Commission fait preuve de sagesse en n'introduisant pas une automaticité, mais en conservant le droit, pour chaque commission, d'inviter les pétitionnaires.

La présidente: – La discussion continue. Elle n'est plus demandée, elle est close. Monsieur le Président, veuillez nous communiquer les déterminations de la Commission.

M. Paul-Louis Christe (Rad.), président de la Commission permanente des pétitions: – La Commission propose au Conseil communal de classer cette pétition, conformément à l'article 65 *litt. d)* du Règlement du Conseil communal, par 5 voix, contre 2 en faveur du renvoi à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

La présidente: – Merci. Nous avons une demande de M. Hubler de renvoyer cette pétition au Bureau du Conseil, Autorité compétente en la matière. Je vais vous faire voter. Qui soutient la Commission vote pour le classement, qui est contre est pour le renvoi au Bureau du Conseil.

Celles et ceux qui soutiennent la majorité de la Commission, soit le classement de la pétition 2.4, sont priés de lever la main. Avis contraires? Une vingtaine. Vous avez donc classé la pétition 2.4.

Le Conseil communal de Lausanne,

– vu la pétition de M. Kyril Gossweiler: «Pour l'information et la participation des pétitionnaires»;

- ouï le rapport de la Commission permanente des pétitions;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. de renvoyer le point 1 de cette pétition à l'Autorité compétente, en l'occurrence le Bureau du Conseil, en vertu de l'article 65 *litt. c)* du Règlement du Conseil communal;
2. de renvoyer le point 2 de cette pétition à l'Autorité compétente, en l'occurrence le Bureau du Conseil, en vertu de l'article 65 *litt. c)* du Règlement du Conseil communal;
3. de renvoyer le point 3 de cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 65 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal;
4. le classement pur et simple du point 4 de cette pétition, en vertu de l'article 65 *litt. d)* du Règlement du Conseil communal.

3. «Pour la facilité de l'information et la protection des informateurs»⁵

La présidente: – J'ouvre la discussion.

Discussion

M. Pierre Santschi (Les Verts): – D'abord, une remarque liminaire. Nous aurions gagné quelque peu dans les débats si nous avions eu les textes complets des pétitions transmises à la Commission permanente des pétitions. Nous n'avons que des commentaires. Nous pensons qu'ils sont bien faits. Mais si nous avions les textes exacts, nous nous épargnerions peut-être quelques interprétations. C'est un vœu que j'émet: que l'on nous transmette le texte complet de chaque pétition, lorsque nous avons à nous prononcer à son sujet au niveau du Conseil communal.

Concernant la pétition 3, il aurait été intéressant d'avoir le texte lui-même, car le commentaire s'avère plutôt surprenant. Il nous dit: *Une commissaire estime que cette pétition ne concerne absolument pas le Conseil communal, mais la police ou la justice.* Elle concerne donc bien quelqu'un. La Commission dit également, si j'ai bien lu le rapport, qu'il est intéressant de se poser la question. Alors, faut-il classer la pétition? Personnellement, j'ai l'impression qu'il ne s'agit pas de la classer, mais de la renvoyer au Bureau du Conseil. Selon l'article 65 *litt. c)*, le renvoi de la pétition doit se faire à l'Autorité compétente. On nous le dit dans le cadre de la Commission et, au lieu d'utiliser cet article, on nous suggère le classement! J'avoue mal comprendre la logique de la Commission...

⁵BCC 2003, T. I (N° 5/I), p. 337.

Je vous propose donc de renvoyer cette pétition à l'Autorité compétente, en l'occurrence le Bureau du Conseil, qui la traitera peut-être sur la base de ce qu'il aura entendu de la Commission permanente des pétitions, et de ne pas la classer. Donc, article 65 *litt. c)*, renvoi de la pétition au Bureau du Conseil.

La présidente: – J'aimerais dire à M. Santschi que tout le monde reçoit le texte de la pétition au départ. En revanche, vous ne le recevez pas au moment où il est discuté. De plus, vous avez des commissaires... M. Cosandey. Vous n'allez pas me répondre à dix ! Si l'un d'entre vous peut le faire, c'est bon...

M. Roger Cosandey (Soc.): – Je suis désolé de vous contredire, Madame la Présidente, mais les membres du Conseil ne reçoivent pas les textes des pétitions. Seuls les membres de la Commission permanente des pétitions les obtiennent. Je m'appête précisément à faire une proposition de modification de règlement pour que les membres de ce Conseil soient au courant de chaque pétition. Une des idées que je souhaitais développer était que la personne qui établit le rapport de la Commission y joigne le texte de la pétition. Mais actuellement, les membres du Conseil ne reçoivent pas les pétitions.

La présidente: – Peut-être qu'en tant que présidente, j'ai le privilège de recevoir le texte...

M. Daniel Brélaz, syndic: – Ce que propose M. Santschi soulève une difficulté. Il existe trois ordres: l'Exécutif et le Législatif, qui fonctionnent comme Autorités politiques, et l'Ordre judiciaire, qui fonctionne sur plainte. Ce qui signifie que transmettre la pétition de M. Gossweiler à l'Ordre judiciaire par l'intermédiaire du Bureau du Conseil, c'est lui dire, en quelque sorte, qu'une plainte est déposée. Mais une Autorité comme votre Conseil communal ne peut pas le faire en lieu et place de M. Gossweiler, s'il se sentait d'aventure à ce point concerné. Cette interprétation équivaudrait à dire que l'on irait jusqu'à saisir l'ONU de ce qui se passe en Antarctique... Cela dépend jusqu'à quel point on a envie de s'amuser... Je vous en laisse juge !

M. Pierre Santschi (Les Verts): – Notre syndic fut, un temps, un excellent mathématicien. On apprenait alors que les passages à la limite s'avéraient une opération extrêmement osée, qui méritait un certain nombre de précautions.

Il est parfaitement possible d'envoyer la pétition de M. Gossweiler à l'Ordre judiciaire, qui lui dira simplement, au niveau de son greffe, qu'il doit peut-être déposer une plainte. Mais cela n'est pas une raison pour classer cette pétition.

M. Daniel Brélaz, syndic: – Monsieur Santschi, l'Ordre judiciaire ne fonctionne pas comme vous l'imaginez...

La présidente: – La discussion continue. Elle n'est plus demandée, elle est close. Monsieur le Président, veuillez nous lire les déterminations de la Commission.

M. Paul-Louis Christe (Rad.), président de la Commission permanente des pétitions: – Au vote, c'est à l'unanimité des membres présents que la Commission propose au Conseil communal de classer cette pétition, conformément à l'article 65 *litt. d)* du Règlement du Conseil communal.

La présidente: – Nous avons une demande de M. Santschi de renvoyer cette pétition au Bureau du Conseil. Qui soutient le vote unanime de la Commission est pour le classement de cette pétition. Qui refuse la renvoie au Bureau du Conseil.

Celles et ceux qui soutiennent l'unanimité des membres de la Commission pour le classement de cette pétition sont priés de lever la main. Avis contraires ? Une petite dizaine. Abstentions ? Cinq. Vous avez donc classé cette pétition.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la pétition de M. Kyril Gossweiler: «Pour la facilité de l'information et la protection des informateurs»;
- où le rapport de la Commission permanente des pétitions;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

le classement pur et simple de cette pétition, en vertu de l'article 65 *litt. d)* du Règlement du Conseil communal.

4. «Pour la connaissance du droit de pétition»⁶

La présidente: – J'ouvre la discussion.

Discussion

M. Roland Ostermann (Les Verts): – Le droit de pétition est un droit fondamental individuel, reconnu comme tel non pas, Monsieur Cosandey, par la seule loi, mais par la Constitution fédérale et la Constitution vaudoise. La première stipule que les Autorités prennent connaissance des pétitions qui leur sont adressées. La seconde, qu'elles les examinent. La vaudoise ajoute que les Autorités législatives et exécutives sont tenues d'y répondre.

Le Bureau du Conseil aurait donc toute raison de se sentir honoré d'être investi de la tâche d'informer la population sur ce droit fondamental. C'est pourtant une erreur que de lui en confier le devoir, une façon d'en minimiser la portée. En effet, le Bureau n'a pas les moyens matériels de remplir cette mission, qui ne doit pas être traitée chichement. La Municipalité en a de plus étoffés à sa disposition, dans le cadre général de son devoir d'information. Je ne vois dès lors pas pourquoi l'objet en question serait dévié vers le Bureau du Conseil communal. Je dépose donc l'amendement suivant aux conclusions de la Commission:

⁶BCC 2003, T. I (N° 5/I), p. 336.

Amendement

La pétition est transmise à la Municipalité pour étude et communication.

La présidente: – La discussion continue. Elle n'est plus demandée, elle est close. Monsieur le Président, veuillez nous communiquer les déterminations de la Commission.

M. Paul-Louis Christe (Rad.), président de la Commission permanente des pétitions: – Au vote, c'est à l'unanimité des membres présents que la Commission propose au Conseil communal de transmettre cette pétition au Bureau du Conseil, Autorité compétente en la matière, conformément à l'article 65 *litt. c)* du Règlement du Conseil communal.

La présidente: – Qui accepte de renvoyer cette pétition au Bureau du Conseil vote «oui». Qui vote «non» la renvoie à la Municipalité pour étude et communication.

Celles et ceux qui renvoient cette pétition au Bureau du Conseil sont priés de lever la main. Avis contraires, à la Municipalité pour étude et communication? Abstentions? Avec une large majorité de «non» et quelques abstentions, vous avez renvoyé cette pétition 4 à la Municipalité pour étude et communication. Cet objet est donc liquidé. Je vous remercie.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la pétition de M. Kyril Gossweiler: «Pour la connaissance du droit de pétition»;
- ouï le rapport de la Commission permanente des pétitions;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

de renvoyer cette pétition à la Municipalité, pour étude et communication, en vertu de l'article 65 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Motion de M. Pierre Payot et consorts demandant l'étude d'un accès au passage pour piétons ouest de Saint-François depuis la rue Pépinet⁷

Rapport

Membres de la commission: M^{me} Sylvie Freymond, rapportrice, M. Jean-Pierre Béboux, M. Eric Blanc, M^{me} Sylvie Favre, M. Olivier Martin, M. Pierre Payot, M^{me} Graziella Schaller.

Municipalité: M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

⁷BCC 2003, T. I (N° 7), p. 620.

Rapport photocopié de M^{me} Sylvie Freymond (Les Verts), rapportrice: – La commission siège le 18 juillet 2003, rue Beau-Séjour 8, salle 514. Sont présents les membres de la commission, M^{mes} Sylvie Favre, Graziella Schaller (en remplacement de M^{me} Françoise Longchamp), Sylvie Freymond (en remplacement de M. Pierre Santschi), MM. Jean-Pierre Béboux, Olivier Martin, Eric Blanc ainsi que le motionnaire, M. Pierre Payot. Sont absentes M^{mes} Claire Attinger Doepper et Adèle Thorens qui devait présider la séance. La soussignée est dès lors désignée comme rapportrice.

La Municipalité est représentée par M. Olivier Français, directeur des Travaux. Il est accompagné des collaborateurs du Service des routes et voirie, MM. Pierre-Alain Matthey, chef de service, Marcel Boillat, ingénieur adjoint, ainsi que de M. François Mukundi, assistant, chargé de la prise des notes de séance, que nous remercions chaleureusement pour le travail accompli.

Le motionnaire rappelle que cette motion vise à limiter les montées et descentes pour les piétons circulant entre la place Centrale et la gare CFF et surtout à éviter la traversée des axes routiers du Grand-Chêne et du Grand-Pont. Il relève aussi qu'un tel ouvrage s'inscrit dans le cadre du dispositif prévu par le préavis N° 134 adopté en novembre 1996 précisant que «le système de construction adopté prévoit une structure porteuse par piliers dans toute la partie nord-ouest du passage, ce qui permet de préserver les possibilités d'extension en direction de l'Union de Banques Suisses, du Grand-Pont et de la plate-forme du Flon». Il estime enfin que la réalisation de ce passage pourrait se faire par le personnel du Service des routes et voirie, sans que cela nécessite une soumission, ce que M. Français, directeur des Travaux, réfute car la mission de ce service consiste à entretenir des ouvrages, et non à les construire, ce d'autant qu'ils sont importants.

Une commissaire se déclare peu favorable aux passages souterrains, qui peuvent générer un sentiment d'insécurité et attirer les tagueurs. Certes, il y a des exceptions comme le passage de Chauderon qui laisse voir la lumière du jour, mais cela ne serait pas le cas avec l'ouvrage dont il est question.

Un commissaire s'étonne de ce que l'étude soit si avancée, au point que des plans de réalisation puissent être présentés. Il est répondu que ces plans existaient déjà depuis les années 1970, et qu'ils ont été simplement mis à jour pour la séance.

Le motionnaire soulève le fait qu'un tel passage faciliterait les déplacements des utilisateurs des fauteuils roulants, argument réfuté, en raison de la forte pente du Petit-Chêne. Il relève également que ce projet éviterait quelques efforts aux piétons.

Un commissaire demande des précisions quant aux comptages de piétons effectués. En 1999, on a compté 20'000

piétons par jour au passage Grotte et 5000 au Petit-Chêne. On peut estimer au vu des comptages effectués en juin 2003 qu'environ 800 piétons par jour emprunteraient ce passage. Des statistiques concernant l'utilisation des passages souterrains de Saint-François par les personnes âgées ne sont toutefois pas disponibles.

M. Français, directeur des Travaux, relève que si 2000 piétons devaient emprunter journalièrement ce passage, le coût reviendrait à Fr. 25.– par piéton, alors qu'actuellement, ce montant s'élève, en moyenne, à Fr. 5.–.

M. Boillat, ingénieur, relève que la réalisation de ce projet pourrait entraîner des problèmes importants, relatifs notamment aux nombreuses lignes «cuivre» et fibres optiques des télécommunications à déplacer, ainsi qu'aux travaux de détournement des canalisations qui pourraient durer six mois.

Une commissaire estime que l'idée n'est pas mauvaise, mais que sa réalisation n'est pas envisageable au vu de l'état des finances communales.

La rapportrice estimant que la motion a été traitée dans tous ses aspects, il est procédé au vote. Le résultat est le suivant :

Contre la prise en considération de la motion : 6 voix.

Pour la prise en considération de la motion : 1 voix.

La commission vous recommande donc de ne pas prendre cette motion en considération.

La présidente: – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M^{me} Sylvie Freymond (Les Verts), rapportrice: – Non, Madame la Présidente.

La présidente: – J'ouvre la discussion.

Discussion

M. Pierre Payot (POP): – La séance de commission a démontré que le tracé que j'imaginai, simple et direct, se heurte à la présence d'une importante chambre de télécommunication. J'en prends acte, mais je voudrais bien que mes contradicteurs manifestent autant de souplesse d'esprit et d'aptitude à l'autocritique.

C'est ainsi que l'on a entendu en commission que les piétons répugnent à utiliser les passages inférieurs. Le fait est qu'ils éprouvent quelque résistance à descendre à l'entrée d'un tunnel, à le traverser et remonter de l'autre côté. Mais ce que nous proposons était tout autre chose : leur éviter un bout de montée, leur permettre d'entrer dans un vaste vestibule et y trouver une porte de sortie à l'air libre.

On a dit encore qu'il n'était pas possible de faire exécuter ces travaux par les ouvriers de la Commune. Mais on ne nous a pas expliqué pourquoi ce qui était possible en 1976 ne l'est plus en 2004.

On a fait des comptages qui prétendaient établir que cet ouvrage aurait une faible fréquentation. Mais on a ignoré que la construction d'un ouvrage modifie les flux de trafic. Si l'on avait compté les camions qui passaient par le col du Grand-Saint-Bernard avant de décider s'il fallait construire le tunnel, on ne l'aurait pas réalisé !

Un membre de la commission s'est étonné que l'Administration ait fait un début d'étude et présenté des plans pour inciter la commission à refuser la prise en considération de la motion. Dans ce contexte, le sort réservé à une motion – ce n'est du reste pas un cas unique – relève plus de l'expression de sentiments que de l'acte politique. C'est dire que j'attends votre décision avec sérénité, mais vous demande tout de même le renvoi à la Municipalité, dans l'espoir qu'elle laisse une porte entrouverte, comme elle l'était en 1976, au lieu de la fermer brutalement.

M^{me} Sylvie Favre (Soc.): – Je tiens à préciser qu'au-delà de la répugnance que peuvent inspirer les passages souterrains – ce n'est jamais très joli, on a l'impression que l'on devrait nettoyer murs et sol au jet, il y a peu de lumière et la contrainte peu encourageante de faire passer les piétons sous la rue – il n'y a pas de raison, en fait, de séparer les usagers de la route. En ouvrant des passages souterrains, on améliore surtout les conditions offertes aux automobilistes. Il n'est pas normal d'enterrer les piétons, alors qu'ils devraient avoir la priorité sur la rue. De plus, réaliser le passage en question engage vraiment beaucoup d'efforts pour gagner quelques mètres d'altitude. Lausanne est une ville en pente. On y voit toujours les plus beaux mollets de Suisse ! Il faut que cela demeure. Je crois que d'autres moyens existent pour remédier à la pente, entre autres la remise en service d'un funiculaire que vous connaissez bien, Monsieur Payot !

Pour toutes ces raisons, nous avons refusé la prise en considération de la motion.

La présidente: – La discussion continue. Elle n'est plus demandée, elle est close. Madame la Présidente-rapportrice, veuillez nous communiquer les déterminations de la commission.

M^{me} Sylvie Freymond (Les Verts), rapportrice: – Par 6 voix contre 1, la commission vous demande de ne pas prendre cette motion en considération.

La présidente: – Celles et ceux qui soutiennent la majorité de la commission, à savoir ne pas prendre en considération cette motion, sont priés de lever la main. Avis contraires ? Une quinzaine. Abstentions ? Cinq. Vous n'avez pas pris cette motion en considération. Cet objet est donc liquidé. Je vous remercie.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la motion de M. Pierre Payot et consorts demandant l'étude d'un accès au passage pour piétons ouest de Saint-François depuis la rue Pépinet;
- ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

de refuser la prise en considération de cette motion.

Pétition de M^{me} Françoise Girardet, M. Pierre Payot et consorts (1015 signatures) pour la remise en service d'un funiculaire place du Vallon–Signal de Sauvabelin⁸

Rapport

Membres de la commission: Commission permanente des pétitions.

Municipalité: M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

Rapport photocopié de M^{me} Christina Maier (Hors parti), rapportrice: – La Commission des pétitions a examiné la pétition susmentionnée lors de sa séance du 5 novembre 2003. Elle a siégé sous la présidence de M. Paul-Louis Christe. Etaient excusés ou absents: M^{me} Evelyne Knecht et M. Francis Pittet.

Les pétitionnaires étaient représentés par M. Pierre Payot et M^{me} Françoise Girardet, et la Municipalité par M. Olivier Français, directeur des Travaux. Les notes de séance ont été rédigées par M. Daniel Hammer que nous remercions pour la qualité de son travail.

Objet de la pétition

Comme son titre l'indique la pétition demande la remise en service d'un funiculaire place du Vallon–Signal de Sauvabelin. Le texte relève l'intérêt d'un funiculaire étant donné l'insuffisance de places de parc à proximité du musée de l'Hermitage et l'attrait touristique de la tour de Sauvabelin.

Discussion préliminaire

M. le président informe les membres de la Commission qu'il s'était interrogé sur la nécessité de convoquer la séance, étant donné que le rapport-préavis N° 2003/45 répondant à une motion de M. Pierre Payot portant le même intitulé que la pétition⁹, venait de sortir (le 2 octobre 2003). Formellement la séance devait toutefois se tenir.

(Pour rappel les conclusions du rapport-préavis N° 2003/45 sont les suivantes: «*Si les conditions générales s'améliorent, la Municipalité fera procéder à une étude de faisabilité pour la construction d'un funiculaire entre la place du Vallon et le Signal de Sauvabelin, mais dans un délai de quatre ou cinq ans au minimum. Les grands projets en cours ainsi que le contexte financier ne l'autorisant pas à lancer ce projet dans l'immédiat.*»)

Point de vue de la Direction des travaux

M. le directeur des Travaux rappelle que le rapport-préavis 2003/45 répond complètement aux questions soulevées par les pétitionnaires. Il relève qu'il trouve l'idée du funiculaire sympathique, mais que le tracé proposé ne répond pas aux besoins et que les finances de la Ville ne permettent pas de s'engager dans un tel projet actuellement. Rien ne pourra être réalisé dans ce sens avant 2008 vu les priorités que représentent le m2 et Tridel. Il souligne que le funiculaire mis en service 1899 avait été abandonné en 1948 en raison de sa faible fréquentation. Ce problème risque fort de se reproduire si on réactive l'ancien tracé car ce dernier n'est pas compatible avec le réseau des transports publics actuels. Pour en faire un projet attractif d'un point de vue touristique, il faudrait changer le départ et l'arrivée, puisque l'ancien tracé n'arrive même pas jusqu'au lac de Sauvabelin et que le départ se trouve à la place du Vallon, qui est loin d'être un lieu de passage touristique... Il relève encore que ce lieu de départ se trouve près du site de la vieille usine d'incinération, très pollué en métaux lourds, pour lequel un assainissement est prévu mais pas avant 2005-2006.

M. Français souligne encore qu'il existe une ligne de bus tl qui relie le centre ville à Sauvabelin mais elle n'est pas très fréquentée. Il doute donc de la rentabilité d'un funiculaire, à moins d'en changer le tracé pour le faire démarrer au centre ville et arriver au lac de Sauvabelin avec un arrêt à l'Hermitage. Le coût du projet est estimé à Fr. 4 millions. Il ajoute qu'il paraît exclu que la Confédération et le Canton y participent, car le besoin de cette ligne n'est pas établi.

Point de vue des pétitionnaires

Le premier représentant des pétitionnaires, par ailleurs conseiller communal et auteur de la motion ayant le même objet, insiste sur la nécessité de traiter cette pétition car la réponse donnée dans le rapport-préavis N° 2003/45 ne lui a pas donné satisfaction. Il rappelle que la pétition ne demande pas la construction immédiate d'un funiculaire mais simplement une étude de la part de la Municipalité. Il souligne que cette pétition a été appuyée par 1015 personnes. Il plaide pour un financement mixte, insistant sur le fait que des privés pourraient également participer.

Préavis de la commission

Comme la demande de cette pétition fait l'objet d'une motion à laquelle la Municipalité a déjà répondu et que le

⁸BCC 2003, T. I (N° 9), p. 715.

⁹BCC 2002, T. II (N° 10/II), pp. 173 ss.

représentant des pétitionnaires qui s'est le plus largement exprimé durant la Commission n'est autre que le motionnaire, qui a eu (et aura) dans le cadre de sa motion, l'occasion d'exprimer tous ses arguments, la Commission des pétitions a décidé à l'unanimité des membres présents, de recommander au Conseil communal de classer cette pétition.

La présidente: – Avez-vous quelque chose à ajouter au rapport de M^{me} Maier?

M. Paul-Louis Christe (Rad.), président de la Commission permanente des pétitions: – Non, Madame la Présidente.

La présidente: – J'ouvre la discussion.

Discussion

M. Pierre Payot (POP): – Au risque de faucher l'herbe sous les pieds du président, je me permets de vous citer les conclusions du rapport. *Comme la demande de cette pétition fait l'objet d'une motion à laquelle la Municipalité a déjà répondu et que le représentant des pétitionnaires, qui s'est le plus largement exprimé durant la Commission, n'est autre que le motionnaire, qui a eu (et aura) dans le cadre de sa motion, l'occasion d'exprimer tous ses arguments, la Commission permanente des pétitions a décidé à l'unanimité des membres présents, de recommander au Conseil communal de classer cette pétition.* Autrement dit, un motionnaire ferait bien de s'abstenir de patronner une pétition. Ce qui serait juste si la pétition, comme cela arrive, ne portait qu'une signature. Mais une pétition comportant plus de 1000 signatures tient lieu de sondage d'opinion et manifeste le souci de faire participer les habitants à la vie politique. Je signale, entre parenthèses, que les plus de 1000 signatures proviennent toutes de Lausanne, à part une ou deux dizaines peut-être, de visiteurs du musée, ou de clients du restaurant.

Je trouve le texte de la rapportrice désobligeant pour M^{me} Françoise Girardet, qui n'a pas parlé beaucoup, mais bien, qui n'est pas manipulée et a déjà manifesté ses intentions en 1998. Il eût été facile de la présenter comme seule instigatrice, mais l'honnêteté proverbiale et le souci de transparence du motionnaire l'ont amené à se présenter comme l'un des promoteurs. La sérénité d'âme et l'absence d'animosité auraient conduit la Commission à renvoyer cette pétition à la Municipalité, qui aurait répondu dans le cadre de l'étude de faisabilité annoncée pour dans quatre ans au maximum par le rapport-préavis N° 2003/45. L'influence nulle du vote sur la suite des opérations fait que je ne vais pas m'exciter là-dessus. Mais je vous demande, en signe d'intérêt pour la participation de la population à la vie civique, de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

M. Daniel Brélaz, syndic: – Il est vrai qu'une certaine lenteur de procédure est manifeste. Mais il se trouve que nous répondons dans les délais à la motion de M. Payot par

le rapport-préavis N° 2003/45. Les délais propres aux pétitions et à leur traitement font que la prise en considération de cette pétition arrive alors que la réponse municipale à la motion – et accessoirement à la pétition si elle avait été déposée à temps – est déjà connue. C'est dans ce sens que je comprends le raisonnement de la Commission.

La présidente: – La discussion continue. Elle n'est plus demandée, elle est close. Monsieur le Président, veuillez nous communiquer les déterminations de la Commission.

M. Paul-Louis Christe (Rad.), président de la Commission permanente des pétitions: – Dois-je vous les relire après le plaidoyer de M. Payot? C'est à l'unanimité que les membres de la Commission vous demandent de classer cette pétition.

La présidente: – Nous avons donc la demande de M. Payot de renvoyer cette pétition pour étude et rapport-préavis. Je vais vous faire voter comme précédemment. Qui soutient le vote de la Commission est pour le classement. Qui vote «non» est pour le renvoi à la Municipalité pour étude et rapport-préavis, avec délai de réponse de quatre ans.

Celles et ceux qui soutiennent les membres de la Commission, à savoir le classement de cette pétition, sont priés de lever la main. Veuillez compter, s'il vous plaît. Avis contraires, à savoir le renvoi à la Municipalité pour étude et rapport-préavis? Abstentions? Par 37 pour le classement, 29 pour le renvoi à la Municipalité et 3 abstentions, vous avez classé cette pétition. Cet objet est donc liquidé. Je vous remercie.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la pétition de M^{me} Françoise Girardet, M. Pierre Payot et consorts (1015 signatures) pour la remise en service d'un funiculaire place du Vallon–Signal de Sauvabelin;
- ouï le rapport de la Commission permanente des pétitions;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

le classement pur et simple de cette pétition, en vertu de l'article 65 *litt. d)* du Règlement du Conseil communal.

Administration générale et finances – Direction de la sécurité publique
– Direction de la culture, des sports et du patrimoine – Direction des travaux
– Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation
– Direction de la sécurité sociale et de l'environnement
– Direction des services industriels

Mise en place d'une politique de développement durable en ville de Lausanne (Agenda 21)

Troisième partie: Finances

Préavis N° 2003/26

Lausanne, le 12 juin 2003

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Dans le rapport-préavis N° 155¹ du 8 juin 2000, la Municipalité a mis en évidence les notions liées au développement durable, proposé un mode de financement des actions dans ce domaine et présenté divers projets dans le domaine de l'environnement.

Le rapport-préavis N° 211², du 19 avril 2001, abordait les problèmes sociaux et de la politique des quartiers.

Dans ce troisième volet, la Municipalité fait largement le point sur les divers aspects de la situation financière de la Commune. Elle présente le bilan des actifs et des passifs, les charges principales que Lausanne effectue à la place d'autres collectivités ou qui profitent à d'autres et diverses pistes pour redresser la situation financière de la Commune. Le processus qui va succéder à l'opération cantonale EtaCom d'ici 2005 ou 2006 abordera explicitement les charges des Villes centre et l'intégration de Lausanne à Police 2000. Le budget 2004 abordera les mesures à prendre au niveau strictement communal.

¹BCC 2000, T. II (N° 15), pp. 472 ss.

²BCC 2002, T. I (N° 3), pp. 121 ss.

Table des matières

1. Objet du préavis	907
2. Développement durable et finances	909
2.1 <i>Introduction</i>	909
2.2 <i>Brève histoire lausannoise</i>	909
3. Grandes évolutions des charges de la Commune entre 1980 et 2001	912
4. La valeur du patrimoine financier communal	913
5. Flux financiers entre Lausanne, les Communes de la région, le Canton, voire la Confédération	916
6. Flux financiers par direction	919
6.1 <i>Administration générale et Finances</i>	919
6.2 <i>Sécurité publique</i>	920
6.2.1 <i>Police</i>	920
6.2.1.1 <i>Protection civile</i>	920
6.2.2 <i>Contrôle des habitants</i>	920
6.2.3 <i>Police du commerce</i>	920
6.3 <i>Culture, Sports, Patrimoine</i>	921
6.3.1 <i>Culture</i>	921
6.3.2 <i>Bibliothèque municipale</i>	925
6.3.3 <i>Sport</i>	925
6.4 <i>Travaux</i>	925
6.5 <i>Enfance, Jeunesse et Education</i>	926
6.6 <i>Sécurité sociale et Environnement</i>	926
6.7 <i>Services industriels</i>	927
7. Fonction publique et dotations administratives	927
7.1 <i>Domicile des fonctionnaires communaux</i>	927
7.2 <i>La quotité administrative</i>	928
7.3 <i>L'évolution des coûts salariaux</i>	928
8. Effets de leviers financiers	929
9. Système fiscal et parafiscal	931
9.1 <i>Système fiscal</i>	931
9.2 <i>Mesures parafiscales</i>	931
9.2.1 <i>Péréquation intercommunale</i>	931
9.2.2 <i>EtaCom et bascule des impôts</i>	931
10. Analyse et mesures	933
11. Modification du Règlement du Fonds pour le développement durable	933
12. Résumé des intentions municipales	934
13. Conclusions	934

2. Développement durable et finances

2.1 Introduction

Les controverses les plus diverses existent autour de la notion de déficit acceptable ou d'endettement acceptable. De nombreux économistes ont des positions sur le sujet qui varient au gré des années et de la dernière théorie en vogue. En appliquant ces diverses théories on peut, suivant les écoles, considérer que la situation lausannoise est relativement saine ou, au contraire, qu'elle est franchement alarmante. Les gouvernements ont toujours été soumis à un certain nombre d'éléments contradictoires. Ceux-ci sont amplifiés dans un régime de démocratie directe où les citoyens ont la possibilité d'influencer les décisions, soit par référendum, soit par initiative.

Néanmoins, et en règle générale, le développement durable postule l'équilibre budgétaire et financier à moyen terme.

De manière générale, l'on admet que, lorsque la valeur réelle des actifs est supérieure à la dette, il n'y a pas de problème grave de surendettement. L'on admet également que dans le cas contraire, il y a lieu d'analyser divers facteurs, à savoir les effets généraux sur l'économie, la société et les revenus de l'Etat que peut entraîner telle ou telle politique, mais également la définition des limites à partir desquelles une situation tend à devenir inextricable. Toutefois, malgré toutes ces théories, nombre de partis politiques et très souvent la population tiennent dans les urnes des raisonnements à l'inverse de ce qui est considéré la plupart du temps comme le simple bon sens.

En effet, les prestations qui semblent utiles à la population seront toujours plébiscitées en cas de votation populaire, même si la situation financière est inextricable. De manière systématique, des initiatives visant à baisser les recettes de l'Etat tendent à être acceptées, même lorsque l'Etat en question est directement menacé de faillite. L'exemple récent de la Commune du Locle, où près de 52% des citoyens ont voté une baisse d'impôt de 3% pour l'année prochaine, en est un exemple particulièrement flagrant. Dans un régime de démocratie directe, si un exécutif réussit à équilibrer les comptes et espère pouvoir s'attaquer à la diminution de la dette, il est quasi inéluctable qu'il soit simultanément soumis à une forte pression pour diminuer les impôts et à une pression tout aussi forte pour augmenter nombre de prestations pour des groupes de citoyens ou d'employés qui s'estiment insuffisamment bien traités par rapport à leurs aspirations. Ces simples éléments montrent que l'exécutif ne peut que très difficilement assurer une maîtrise de la situation dans un climat où les poussées de populisme ne demandent qu'à voir le jour à la moindre embellie et se produisent même lorsque la situation est critique.

Cela étant dit et démontrant la limite à toute action raisonnable dans le domaine des finances, il y a quand même lieu de procéder à des analyses. Il est en effet certain qu'à l'époque où la conférence bancaire de «Bâle II» a fixé aux banques de nouvelles contraintes en matière de réserves pour risques de pertes sur débiteurs, les collectivités publiques ont avantage à se faire noter par une agence financière pour pouvoir obtenir des prêts aux meilleures conditions possibles; en effet, le côté aléatoire de la variation des critères, et donc des situations financières des collectivités publiques, tend à s'accroître très rapidement dans le marché.

Le présent chapitre va donc permettre une brève analyse de la situation financière lausannoise au cours du temps et de ses évolutions ces vingt dernières années, du bilan financier de la Commune, des flux financiers entre Lausanne et la région ainsi qu'entre Lausanne et le Canton. Les analyses seront complétées par des indications mettant en évidence les charges liées au statut de Ville centre ainsi qu'à son Administration. Il en résultera des besoins d'analyses complémentaires pour s'assurer du caractère inéluctable d'une dotation administrative importante dans un certain nombre de domaines ou, au contraire, de possibles réductions du niveau des prestations ou de celui d'encadrement.

2.2 Brève histoire lausannoise

C'est en 1866 que Lausanne dut renoncer à vivre sans impôt. En effet, jusqu'à cette date, le produit des forêts, domaines et vignobles suffisait à assurer l'équilibre des comptes lausannois. Le budget se situe à l'époque bien au-dessous du million de francs par année. Dès 1866, l'impôt est introduit. En 1900, le budget communal dépasse de peu Fr. 1 million par an. C'est à cette époque que le besoin en équipement des lausannois (routes, égouts, eau, électricité) amène en quelques décennies la dette lausannoise aux environs de Fr. 80 millions.

Dès 1930, une série de controverses populaires de première importance se produisent autour de l'arrêté d'imposition. L'arrêté d'imposition pour 1931-1934, survenant juste après la grande dépression de 1929 et diminuant de quelque Fr. 600'000.- sur Fr. 15 millions les recettes communales, n'est accepté que par 50,1% du peuple suite à un référendum. Les années qui suivent sont caractérisées par des basculements de majorité. En 1935, la nouvelle majorité socialiste tente de redresser la barre en augmentant les recettes de quelque Fr. 600'000.-. Le peuple, suite à un référendum, refuse à 60%.

En 1938, c'est la majorité de centre-droite revenue au pouvoir qui tente un exercice symétrique pour assainir les finances avec cette fois-ci des recettes augmentées de près de Fr. 800'000.– par an. L'échec dépasse 70%. Enfin, en 1943, divers impôts sont augmentés avec un consensus des partis du Conseil communal, majorité et minorité. Le fait d'avoir fait doubler l'impôt sur les chiens met le feu aux poudres et un référendum de la société cynologique et de quelques citoyens mécontents de l'une ou l'autre des mesures fiscales prises récolte 7000 signatures contre l'ensemble du Conseil communal. Le rejet est encore plus net et dépasse 80%, cela malgré le fait que le déficit communal atteint Fr. 5 millions sur un budget de près de Fr. 20 millions.

Ces différents éléments entraînent la Municipalité, alors que la dette est passée de Fr. 80 millions en 1930 à près de Fr. 150 millions en 1943, soit sept fois le budget communal, à ne plus tenter de nouvelle aventure populaire. Ce n'est que très lentement que le déficit communal diminuera. Quant à la dette, elle augmentera régulièrement tout au long des années, 1950, 1960 et 1970 pour atteindre près de Fr. 800 millions au milieu des années 1970, soit une multiplication par cinq en trente ans. De 1975 à 1990, la dette tend à se stabiliser entre Fr. 800 millions et Fr. 900 millions. Toutefois, contrairement aux années 1990, les années 1945 à 1980 sont caractérisées par une inflation permanente et une très forte croissance économique. De 1975 à 2002, l'inflation atteint l'indice 192,9, ce qui signifie que les Fr. 800 millions de dettes de 1975 représenteraient aujourd'hui Fr. 1550 millions.

C'est alors que diverses décisions sont prises qui auront un très gros effet aussi bien sur les finances cantonales que communales. Ces décisions, toutes prises entre 1984 et 1988, sont certes agréables aux contribuables, mais elles expliquent l'entier des difficultés financières actuelles du Canton et de certaines Communes. En 1984, alors que la Municipalité recommandait le statu quo de l'impôt communal, à savoir 110 points de l'indice de base, une menée pour abaisser les impôts suite à quelques exercices équilibrés est faite au Conseil communal. Par 46 voix contre 46, le Conseil communal³ n'obtenait pas de décision directe. C'est alors que le président Echenard déclarait: «Contre ma conviction profonde, mais en accord avec mon groupe politique, je vote pour la baisse du taux d'impôt de 110 à 105».

³Arrêté d'imposition pour l'année 1984, BCC 1984, T. II, pp. 1457-1470 et 1506-1528.

Tableau 1

VALEUR ACTUALISEE TOTALE DE CINQ POINTS D'IMPOT LAUSANNOIS DEPUIS 1985							
EXERCICE	PERSONNES PHYSIQUES	PERSONNES MORALES	TOTAL PP + PM	TAUX LSNE	VALEUR D'UN POINT LAUSANNOIS (en millions)	INTERET COMPOSE A 4.5 %	VALEUR DE CINQ POINTS LAUSANNOIS - VALEUR FIN 2002 (en millions)
2002			ESTIMATION	105%	3.5	1.000000	17.500
2001	306'763'170.90	117'495'897.05	424'259'067.95	105%	4.0	1.045000	21.112
2000	287'016'529.15	79'774'505.70	366'791'034.85	105%	3.5	1.092025	19.074
1999	293'315'653.35	74'627'631.90	367'943'285.25	105%	3.5	1.141166	19.994
1998	274'380'594.60	77'503'011.05	351'883'605.65	105%	3.4	1.192519	19.982
1997	278'386'110.70	72'850'916.35	351'237'027.05	105%	3.3	1.246182	20.843
1996	274'290'537.25	63'828'697.20	338'119'234.45	105%	3.2	1.302260	20.968
1995	285'726'819.35	62'898'293.70	348'625'113.05	105%	3.3	1.360862	22.592
1994	282'904'658.45	64'165'488.85	347'070'147.30	105%	3.3	1.422101	23.503
1993	296'502'226.09	73'152'473.30	369'654'699.39	105%	3.5	1.486095	26.159
1992	272'096'884.56	70'151'435.15	342'248'319.71	105%	3.3	1.552969	25.310
1991	281'462'411.87	79'376'273.35	360'838'685.22	105%	3.4	1.622853	27.885
1990	251'094'005.17	70'543'661.95	321'637'667.12	105%	3.1	1.695881	25.974
1989	255'354'105.09	64'564'790.30	319'918'895.39	105%	3.0	1.772196	26.998
1988	225'613'612.39	66'219'544.95	291'833'157.34	105%	2.8	1.851945	25.736
1987	224'177'885.00	66'313'926.50	290'491'811.50	105%	2.8	1.935282	26.771
1986	226'140'733.50	53'750'202.90	279'890'936.40	105%	2.7	2.022370	26.954
1985	231'652'705.75	49'650'896.60	281'303'602.35	105%	2.7	2.113377	28.310
							425.665

Les controverses existeront bien sûr toujours quant à savoir si l'Exécutif et le Législatif, suivant la phrase bien connue de Ronald Reagan affirmant que «les politiciens sont aussi capables de faire des économies que des chiens des économies de saucisses», auraient dépensé tout ou partie des ressources restantes, à savoir l'équivalent de 5 points du taux d'imposition. Mais en admettant, ce qui est aussi relativement vraisemblable, que ce raisonnement ne se serait pas fait, l'on s'aperçoit que cumulé (tableau 1) l'ensemble des pertes de recettes tenant compte d'intérêts composés à 4,5% depuis l'époque représentée à fin 2002 une somme cumulée de plus de Fr. 425 millions, à comparer à la dette communale proche de Fr. 2 milliards. Cette somme peut également être analysée d'une autre manière, à savoir qu'un déficit constant correspondant à 5 points du taux d'imposition sur une période identique produit le même effet, c'est-à-dire une augmentation de la dette de Fr. 425 millions; enfin les charges d'intérêt dues à cette augmentation de dette représentent aujourd'hui environ 5 points du taux d'imposition. Après cette décision, quelques autres décisions sympathiques aux contribuables, mais funestes pour les finances communales et cantonales, ont été prises à l'échelon cantonal. Il s'agit du bouquet des années 1986 à 1988, pris juste avant la crise au niveau cantonal, à savoir:

1. l'introduction du coefficient familial et des coefficients pour enfants ;
2. la suppression de la progression à froid ;
3. les déductions les plus généreuses de Suisse pour les contribuables les plus modestes (en dessous de Fr. 35'000.– de revenu imposable).

Il ne s'agit pas ici de juger ou non de l'opportunité de ces mesures, mais simplement de leur effet général. On peut admettre que si aucune de ces mesures n'avait été prise, le revenu fiscal cantonal 2002 serait supérieur de Fr. 400 millions à Fr. 500 millions à ce qu'il est aujourd'hui. Quant au revenu communal, il atteindrait de l'ordre de Fr. 70 millions à Fr. 80 millions supplémentaires par année. Il ne s'agit pas ici encore une fois de juger de l'opportunité ou non de ces mesures, mais de constater que les années 1970 et 1980 ont été vécues avec un taux d'imposition de 110, une forte croissance économique et la non-existence des trois mesures d'allégement précédemment évoquées. Le fait de supprimer brutalement les ressources, ainsi que cela a été fait, ne pouvait que conduire à des difficultés financières très difficiles à surmonter.

En 1988, devant l'impossibilité de trouver des informaticiens entrant dans l'échelle des salaires communaux, l'ensemble des salaires de la fonction publique étaient revalorisés. L'effet en est aujourd'hui d'environ Fr. 25 millions par an de salaires supplémentaires.

Enfin, un dernier élément majeur dont les effets n'étaient pas immédiatement prévisibles, a consisté, durant la législature 1986-1989, à voter plus de Fr. 700 millions d'investissements. Lors de l'exécution de ces travaux, à l'extrême fin des années 1980 et au début des années 1990, les taux d'intérêts ayant flambé jusqu'à dépasser 7%, l'effet financier a été particulièrement lourd. En ajoutant le renouvellement d'emprunts fait dix ans auparavant à un taux proche de 4%, l'on se retrouvait sur une période de moins de cinq ans avec le passage d'une somme consacrée aux charges d'intérêts de la Commune de Fr. 44,6 millions en 1990 à Fr. 87,2 millions en 1995.

Entre 1980 et 2001, la Ville de Lausanne a renforcé de manière importante ses prestations dans le domaine encouragement à la culture et dans le domaine de la petite enfance. Le domaine encouragement à la culture comprend les activités du Service des affaires culturelles, la bibliothèque et certaines activités théâtrales de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation. Globalement, l'effort consenti entre ces deux secteurs entre 1980 et 2001 approche 20 points du taux d'imposition. Durant la même période, la Commune subissait le passage de sa part à la couverture des déficits des transports publics de Fr. 8 millions à plus de Fr. 35 millions entre la fin des années 1980 et le milieu des années 1990 (nouvelle loi cantonale sur les transports et abonnement bleu-blanc) ainsi qu'une augmentation importante des prestations diverses à verser à l'Etat et à d'autres collectivités publiques pour un total dépassant l'équivalent de 20 points du taux d'imposition.

Pour remédier à l'ensemble des difficultés financières sans renoncer aux nouvelles priorités déjà énoncées et au soutien à l'économie régionale durant les années de crise, la Municipalité agissait essentiellement sur trois fronts. Elle décidait tout d'abord de mesures de maîtrise financière des charges en personnel par un renouvellement des postes après un temps minimal de six mois d'attente, sauf catalogue d'exceptions pour cause d'impossibilité, ainsi que d'un fort filtrage des demandes en personnel supplémentaire des divers services. Ces mesures ont permis une assez bonne maîtrise des charges des domaines en question pendant six à sept ans. D'autre part, la Municipalité traitait avec une grande sévérité financière tous les postes des unités 310 à 317. Enfin, la Municipalité décidait de tendre à une rémunération plus adéquate des différents biens communaux (Services industriels, routes [parcage], prestations diverses). Par ces diverses méthodes le déficit 2001 était ramené aux environs de Fr. 20 millions (chiffre officiel Fr. 800'000.– suite au rattrapage de plusieurs années d'impôts sur les personnes morales par l'Etat à l'occasion de cet exercice 2001).

Hélas, le Grand Conseil décidait à fin 2001 de faire passer la part des Communes de 33 à 50% de la facture sociale d'ici 2004 et la crise économique dans le secteur «banques et assurances» faisait chuter de Fr. 45 millions l'impôt sur les personnes morales en ville de Lausanne en 2002 (Fr. 25 millions si l'on tient compte du rattrapage effectué en 2001) et remettait le déficit communal au niveau de Fr. 70 millions, annulant dix ans d'efforts de la Municipalité.

3. Grandes évolutions des charges de la Commune entre 1980 et 2001

En ne tenant pas compte des bouleversements momentanés dus à l'opération EtaCom et des déplacements de charges liés du secteur scolaire au secteur Administration générale, les grandes considérations suivantes apparaissent :

De 1980 à 2001, la différence entre le groupe «dédommagements à des collectivités publiques» et le groupe «dédommagements reçus de collectivités publiques» passe d'un différentiel défavorable à la Ville de Lausanne de Fr. 21 millions par

an à un différentiel défavorable à la Ville de Lausanne de Fr. 120 millions par an, soit une augmentation des charges annuelles sur une vingtaine d'années d'environ Fr. 100 millions ou un peu moins de 30 points du taux d'imposition. Alors que sur la période 1980-2001, l'indice des prix à la consommation a augmenté en moyenne de 2,58% par an avec une inflation plus grande sur la première partie de la période et plus faible sur la deuxième partie de la période, l'on distingue quelques secteurs particuliers. Dans le domaine de la prévoyance sociale, on constate des effets importants, la progression de la facture sociale suivant les secteurs augmente respectivement en moyenne de 9,69% et de 6,09% par année sur la période considérée. Ces taux subissent une forte majoration depuis 2002 suite à la décision du Grand Conseil de faire passer par étapes de 33% à 50% la part à la facture sociale pour les Communes dès 2004.

Quant au poste encouragement à la culture, il a passé de Fr. 9,3 millions nets en 1980 à Fr. 38,8 millions aux comptes 2001 avec une augmentation de l'ordre de 8 points du taux d'imposition mais une augmentation multiannuelle moyenne de 7,06%.

Par sous-secteur, la situation se présente comme suit (chiffres en millions de francs):

	1980	2001	En points d'impôt (arrondis)
Bibliothèque	1,65	4,94	1,0
Musées	1,04	6,01	1,5
Théâtres et concerts	6,41	21,35	4,5
Autres tâches culturelles	0,16	6,49	2,0

Le secteur trafic régional, qui comprend notre participation au déficit des tl, a progressé à un taux record de 9,91% en moyenne depuis 1980, cela principalement dans la partie de la période allant de 1985 à 1995. La nouvelle Loi sur les transports de 1990 a eu de forts effets défavorables à la Ville de Lausanne, l'Etat plafonnant sa participation au déficit et la clef de répartition étant très défavorable à Lausanne. Ces facteurs ont encore été aggravés par la construction du gigantesque dépôt de Perrelet. C'est dans ce domaine que l'on trouve, sur la durée, l'augmentation moyenne la plus importante des charges. La révision de la Loi sur les transports de 2000 a corrigé légèrement les effets de la loi de 1990.

Le secteur sécurité publique a, quant à lui, progressé de 3,11% sur la période concernée principalement grâce au fait que l'ECA a repris la plus grande partie des coûts du secteur pompiers et que le secteur protection civile a vu ses dépenses systématiquement freinées. Le secteur police devrait connaître une assez forte augmentation suite aux récentes décisions du Conseil communal, mais il s'agit ici d'un phénomène récent.

Pour les raisons évoquées dans l'introduction, l'intérêt des dettes à moyen et long terme a crû de Fr. 33,5 millions en 1980 à environ Fr. 85 millions actuellement, soit une augmentation équivalent à 15 points du taux d'imposition.

En résumé, les principaux facteurs de dégradation de la situation financière de la Ville, outre ceux qui ont été cités dans l'introduction, sont les efforts importants imposés par d'autres (facture de l'Etat, transports publics) ou effectués volontairement dans les secteurs précédemment cités. Les groupes du Conseil communal ont toujours montré un très fort soutien au secteur culturel et au secteur de la petite enfance. Le soutien au secteur culturel a été nettement plus marqué dans les années 1980 et le soutien au secteur de la petite enfance nettement plus accentué dans les années 1990. Il n'en reste pas moins que sur la période de vingt ans écoulée, chacun de ces deux secteurs a vu ses charges croître de l'équivalent de près de 10 points du taux d'imposition.

Globalement, les charges supplémentaires sur vingt ans dus aux dédommagements à d'autres collectivités, à l'encouragement à la culture, à la petite enfance, aux charges d'intérêt et à la revalorisation des salaires représentent plus de 70 points du taux d'imposition.

4. La valeur du patrimoine financier communal

Pour pouvoir juger de la situation d'une Commune, il y a lieu d'examiner de près les biens et les dettes. De ce point de vue la situation lausannoise est encore relativement rassurante, même si la dégradation constatée au cours de ces dernières années montre que l'on ne pourra pas continuer durablement dans la même direction. Le risque est accentué par diverses menaces sur les actifs de la Commune, cela principalement à cause d'éléments idéologiques de la politique fédérale. Nous reviendrons sur ce point à l'occasion de l'analyse du bilan qui va suivre.

A fin 2002, l'endettement relatif de la Commune de Lausanne était de Fr. 1850 millions. Par endettement relatif, on entend l'endettement brut duquel on enlève les impôts à encaisser, les autres débiteurs, la valeur des titres (à l'exception ici des

titres dans le domaine de l'électricité et du gaz), les actifs transitoires et quelques actifs du patrimoine financier à réaliser, par exemple le crédit d'étude de Tridel de Fr. 6 millions à récupérer, un prêt de Fr. 5 millions, les stocks du Magesti et des pompes funèbres, etc. Quant aux actifs, ils se présentent de la manière suivante et nécessitent à chaque fois un commentaire.

L'analyse financière du groupe eos Holding a été faite récemment et notée dans le bilan de tous les actionnaires. Cette analyse prudente, faite par des instituts renommés, amène la valeur du groupe eos Holding à Fr. 744 millions. En tant qu'actionnaire à hauteur de 20,06%, Lausanne peut donc inscrire cette valeur à hauteur de Fr. 149 millions. Lausanne détient également 15% de Gaznat et en détiendra, par étapes d'ici à 2008, 26%, cela par des accords déjà signés. La valeur théorique du capital de Gaznat est de Fr. 25 millions, soit une valeur approximative pour Lausanne de Fr. 4 millions. Toutefois, les actifs portent sur des sommes considérables et le réseau, à lui tout seul, vaut plusieurs centaines de millions. Une estimation très prudente de la valeur réelle de cet actionnariat revient à inscrire une valeur de Fr. 13 millions.

Le Service forêts, domaines et vignobles a conduit une étude poussée de l'ensemble de la valeur de ses domaines et parcelles agricoles, en tenant compte de ce qui se trouve en zones terrains à bâtir, industrielle, intermédiaire, utilité publique et obtient une valeur vénale de Fr. 33 millions. Quant aux vignobles, une estimation de valeur vénale à cinq fois la valeur de rendement conduit à une valeur d'environ Fr. 21 millions. Les forêts, d'une valeur estimée d'après le prix du terrain à Fr. 15 millions, ne sont pas prises en compte. Certains considèrent leur valeur comme beaucoup plus grande alors que d'autres estiment qu'il s'agit d'une charge. La valeur retenue pour le secteur FoDoVi est donc de Fr. 54 millions.

Le patrimoine immobilier géré par le Service immobilier a été estimé. La valeur donnée a été calculée à partir de la valeur de rendement et comprend aussi bien les immeubles du patrimoine financier que les terrains non construits et la valeur des droits de superficie actifs. En comptant les immeubles du patrimoine administratif, on arriverait à une valeur de Fr. 627 millions. Remarquons que la seule valeur ECA des immeubles du patrimoine financier et du patrimoine administratif est de Fr. 647 millions, sans les terrains et les droits de superficie, mais tous ces bâtiments ne sont bien sûr pas à l'état de neuf. En déduisant de la valeur des immeubles, celle du patrimoine administratif d'un peu moins de Fr. 150 millions, on arrive à une estimation cohérente de la valeur du patrimoine immobilier de Fr. 480 millions. Les immeubles du patrimoine administratif sont comptés dans cette affaire pour zéro car il n'est pas question de pouvoir les revendre.

En utilisant les tables de l'Association des électriciens suisses visant à l'application de la Loi sur le marché de l'électricité refusée le 22 septembre 2002 par le peuple, l'on peut estimer la valeur qui aurait été donnée au réseau de distribution électrique des Services industriels à Fr. 448 millions. Aux mêmes Services industriels, la valeur des immeubles des services généraux des SI a été estimée à Fr. 44 millions. Dans le secteur du multimédia, le télé-réseau ainsi que le réseau primaire servant notamment à la transmission de données, sont estimés à Fr. 150 millions. Toutefois, en raison des risques technologiques inhérents à ce secteur, une valeur de seulement 50% de la précédente est retenue dans le bilan du patrimoine de la Commune, soit une valeur de Fr. 75 millions.

Le réseau du chauffage à distance est aussi considéré comme ayant une valeur de Fr. 75 millions. Au 1^{er} janvier 2002, la valeur comptable des installations affectées à la distribution de gaz est de Fr. 103 millions. Elle tient compte des prix de revient et d'un amortissement réparti sur 30 ans. La valeur à neuf des installations est de Fr. 225 millions. Si l'on applique des normes plus classiques tenant compte du fait que les tuyaux ont une durée de vie d'environ 60 ans et que l'on procède à des raisonnements semblables à ceux qui ont été appliqués par la branche électrique en prévision de l'éventuelle libéralisation du marché, on arrive à une valeur d'environ Fr. 150 millions.

La valeur comptable des installations du réseau de distribution de l'eau était de Fr. 138 millions au 1^{er} janvier 2002, cela suite à un fort amortissement. Si l'on raisonne sur la durée de vie des installations comme pour le gaz et l'électricité, l'on arrive à une valeur de Fr. 802 millions. Il y a toutefois lieu de remarquer que la valeur de rendement calculée à partir du budget 2003 avec amortissement sur 30 ans et intérêt de 5% atteint seulement Fr. 370 millions, il faut se rendre compte que le prix de l'eau est aujourd'hui sous évalué par rapport à cette estimation. Si on voulait vendre l'eau à un prix correspondant à l'intérêt de 5% et à l'amortissement sur 30 ans de la valeur du réseau, on devrait en augmenter le prix moyen de 60 ou 70 centimes. Toutefois, si l'on tient compte de taux d'amortissement plus réalistes et du taux actuel du marché de l'argent, on se rapproche fortement de la valeur de rendement liée à Fr. 370 millions. Il n'y aurait lieu, dans cette optique, que de monter le prix de l'eau de 20 à 40 centimes par m³.

La valeur des installations de production d'électricité est fortement variable suivant le prix de l'énergie que l'on estime pour ces trente prochaines années. Le dit prix est lui-même difficile à estimer. Lausanne étant propriétaire de Lavey, l'usine lui permettant de couvrir une partie de ses services et la turbine à gaz pouvant être mise en route aux moments de pénurie, des valeurs économiques peuvent être données à ces installations. En ce qui concerne la turbine à gaz, une valeur prudente consiste à retenir la moitié de la valeur d'achat de Fr. 60 millions, soit Fr. 30 millions.

Au taux actuel d'intérêt moyen de 4% et avec une valeur raisonnable de revente de l'électricité, on obtient pour Lavey une valeur de Fr. 326 millions, valeur qui décroîtra au cours des années, vu l'échéance de la concession en 2030.

Les valeurs précédentes correspondent à des hypothèses moyennes. Les valeurs des réseaux des Services industriels sont toutes soumises de près ou de loin aux diverses tentatives de «hold-up» qui caractérisent l'ouverture des marchés dans ces domaines. En particulier, le délégué à la surveillance des prix a plusieurs fois tenté, lors de la discussion de la loi sur le marché de l'électricité, de réduire à la valeur strictement comptable la valeur des réseaux électriques, spoliant de ce fait l'ensemble des collectivités communales et cantonales de Suisse de plus de Fr. 10 milliards.

Cette tentative n'a pas été couronnée de succès à l'époque du débat sur la LME. On ne peut toutefois pas exclure des risques de ce type lors des nombreuses discussions de ces prochaines années. La Confédération a déjà démontré à de nombreuses reprises qu'elle ignorait les besoins des Cantons, mais plus encore ceux des Communes. En matière routière par exemple, les Cantons autofinancent leurs travaux routiers par la taxe sur les voitures, la Confédération, quant à elle, réalise des bénéfices en se gardant l'ensemble des impôts sur l'essence. Les Communes paient en moyenne 10 à 15 points de leurs taux d'imposition pour l'entretien des routes, payant de fait le pactole que la Confédération s'est conservée par les taxes sur l'essence.

Tableau 2

Actifs de la Ville de Lausanne (résumé)

	En millions
eos Holding	149
Gaznat	13
FoDoVi	54
Patrimoine du Service immobilier	480
Réseau distribution (électricité)	448
Réseau distribution (gaz)	150
Services généraux des SI	44
Télé-réseau	75
Chauffage à distance	75
Turbine à gaz	30
Service des eaux	802
Lavey	<u>326</u>
	2626

La valeur globale des actifs ne comportant aucun bâtiment administratif, écoles, lieux culturels, ou sportifs est donc légèrement supérieure à fr. 2600 millions. Elle dépasse aujourd'hui de plus de Fr. 750 millions la valeur de l'endettement net défini précédemment. Toutefois, les valeurs à risque dépassent la valeur considérée de Fr. 750 millions. L'on peut donc dire que Lausanne a un excédent d'actifs de Fr. 750 millions que les décisions politiques fédérales peuvent transformer dans le pire des cas en un déficit d'actifs d'environ Fr. 300 millions. Même dans l'optique où aucun des risques fédéraux ne se concrétiserait, il y a lieu de remarquer qu'en quelques années, le niveau d'excédent d'actifs a fortement régressé suite aux événements ayant mené aux problèmes financiers des années 1990. Les mêmes calculs faits en 1990 auraient certainement montré un surcroît d'actifs largement supérieur à Fr. 1 milliard, à l'époque sans risque politique.

On ne peut enfin exclure, suivant les évolutions de la société, que des actifs aujourd'hui non activables le deviennent un jour, mais cela est une autre affaire.

5. Flux financiers entre Lausanne, les Communes de la région, le Canton, voire la Confédération

Comme le montreront les éléments suivants, les Villes centre ont des charges exceptionnelles. Ce sont à elles que l'on fait a priori appel lorsque l'on a un grand projet à réaliser en tablant sur ce que d'aucuns appellent leur enthousiasme et d'autres leur arrogance. La réalité est que lorsque les associations les plus diverses ont rencontré le Canton, avec ou sans succès, elles se tournent naturellement vers la plus grande Commune pour présenter leurs revendications. Les auteurs des projets les plus divers obéissent en général à la même tendance, considérant que seules les grandes Communes (Lausanne n'est pas la seule dans ce cas) peuvent amener des rentrées financières suffisantes pour l'accomplissement de leurs projets, cela d'autant plus que la discussion avec les Autorités de Communes plus petites, pouvant fournir de moindres sommes, est souvent beaucoup plus difficile.

En période de crise, les personnes en difficulté se concentrent davantage dans les cités où l'anonymat face à leur situation est garanti. Ces personnes sont fortement demanderesses en prestations. Il y a lieu de rappeler que 40% des cas sociaux (RMR ou ASV) identifiés au niveau cantonal se trouvent à Lausanne.

De manière générale, l'on s'aperçoit que les Communes qui ont encouragé les activités et l'emploi au bénéfice de l'ensemble de la collectivité, sont en général défavorisées par rapport à celles qui ont favorisé les quartiers de villas et plus encore les résidences de luxe avec le taux d'imposition bas que cela génère. Les premières fournissent les emplois, les deuxièmes l'habitat des cadres. Les Communes ayant une tradition ouvrière comme celles de l'Ouest lausannois, c'est-à-dire fortement pourvoyeuses du secteur de l'emploi industriel qui a caractérisé les décennies précédentes, ont pratiquement toutes des situations où la valeur du point d'impôt est très faible.

Lausanne a une situation particulière, la valeur de son point d'impôt est relativement élevée à l'échelle des Communes vaudoises, mais elle le doit essentiellement à l'impôt sur les personnes morales où Lausanne, certaines années, touche plus du tiers de l'ensemble des impôts perçus par les Communes dans ce secteur pour une population d'environ 18% de celle du Canton. Lausanne a bénéficié plus que toute autre aux comptes 2001 des effets de rattrapage de l'Etat dans ce domaine et s'est retrouvée d'un seul coup rejoindre les Communes à déficit quasiment nul. Néanmoins, la crise financière de 2002 et 2003 et le fait que l'Etat n'a plus de grandes sommes à récupérer, va conduire à des résultats très différents en 2002, 2003 et pendant peut-être quelques années, les sociétés suisses peuvent en effet légalement répartir leurs déficits sur sept ans en matière fiscale.

Il y a maintenant lieu d'examiner, secteur par secteur, quelle est la situation en commençant par une vision globale, celle du nombre de points d'impôt consacré par diverses Communes aux subventions.

Tableau 3

COMPARAISON DES SUBVENTIONS VERSEES PAR DIVERSES COMMUNES VAUDOISES EN 2000-2001								
Commune	Exercice	Impôt par point de coefficient (moyenne 2000-2001)	Subventions versées			Subventions exprimées en points d'impôts		
		(source : EtaCom)						
			Total (36)	365 (institutions)	366 (individuelles)	Total	365	366
BELMONT	2000	76'020	284'385	164'007	120'378	3.7	2.2	1.6
	2001	76'020	308'899	165'748	143'151	4.1	2.2	1.9
BUSSIGNY	2000	207'495	1'164'577	1'003'979	160'597	5.6	4.8	0.8
	2001	207'495	1'201'289	1'012'534	188'755	5.8	4.9	0.9
CHAVANNES	2000	102'248	479'090	451'174	27'917	4.7	4.4	0.3
	2001	102'248	444'369	402'805	41'564	4.3	3.9	0.4
CHESEAUX	2000	71'573	309'216	299'534	9'682	4.3	4.2	0.1
	2001	71'573	230'579	223'721	6'858	3.2	3.1	0.1
COSSONAY	2000	53'355	216'611	201'611	15'000	4.1	3.8	0.3
	2001	53'355	254'427	238'807	15'620	4.8	4.5	0.3
CRISSIER	2000	200'910	858'018	754'047	103'971	4.3	3.8	0.5
	2001	200'910	850'221	732'622	117'599	4.2	3.6	0.6
ECHALLENS	2000	87'542	403'313	383'092	20'221	4.6	4.4	0.2
	2001	87'542	377'814	353'728	24'086	4.3	4.0	0.3
ECUBLENS	2000	293'906	1'146'758	963'657	183'101	3.9	3.3	0.6
	2001	293'906	1'179'859	996'368	183'491	4.0	3.4	0.6
EPALINGES	2000	251'558	863'172	795'695	67'477	3.4	3.2	0.3
	2001	251'558	854'961	784'659	70'302	3.4	3.1	0.3
LAUSANNE	2000	3'921'241	65'428'214	61'283'993	4'144'221	16.7	15.6	1.1
	2001	3'921'241	65'213'660	60'863'463	4'350'197	16.6	15.5	1.1
LE MONT	2000	191'931	527'459	333'761	193'698	2.7	1.7	1.0
	2001	191'931	637'991	374'008	263'983	3.3	1.9	1.4
LUTRY	2000	380'345	1'187'515	945'663	241'852	3.1	2.5	0.6
	2001	380'345	1'051'049	907'213	143'836	2.8	2.4	0.4
MONTREUX	2000	608'624	5'130'160	4'895'327	234'833	8.4	8.0	0.4
	2001	608'624	5'282'296	5'123'361	158'935	8.7	8.4	0.3

MORGES	2000	416'104	4'841'615	4'461'027	380'588	11.6	10.7	0.9
	2001	416'104	5'070'944	4'649'613	421'331	12.2	11.2	1.0
NYON	2000	574'222	5'435'378	5'204'079	231'299	9.5	9.1	0.4
	2001	574'222	5'962'274	5'716'873	245'401	10.4	10.0	0.4
PAYERNE	2000	147'271	1'589'212	1'308'342	280'870	10.8	8.9	1.9
	2001	147'271	1'398'941	1'200'101	198'840	9.5	8.1	1.4
PRILLY	2000	287'505	2'207'048	1'685'263	521'785	7.7	5.9	1.8
	2001	287'505	2'217'895	1'790'026	427'869	7.7	6.2	1.5
PULLY	2000	842'337	3'800'594	3'295'189	505'405	4.5	3.9	0.6
	2001	842'337	3'705'949	3'175'548	530'401	4.4	3.8	0.6
RENENS	2000	371'131	5'081'088	3'896'059	1'185'029	13.7	10.5	3.2
	2001	371'131	4'475'894	3'838'366	637'528	12.1	10.3	1.7
ROMANEL	2000	78'599	263'962	247'070	16'892	3.4	3.1	0.2
	2001	78'599	290'494	270'486	20'009	1.0	0.9	0.1
LA TOUR-DE-PEILZ	2000	425'907	3'221'738	2'944'965	276'773	7.6	6.9	0.6
	2001	425'907	3'156'429	2'936'395	220'034	7.4	6.9	0.5
VEVEY	2000	564'825	5'364'469	4'563'827	800'642	9.5	8.1	1.4
	2001	564'825	5'455'620	n/disp.	n/disp.	9.7	n/disp.	n/disp.
VILLENEUVE	2000	91'010	723'607	604'333	119'274	8.0	6.6	1.3
	2001	91'010	759'333	642'480	116'853	8.3	7.1	1.3
YVERDON-LES-BAINS	2000	482'366	6'223'288	5'167'090	1'056'198	12.9	10.7	2.2
	2001	482'366	6'286'156	5'300'564	985'592	13.0	11.0	2.0

N. B. La comparaison dans l'espace du poste «Subventions» est relative dans la mesure où certaines dépenses de même type peuvent être imputées dans d'autres chapitres, étant par exemple considérées comme des frais de sous-traitance (rubrique 318 – garderies) ou des participations à d'autres collectivités (chapitre 35).

Par ailleurs, les subventions non comptabilisées peuvent également créer des distorsions.

Il est à remarquer qu'à Lausanne, les subventions au secteur des garderies privées, représentant près de 5 points du taux d'imposition, ne sont pas cataloguées sous subventions, mais sous prestations à des tiers (compte 318). Si l'on rajoute celles-ci aux 17 points de base (plus de 18 points aux comptes 2002), on dépasse les 23 points du taux d'imposition consacrés à des subventions. Si l'on rajoute les subventions aux parents dans les garderies municipales ainsi que les déficits d'installations sportives, on atteint 27 points du taux d'imposition. Si l'on rajoute les subventions aux tl, permettant d'abaisser le prix des transports, c'est à 37 points du taux d'imposition que l'on arrive.

Enfin, si l'on rajoute la facture sociale de l'Etat, on dépasse 50 points du taux d'imposition en subventions directes à la population.

Le tableau 3 montre que la situation des subventions est très différente selon les Communes. Les Villes d'Yverdon-les-Bains et de Renens, disposant d'une valeur du point d'impôt relativement faible, dépassent 10 points du taux d'imposition. Certaines Villes jouent un rôle évident de centre régional comme Vevey, Montreux, Nyon, Payerne ou encore Morges et octroient aussi des subventions dans la fourchette de 8 à 12 points du taux d'imposition.

Les Communes plus résidentielles ont, quant à elles, des valeurs beaucoup plus basses, variant en général entre 3 et 4 points du taux d'imposition. Si l'on examine les Communes de la région en excluant Renens et Prilly, on s'aperçoit d'une différence d'environ 12 à 13 points du taux affecté, le record étant détenu par la Commune de Lutry avec 2,8 points du taux d'imposition consacré à des subventions. Le cas de Renens et Prilly s'explique en grande partie, en tout cas pour Prilly, par la subvention versée au CIGM uniquement par Prilly, Renens et Lausanne. Indépendamment du déficit lausannois, ces 12 points de taux d'imposition représentent la différence de taux d'imposition entre Lausanne et les autres Communes de l'agglomération après la bascule du point d'impôt à la fin de l'opération EtaCom en l'année 2004.

Ce tableau est très significatif de l'effet Ville centre. La Ville centre Lausanne est nettement au-delà de toutes les autres et d'autres Communes jouent un rôle de centre régional avec un effort compris entre 5 et 10 points du taux d'imposition plus faible qu'à Lausanne.

Cela représente non seulement les coûts des grandes institutions culturelles, mais d'une myriade de petites institutions dans divers domaines qui exercent des demandes plus fortes et plus fréquentes sur les centres régionaux que sur les autres Communes, celles-ci se contentant d'accueillir une partie des membres de l'institution et de recevoir comme d'autres les prestations fournies.

6. Flux financiers par direction

6.1 Administration générale et Finances

Les Villes centre sont davantage que les autres Communes confrontées à des problèmes liés à une proportion élevée au sein de leur population de personnes âgées, de pauvres, de personnes vivant seules, de familles monoparentales, de personnes dépendantes, d'étudiants et d'apprentis ainsi que de sans-emploi, de personnes en fin de droit, d'étrangers et de marginaux. Ces groupes de personnes représentent des charges élevées et ne paient d'autre part que peu ou pas d'impôt. Contrairement aux charges sociales et démographiques les prestations des Villes centre ont des effets externes larges, cela dans le domaine des transports, de la santé et de la culture notamment (extrait du message du Conseil fédéral sur une nouvelle péréquation financière à l'échelle du pays).

De manière générale, l'Administration générale et Finances paie l'ensemble des charges dues aux transports publics. Une facture annuelle de plus de Fr. 30 millions repose essentiellement sur la loi cantonale sur les transports de 1990 révisée en 2000. Comme dans le domaine des transports routiers, la Ville centre subit manifestement un surcroît de charges, cela en fonction des caractéristiques principales de la méthode décidée en 1990 et cela malgré la révision 2000. En effet, dans la partie urbaine du système, le taux de remplissage des bus est beaucoup plus important que dans la partie extérieure à la Ville centre. Cela signifie également que pour l'entreprise de transport, le secteur Ville centre offre une rentabilité nettement meilleure que les secteurs décentralisés, cela d'autant plus que la fréquentation de certaines terminaisons de ligne est marginale.

En commun avec onze autres Communes de la région, Lausanne paie l'intégralité des charges du réseau urbain, soit plus de Fr. 35 millions, lequel réseau profite à tout le Canton et plus particulièrement à une centaine de Communes proches de Lausanne. A une époque où tout montre que les transports publics sont régionaux voire cantonaux, cette inéquité devrait être corrigée.

L'effet d'usure sur les infrastructures routières est également directement lié à ce facteur. La Ville centre, fournissant de très nombreux emplois, subit des charges exceptionnelles de transport. Or, dans les diverses péréquations financières du Canton, le revenu fiscal dû aux personnes morales n'est jamais pondéré ou diminué du fait des charges exceptionnelles de transports publics et d'entretien des routes supportées par la Ville centre en raison du foisonnement des entreprises qui s'y trouvent. Il en est de même pour la répartition du déficit des tl.

L'effet financier global de cette non-prise en considération de ces aspects spécifiques est difficile à chiffrer de manière exacte, mais il pèse certainement au moins Fr. 20 millions à Fr. 30 millions par année si l'on additionne les subventions non différenciées aux transports publics résultant du système actuel, du fait que seules douze Communes paient le trafic urbain et le surcroît d'entretien des routes résultant à la fois du flux de véhicules privés lié aux emplois et du flux de véhicules des transports publics.

Cette problématique est ici seulement mise en évidence, des études complémentaires fines seraient seules à même de pouvoir déterminer l'exacte ampleur du phénomène et seront entreprises si nécessaire. Toutefois, la fourchette précédemment évoquée constitue un ordre de grandeur raisonnable.

Outre les transports publics, c'est essentiellement dans le domaine du tourisme que l'effort lausannois profite à toute la région économique et n'est payé que par la seule Ville de Lausanne, cela indépendamment de tout ce qui se passe au niveau du FERL (Fonds d'équipement de la région lausannoise alimenté directement par les clients des hôtels). Les Fr. 2'310'000.– versés à Lausanne Tourisme profitent incontestablement au tourisme et à l'économie de l'ensemble de la région. C'est un point où une répartition équitable devrait conduire à une somme au moins égale à Fr. 1 million prise en charge par les autres Communes de la région ou alors un système résultant d'une nouvelle loi sur le tourisme devrait financer l'ensemble du montant.

Des subventions globales pour Fr. 250'000.– sont effectuées volontairement par la Ville en faveur de l'Université de Lausanne, cela pour la chaire d'honneur et pour le centre de traduction littéraire. Ces actes volontaires n'ont pas à être imputés à d'autres, mais ils constituent néanmoins un flux favorable aux activités cantonales de Fr. 250'000.–.

Diverses subventions pour environ Fr. 250'000.– profitent aussi bien à des associations à but idéal qu'au tourisme ou et à des fanfares. Globalement, cette somme profite elle aussi à la région. De nos jours, toutes les sociétés locales lausannoises ont des membres qui proviennent de l'ensemble de la région et la plupart des présidents avec lesquels nous négocions n'habitent pas eux-mêmes Lausanne.

6.2 Sécurité publique

6.2.1 Police

De tout temps Lausanne a voulu prendre en mains sa propre sécurité. Aucune police d'aucune commune du canton ne dispose d'autant de compétences déléguées que la police lausannoise. Lausanne est notamment la seule à disposer d'une police judiciaire, ce qui aujourd'hui représente un coût très proche de Fr. 10 millions par année pour le budget communal. Dans de nombreux domaines, Police-secours fait pour Lausanne ce que quelques rares Communes font dans le canton et que fait l'Etat par la Police cantonale dans l'écrasante majorité des communes. Les opérations autour de Police 2000 montrent que si l'on veut appliquer à Lausanne une situation à peu près identique à celle que connaissent les Communes du canton de Vaud, tout en lui permettant de conserver la maîtrise de l'implication de sa police sur le terrain, c'est une somme de Fr. 25 millions à Fr. 30 millions que la Ville pourrait percevoir par le biais d'un contrat de prestations ou de conventions par objectif. Ce mode de faire serait tout à fait conforme à l'article 44 de la nouvelle Constitution, qui prévoit que l'Etat et les Communes assurent l'ordre public, ainsi que la sécurité des personnes et des biens. De plus, il serait possible, dans ce cadre, de tenir compte des tâches que Lausanne accomplit en plus des autres Communes, dans le domaine de la Police judiciaire et de Police-secours, dès lors qu'elle abrite de nombreuses institutions d'importance cantonale et qu'elle offre de très nombreux emplois, nécessitant globalement une dotation policière plus grande qu'en moyenne cantonale. Cette spécificité ne tient pas compte des nombreuses institutions d'importance cantonale abritées par Lausanne ainsi que des très nombreux emplois nécessitant globalement une dotation policière plus grande qu'en moyenne cantonale.

6.2.1.1 Protection civile

L'organisation de la protection civile va être revue. Les modalités ne sont pas connues, mais on peut estimer sans grand risque de se tromper qu'une partie de l'excédent de charges de l'Office de la protection civile de Fr. 4'376'000.– en 2001 ne devrait pas être payé par les seuls Lausannois dans une répartition équitable. Il est toutefois difficile à ce stade de chiffrer la part exacte concernée, ce sujet devra être réétudié ces prochains temps.

6.2.2 Contrôle des habitants

A la suite du partage des tâches entre le Service du contrôle des habitants et le Canton, le Contrôle des habitants encaisse l'ensemble des taxes cantonales et fédérales pour la gestion des étrangers, les montants sont rétrocédés mensuellement au Canton. Le montant retourné en 2001 était de Fr. 1'324'000.–, soit 60%. Le Canton ne paie rien à la Ville pour cette prestation d'encaissement. Une étude affinée du responsable du service montre que l'on devrait aller vers une répartition où le Canton ne devrait recevoir que 40% des montants encaissés pour que la Ville couvre vraiment ses frais, ce qui représente une somme d'environ Fr. 400'000.– en moins.

6.2.3 Police du commerce

Il n'y a pas de revendication immédiate dans ce domaine, mais on peut constater que la nouvelle Loi sur la police du commerce fait globalement perdre un montant très proche de Fr. 2 millions par an à la Ville de Lausanne si on cumule les décisions cantonales et les décisions fédérales en la matière.

6.3 Culture, Sports et Patrimoine

6.3.1 Culture

Le tableau ci-dessous montre les subventions versées par Lausanne, le Canton et les Communes à diverses institutions. Pour les quatre plus grandes, on s'aperçoit, en se basant sur les comptes 2001, que la Ville paie 66,2% des charges de l'OCL avec 39,2% des abonnés, le Canton payant 32,02% et les Communes de la région lausannoise 1,78% pour 34,19% d'abonnés.

Le TML Opéra reçoit 83,1% de ses subventions de la Ville contre 13,74% par le Canton et 3,16% par les Communes de la région alors que les spectateurs de la ville représentent 30,6%, ceux du canton 28,8%, ceux des communes de la région lausannoise 22,5%, plus de 18% provenant de l'extérieur du canton.

Au Théâtre de Vidy, la Ville fournit 78,8% des subventions pour 35,6% des spectateurs, le Canton 17,9% pour 24,9% des spectateurs, les Communes de la région lausannoise 3,2% pour 30,7% des spectateurs.

Quant au Ballet Béjart, la Ville fournit 82,12% des subventions, le Canton 14,8% et les Communes de la région 3,08%. Les chiffres sur les abonnés n'ont guère de sens, le Ballet Béjart passant l'essentiel de l'année à tenter de diminuer ses charges de base par les gains réalisés sur les tournées à l'extérieur.

A l'OCL, très ancienne institution, le Canton fait davantage sa part et Lausanne paie l'ensemble des subventions de la Ville et de la région. Une situation moins bonne existe pour le TML Opéra, mais là aussi la Ville paie 83% des subventions pour 30% des abonnés. A Vidy, la situation est elle aussi insatisfaisante.

Si l'on examine les pourcentages relatifs, le surpaiement des Lausannois sur les quatre grandes institutions culturelles atteint, dans l'absolu, plus de Fr. 10 millions par rapport aux bénéficiaires des prestations. A ces environs Fr. 10 millions, il y a lieu d'ajouter plus de Fr. 2 millions dus aux autres institutions culturelles, y compris non lausannoises, à laquelle la Ville participe. Globalement, le sureffort en matière culturelle de la Ville de Lausanne en terme de subventions, atteint donc environ Fr. 13 millions, cela sans procéder à ce stade à la moindre imputation de nature administrative.

La Ville subventionne plusieurs institutions culturelles. Elle collabore avec le Service culturel de l'Etat de Vaud, qui participe aussi à l'effort de financement. La Confédération participe à travers l'Office fédéral de la culture et Pro Helvetia. Le résumé de la situation ci-dessus est établi selon les comptes 2001 et n'inclut pas les subventions ponctuelles.

Tableau 4: Subventions culturelles

Comptes 2001	Institutions		Communes	Confédération
	Institutions lausannoises	non-lausannoises		
Total subventions Lausanne	23'274'981	1'500'000		
Total subventions Canton	5'815'000	800'000		
Total subventions Communes	695'000	283'359		
Total subventions Confédération	492'600	1'732'000		
Institutions subventionnées	Lausanne	Canton	Communes	Confédération
Théâtre de Vidy	5540560	1250000	225000	227600
Théâtre Boulimie	392776	150000		
Théâtre Arsénic	695000	180000		
Opéra de Lausanne	6050000	1000000	230000	
Orchestre de chambre de Lausanne	4270000	2065000	115000	
Ballet Béjart Lausanne	3330000	600000	125000	
Sinfonietta	310000	70000		
Ensemble vocal de Lausanne	115000	60000		
Quatuor Sine Nomine	50000	50000		
Académie de Lausanne	25000	10000		
Cinéfestival	20000	25000		
Prix de Lausanne	100000	50000		
Compagnie Philippe Saire	200000	120000		265000
Sévelin 36, un lieu pour la danse	40000	30000		
Festival de la Cité	355000	110000		
"2.21"	108744	25000		
Chorus	107422	15000		
Muse-gueule	15000	5000		
Institutions non-lausannoises	Lausanne	Canton	Communes	Confédération
Théâtre Kléber-Méleau (Renens)	1005000	400000	283359	
Cinémathèque (Institution nationale)	495000	400000		1732000

Les subventions de la Confédération et en particulier de Pro Helvetia sont difficiles à répertorier car elles s'adressent à des individus et à des projets et non à des villes; elles ne figurent que partiellement dans nos chiffres.

L'effort financier n'est pas proportionnel au nombre et à la provenance des spectateurs, comme le montrent les statistiques ci-dessous.

Tableau 5: Efforts financiers dans les grandes institutions.

		Comptes 2001	Budget 2002	Domicile des abonnés Saison 2001-2002
OCL	Ville	66,20%	66,05%	39,20%
	Canton	32,02%	32,19%	24,71%
	Communes ACRL	1,78%	1,76%	34,19%
	Autres			1,90%
TML	Ville	83,10%	81,79%	30,63%
	Canton	13,74%	15,17%	28,79%
	Communes ACRL	3,16%	3,04%	22,53%
	Autres			18,05%
Th. Vidy (**)	Ville	78,85%	79,45%	35,56%
	Canton	17,92%	17,42%	24,86%
	Communes ACRL	3,23%	3,13%	30,77%
	Autres			8,81%
BBL	Ville	82,12%	82,55%	<i>Pas de chiffres</i>
	Canton	14,80%	14,44%	
	Communes ACRL	3,08%	3,01%	

** Théâtre de Vidy: chiffres inscrits pour la Ville et Canton (comptabilité par année civile) différent des chiffres inscrits dans les comptes du Théâtre de Vidy dont la comptabilité est faite par saison.

Une convention a été signée entre la Ville et douze Communes pour créer un Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise le 15 novembre 1988. L'objectif était d'atteindre une quote-part des Communes de 10% des dépenses, objectif très loin d'être atteint aujourd'hui.

Tableau 6: Participation des Communes au Fonds intercommunal de soutien

CONTRIBUTIONS 2003

Nombre d'habitants**	Liste des communes membres	Montant par habitant		Financement annoncé
824	1042 ASSENS	(Fr. 2.42/hab.)	forfait	2'000.–
2'652	1092 BELMONT-SUR-LAUSANNE	(Fr. 6.67/hab.)	7.–/hab.	17'700.–
7'342	1030 BUSSIGNY-PRÈS-LAUSANNE	(Fr. 8.17/hab.)	forfait	60'000.–
2'886	1033 CHESEAUX-SUR-LAUSANNE	(Fr. 1.73/hab.)	forfait	5'000.–
6'433	1023 CRISSIER	(Fr. 3.10/hab.)	forfait	20'000.–
2'031	1053 CUGY	(Fr. 6.91/hab.)	forfait	14'040.–
2'035	1026 ÉCHANDENS	(Fr. 1.96)	2.–/hab.	4'000.–
9'921	1024 ÉCUBLENS	(Fr. 5.84)	6.–/hab.	58'000.–
7'499	1066 ÉPALINGES	(Fr. 4.00/hab.)	forfait	30'000.–
1'515	1055 FROIDEVILLE	(Fr. 4.96)	5.–/hab.	7'515.–
1'214	1008 JOUXTENS-MÉZERY	(Fr. 15.15)	15.50/hab.	18'400.–
8'443	1095 LUTRY	(Fr. 3.55/hab.)	forfait	30'000.–
1'009	1083 MÉZIÈRES	(Fr. 4.95/hab.)	forfait	5'000.–
5'138	1052 LE MONT-SUR-LAUSANNE	(Fr. 9.99)	10.–/hab.	51'330.–
937	1054 MORRENS	(Fr. 5.33/hab.)	forfait	5'000.–
1'364	1094 PAUDEX*	(Fr. 5.86/hab.)	forfait	8'000.–
4'029	1028 PRÉVERENGES	(Fr. 0.99)	1.–/hab.	4'000.–
10'671	1008 PRILLY	(Fr. 8.43/hab.)	forfait	90'000.–
16'140	1009 PULLY	(Fr. 12.39/hab.)	forfait	200'000.–
17'409	1020 RENENS***	(Fr.0.28/hab.)	forfait	5'000.–
3'104	1032 ROMANEL-SUR-LAUSANNE	(Fr. 10.30/hab.)	forfait	32'000.–
3'074	1073 SAVIGNY*	(Fr. 1.95/hab.)	forfait	6'000.–
2'937	1025 SAINT-SULPICE	(Fr. 9.89)	10.–/hab.	29'070.–
601	1029 VILLARS-SAINTE-CROIX*	(Fr. 3.32/hab.)	forfait	2'000.–
362	1058 VILLARS-TIERCELIN	(Fr. 4.91)	5.–/hab.	1'780.–
119'570				705'835.–

* Communes qui n'ont pas signé la convention

** Nombre d'habitants selon chiffres de l'Office cantonal des statistiques (SCRIS) – situation au 31.12.2002

*** La Commune de Renens a décidé en juin 1999 d'adhérer à nouveau au fonds (contribution forfaitaire de Fr. 5'000.–)

Communes ne faisant pas ou plus partie du Fonds intercommunal

627	BRÉTIGNY-SUR-MORRENS		Pas d'entrée en matière
5'668	CHAVANNES-PRÈS-RENENS		Pas d'entrée en matière
1'215	DENGES		Démissionné en 1996
4'516	ÉCHALLENS		Pas d'entrée en matière
373	MONTPREVEYRES		Pas d'entrée en matière
12'039	TOTAL		

Une analyse du cadre législatif permettant de régler le partage des subventions culturelles devrait être conduite. Elle est amorcée dans l'étude de l'Institut du fédéralisme de Fribourg (www.federalismus.ch) datant du 15.2.2002 et intitulé «Kantonale Bestimmungen im Bereich die Kulture», qui recense toutes les lois sur l'encouragement à la culture et la gestion des institutions culturelles. Dans les cas de Berne, Zurich et de Lucerne, le cadre législatif permet apparemment un partage optimal du financement entre Canton et Communes. Une analyse détaillée des principes retenus à Berne, Zurich et Lucerne avec leur application possible dans le cadre vaudois et lausannois va être entreprise.

6.3.2 Bibliothèque municipale

La bibliothèque prête des livres aux lecteurs dont le domicile est situé dans le canton de Vaud. Les charges de Fr. 4'935'830.– en 2001 sont entièrement assumées par la Ville de Lausanne. La répartition des lecteurs est la suivante :

- lecteurs provenant de Lausanne 57% ;
- hors Lausanne 43%.

Ces chiffres montrent que Lausanne paie un surcoût profitant à d'autres habitants du canton d'environ Fr. 2 millions par an pour sa bibliothèque municipale.

6.3.3 Sport

Dans ce domaine, la Ville subit des charges exceptionnelles pour les grands équipements profitant à l'ensemble de la région, à savoir le Stade olympique, le CIGM en co-financement avec Renens et Prilly, la patinoire de Montchoisi, la piscine couverte de Mon-Repos, le stade de Courbertin par exemple. La seule de ces installations qui donne naissance à une subvention explicite de fonctionnement est le CIGM en raison de la convention avec les Communes de Renens et de Prilly. Lausanne Région étudie actuellement de nouvelles répartitions pour la période au-delà de 2006 afin de rendre régionale la répartition des frais.

On peut estimer le surcoût payé aujourd'hui par Lausanne à un peu plus de Fr. 1 million. Malgré les forts coûts d'investissements nécessités pour les équipements régionaux précédemment cités, nous ne disposons pas d'étude sérieuse du Service des sports permettant d'avancer des chiffres, notamment quant aux taux de fréquentation des Lausannois et des habitants d'autres communes. Les rares indications dont nous disposons semblent démontrer qu'en matière de fréquentation des lieux sportifs, il y a certes un désavantage pour Lausanne, mais que celui-ci n'est pas, à l'exception des grands équipements collectifs, très important. Toutefois, si l'on veut en savoir plus, il sera nécessaire de procéder à des études complémentaires.

Remarquons encore que Lausanne finance quelques manifestations et championnats, qui profitent à l'ensemble de la région comme d'ailleurs la présence du CIO à Lausanne profite à l'ensemble de la région. Les quelque Fr. 500'000.– par an consacrés à diverses manifestations exceptionnelles ont certainement un impact régional fort. Dans cette optique, on peut penser qu'une répartition équitable devrait être recherchée sans qu'il ne soit possible de définir à ce stade les pourcentages respectifs.

6.4 Travaux

Au Service des routes, il y a lieu d'engager une réflexion sur les charges exceptionnelles que subit une Ville centre. Ce secteur a déjà été évoqué dans le domaine des transports publics. Même si les comparaisons entre les Communes du canton, effectuées officiellement par le SCRIS, sont devenues difficiles à interpréter par le fait que de nombreuses Communes regroupent l'ensemble de leurs amortissements et charges d'intérêts à la Direction des finances et non dans les services directement concernés, on s'aperçoit quand même que les charges de la Ville de Lausanne sont très nettement plus importantes que celles des Communes voisines bien au-delà de la proportion des habitants. Il y a également lieu de préciser que le secteur routes au sens de la classification cantonale, comprend des charges annexes dans diverses communes dont Lausanne.

Tableau 7: Effort routier dans quelques Communes vaudoises

	1999	2000	2001
Lausanne	48'955'410	47'926'413	49'043'292
Prilly	2'138'631	2'208'536	2'246'211
Pully	3'522'697	3'919'071	3'585'780
Renens	4'128'973	4'022'014	4'241'254
Montreux	7'810'588	7'184'618	9'332'823

Seules des Communes à situation géographique exceptionnelle, telles Montreux ou Château-d'Ex semblent s'inscrire dans des proportions de dépenses par habitant comparables ou supérieures à Lausanne. L'extrait du tableau du SCRIS, avec tous les commentaires précédents incitant à la prudence, est fourni. Il semble démontrer soit l'existence de charges exceptionnelles pour les motifs déjà évoqués précédemment, soit un niveau d'entretien supérieur à celui pratiqué dans les autres Communes. Une analyse plus affinée devra être effectuée.

6.5 *Enfance, Jeunesse, Education*

Cette direction a connu de très grands bouleversements à l'occasion de l'opération EtaCom. C'est plus dans la qualité des conventions qui se signent actuellement avec l'Etat que dans des revendications de base que se trouve le siège de la matière. Les domaines de la petite enfance et celui de la jeunesse et des loisirs ont certes des charges exceptionnellement élevées par rapport à ce qu'on trouve dans les autres Communes vaudoises, cela en raison de l'effort très grand fourni par la collectivité lausannoise pour l'équipement aussi bien que pour fournir les prix les plus bas de Suisse aux différents usagers des garderies, du moins dans les grandes villes. Diverses réflexions sont en cours au niveau cantonal pour un nouvel encouragement à la construction et à l'entretien des garderies. Suivant les résultats de ces travaux, la Ville de Lausanne pourrait être défrayée pour une partie des charges concernées correspondant à la croissance naturelle des dépenses du service pendant environ deux ans.

Quelques injustices financières directes ont pu être mises en évidence à la DEJE. Il s'agit des prestations de prophylaxie dentaire scolaire et des visites de dépistage actuels effectués par les cabinets dentaires conservateurs qui servent à des actions de prévention pour la santé dans le domaine scolaire. Il serait juste qu'à terme ces charges soient cantonalisées, le montant en jeu est d'environ Fr. 150'000.– par an. Dans le domaine scolaire toujours, les accords existants pour les prestations des assistants sociaux et des physiothérapeutes, soit environ Fr. 1,5 million en 2001 devraient être inclus dans la facture sociale.

6.6 *Sécurité sociale et Environnement*

Une très grande proportion des subventions versées par cette direction est faite en complémentarité avec l'Etat. Pour celles où l'aide profite également à d'autres Communes, un vaste recensement des participations de chacun (Lausanne et Canton sans autres collectivités ou participation d'autres Communes) est en cours. La Municipalité vient de décider, dans ce domaine comme dans d'autres, d'écrire à toutes les institutions subventionnées afin de connaître les participations des partenaires publics autres que la Ville de Lausanne et le Canton de Vaud.

A ce stade, nous en sommes donc réduits à de vagues hypothèses sur les éventuelles injustices subies. A première vue, les montants concernés pourraient se situer dans la fourchette comprise entre Fr. 3 millions et Fr. 5 millions. Il y a lieu de remarquer que l'article 49 de la nouvelle Constitution cantonale place la formation des adultes sous la responsabilité de l'Etat. La concrétisation de cette disposition – dont on ne peut toutefois prévoir la date – pourrait alléger le fardeau que la Ville de Lausanne supporte actuellement en la matière (environ Fr. 3,2 millions par année de subvention à la Ciféa). On ignore toutefois l'importance de l'économie pouvant être réalisée à cette occasion.

Dans le domaine social, Lausanne a l'une des politiques parmi les plus actives de tout le canton dans le domaine du logement subventionné. Le problème du manque de solidarité régionale pourrait également à terme être corrigé par les dispositions de la nouvelle Constitution cantonale. En effet, celles-ci prévoient une base constitutionnelle obligeant Communes et Canton à intervenir (sans quotité explicite) dans le domaine de l'aide aux logements (aide individuelle ou aide à la pierre ainsi que l'accession à la propriété). En la matière, l'essentiel du problème repose d'une part sur les difficultés de plus en plus grandes qu'il y aura à trouver des terrains sur Lausanne pour satisfaire durablement à l'ensemble des besoins et, d'autre part, sur l'inéquité créée par une politique où un certain nombre de Communes concentrent l'ensemble des efforts en la matière alliant coûts et contribuables à faible capacité alors que d'autres se contentent d'observer, de ne rien payer et d'attirer les bons contribuables. Des réflexions doivent être entreprises dans ce domaine pour une meilleure répartition régionale afin que ceux qui ne font aucun effort soient tenus légalement par une loi cantonale de participer à un fonds de compensation régional.

En ce qui concerne le SAS, la participation de l'Etat de Vaud aux frais administratifs pour la gestion des dossiers des bénéficiaires de PC a fait l'objet de négociations car le service a un statut d'agence A et traite de ce fait la totalité du dossier, ce qui n'est pas le cas dans les autres Communes. Le montant n'a pas été indexé depuis 1997 alors qu'il l'a été pour l'agence cantonale de Clarens. L'équité conduirait dans ce domaine à augmenter la somme reçue de Fr. 121'100.– pour le porter à Fr. 565'000.– et à adapter ce montant chaque année dans la même mesure que celui de la Caisse cantonale. Au SEHL, il est remarqué qu'une participation de l'Etat pour les contrôles de l'hygiène devrait être demandée à concurrence ce que le Canton paie pour les autres Communes, soit près de Fr. 600'000.– par an. Au Service social et du travail, le financement du centre régional (CSR) devrait être revu et l'ensemble des coûts pris en compte par l'Etat pour être ensuite réparti dans la facture sociale. Le projet de Loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF) va dans ce sens. Il y aura lieu d'inclure environ Fr. 600'000.– du groupe «ressources» dans cette affaire. Dans le domaine de l'hygiène, il est remarqué des charges de Ville centre de près de Fr. 600'000.– par an. Cette question devrait toutefois être incluse dans le cadre de la nouvelle loi du 11 février 2003 relative à l'exécution de la Loi fédérale du 9 octobre 1992 sur les denrées alimentaires

et objets usuels (LDA) qui prévoit la conclusion de contrats de prestations entre l'Etat et les Communes ou groupements de Communes.

6.7 Services industriels

Dans ce domaine, il faut remarquer que les prix sont basés sur un rendement minimal de la valeur reconnue des réseaux et sur les estimations des prix du marché en matière énergétique. Les prix font de plus l'objet d'adaptations périodiques dans un sens ou dans l'autre en fonction des évolutions observées et des coûts effectifs. Il y a une forte vraisemblance que des négociations soient, comme par le passé, menées ces prochaines années dans ce domaine.

7. Fonction publique et dotations administratives

7.1 Domicile des fonctionnaires communaux

Il y a encore une vingtaine d'années, l'on pouvait dire que la fonction publique s'identifiait avec la citoyenneté. Sauf dérogation spéciale, le domicile en ville de Lausanne était obligatoire avec délai de régularisation pour les fonctionnaires. Le principe de la liberté d'établissement ayant été renforcé au niveau fédéral, une grande partie de cette obligation était supprimée au début des années 1980. Seuls les policiers conservaient l'obligation de résidence, elle aussi récemment supprimée. Alors qu'auparavant, les seules tolérances étaient admises aux Services industriels, présents sur de nombreuses communes du canton et pour lesquels la justification de domicile différencié était évidente, on se retrouve aujourd'hui avec une diminution continue du pourcentage de fonctionnaires habitant la Commune.

En 1990, le nombre des fonctionnaires habitant la commune avoisinait encore 70%. Aujourd'hui, leur nombre vient de passer sous la barre des 50%. Dans les catégories de personnel plus jeunes, on pressent la suite de l'évolution. Ainsi, les fonctionnaires ayant des enfants entre 0 et 4 ans ne sont plus que pour 37% établis en ville de Lausanne alors que 63% habitent d'autres communes. Cette évolution très rapide, sur une génération, ne tient pas seulement à la crise du logement. En effet, celle-ci a perdu de son ampleur au début des années 1990 et n'est réapparue que récemment. Le fait d'habiter Lausanne n'a manifestement, malgré les instructions données au début de la crise des années 1990, jamais fortement intéressé les chefs de service ou leurs subalternes lors de l'engagement de collaborateurs. Globalement, on peut estimer entre Fr. 8 millions et Fr. 10 millions par an les impôts communaux procurés aux autres Communes vaudoises hébergeant des fonctionnaires lausannois. Les tendances les plus récentes (personnel jeune avec enfants) montrent que d'ici un petit nombre d'années, les fonctionnaires lausannois seront même en sous représentation par rapport à la quotité de population lausannoise dans la région!

En équivalents plein-temps, 52,5% des emplois sont détenus par des non-Lausannois. Pour les salaires, la proportion est semblable.

Alors que les fonctionnaires les mieux classés (1A, 1B, 1 et 2) sont encore 49% à Lausanne et que les fonctionnaires les plus mal classés (20 à 25) habitent dans une proportion de 69% sur Lausanne, la classe moyenne et la grande partie d'entre eux (classes 3 à 19) se trouvent habiter dans une proportion de 56% hors de Lausanne. En 2002, sur 444 entrées, 58% des nouveaux employés habitaient hors de Lausanne.

Par direction, les proportions à Lausanne et hors de Lausanne sont données par le tableau 7.

Tableau 8

	A Lausanne	Hors de Lausanne
AGF	50,2	49,8
Sécurité publique	40,0	60,0
CSP	53,3	46,7
Travaux	49,4	50,6
DEJE	56,1	43,9
SSE	49,4	50,6
SIL	46,9	53,1

L'identification avec Lausanne employeur reste certes forte, mais l'identification avec les intérêts de la Commune de Lausanne tend naturellement à se diluer suite à une telle évolution. Cette évolution montre que dorénavant les problèmes devraient être pensés à l'échelle régionale et que les anciennes identifications historiques des Communes perdent petit à petit leur sens.

7.2 La quotité administrative

Les tâches des Villes et des Communes sont extrêmement difficiles à comparer, spécialement si on cherche à faire des comparaisons intercantionales. En effet, les compétences des Cantons et des Communes ne sont pas identiques d'un canton à l'autre.

Aussi, est-il plus précis de se comparer avec les Villes du canton. Même en utilisant cette méthodologie, il est très délicat d'arriver à des comparaisons. En effet, Lausanne assume de nombreuses tâches régionales, notamment par les Services industriels et son corps de pompiers professionnels est également au service de la région. Elle est seule à assumer sa police judiciaire et cette spécificité mérite d'être mise en avant. La Step assume des fonctions pour de nombreuses Communes de la région. Néanmoins, l'on peut comparer le nombre d'emplois communaux par mille habitants des diverses communes du canton.

La Commune de Renens vient de procéder à une analyse sur diverses communes vaudoises (sans Lausanne) en éliminant le personnel lié aux Services industriels, aux traitements des ordures ménagères, aux réseaux d'égouts et d'épuration ainsi qu'à l'instruction publique. Elle arrive à 10,7 fonctionnaires par 1000 habitants pour Prilly, 13,3 pour Pully, 11,8 pour Nyon, 16,4 pour Vevey, 9,8 pour Yverdon et 9,7 pour Renens. Si l'on prend la même formule que celle utilisée par Renens, le nombre de fonctionnaires pour 1000 habitants dépasse 21 même si l'on enlève en plus des cas prévus par la Commune de Renens le Corps des sapeurs pompiers professionnels, les employés de la Step, ceux du CSR et de l'Office de placement.

Ce n'est qu'un premier indicateur. En effet, il est possible que certaines tâches exceptionnelles des Villes centre entraînent cette surdotation. Les Communes n'ont en général pas de service culturel et Lausanne a volontairement assumé depuis fort longtemps sa police judiciaire et dispose à elle seule du quart des policiers du Canton (en comptant les policiers de toutes les Communes et ceux de la Police cantonale). De plus, les éléments déjà mis en évidence sur le réseau routier peuvent également peser sur les dotations en personnel. Si c'est le cas, et des études complémentaires devront démontrer la pertinence ou non de cette affirmation, il y a lieu d'inscrire cela dans les charges des Villes centre.

Une autre hypothèse est que certaines fonctions d'état-major et de cadres intermédiaires sont générées en surnombre dès le moment où un nombre suffisamment grand de personnes se trouvent dans une structure. Une analyse systématique par service des dotations par comparaison avec ce qui se passe ici ou là dans le canton s'avère pertinente. Une analyse des tâches effectuée par les fonctionnaires lausannois aussi. Il est plausible que nous offrions un certain nombre de prestations qui ne s'avèrent pas indispensables, soit par respect de dispositions cantonales ou fédérales alors que personne d'autre ne le fait, soit par goût du travail bien fait.

Une analyse systématique, faisant suite à celle qui a été effectuée sous «Perspectives 2001» sera entreprise service par service. Cette analyse devra montrer si le niveau de prestations est adéquat. Si celui-ci est jugé indispensable, on ne prendra pas de mesure car il se peut que des prestations offertes aux Lausannois et non offertes dans d'autres Communes soient d'une incontestable nécessité. En revanche, la Municipalité devra systématiquement analyser les prestations afin de déterminer celles que nous ne pouvons plus nous offrir vu la situation financière.

7.3 L'évolution des coûts salariaux

Sans tenir compte de l'inflation, qui s'applique aussi aux revenus fiscaux, on peut mettre en évidence divers mouvements financiers salariaux.

En admettant environ 250 départs par année (équivalents plein temps) ce qui représente la moyenne de ces dernières années et une différence de charges salariales d'environ Fr. 13'000.– par an et par EPT, y compris le treizième mois et les charges sociales, on peut mettre en évidence une économie moyenne annuelle, due aux renouvellements de Fr. 3,2 millions.

Par année, les annuités automatiques entraînent une augmentation de Fr. 2,8 millions des charges et les promotions une augmentation de Fr. 2,4 millions, cela en moyenne également.

Le volume des recettes fiscales étant proche de celui des salaires, il est donc nécessaire d'obtenir un accroissement des impôts ou d'autres recettes, correspondant à 0,5% du volume des salaires, pour couvrir la seule évolution de ce secteur cela sans la création d'un seul poste supplémentaire.

8. Effets de leviers financiers

Si on avait pu mettre un centime à la banque le 1^{er} août 1291 à un taux de 5% et qu'on l'y avait laissé avec intérêt composé jusqu'à notre époque, on disposerait aujourd'hui d'une fortune représentant l'ensemble de la monnaie disponible sur la planète. Cette réflexion montre à la fois la puissance de levier des effets liés aux intérêts composés et le fait que les choses soient rarement si simples puisque personne ne possède aujourd'hui l'ensemble de la fortune planétaire. Plus prosaïquement, si quelques Lausannois avaient changé d'avis en 1930 et que des recettes supplémentaires avaient été inscrites au budget de la Ville à hauteur de Fr. 600'000.– dès 1931 et maintenues jusqu'à notre époque telles quelles, cela sans qu'aucune dépense supplémentaire ne soit décidée de manière symétrique, c'est-à-dire si cet argent avait été placé à la banque, nous disposerions aujourd'hui de Fr. 390 millions.

Le tableau des effets de la baisse de 5 points d'imposition en 1984 montre un effet cumulé 18 ans après de Fr. 425 millions. Les effets de leviers sont donc considérables puisque cumulées, ces deux mesures auraient rapporté Fr. 815 millions soit plus que le découvert de la Commune. A l'inverse, en admettant que l'on revienne à l'équilibre financier, ce qui reste le but de la Municipalité malgré la conjoncture difficile, il serait alors intéressant de se mettre à rembourser la dette plutôt que de diminuer le poids de la fiscalité. En effet, cela permettrait sur une vingtaine d'années non seulement d'éliminer le découvert, mais en prenant un peu plus de temps, d'éliminer la dette elle-même. L'effet global d'une telle opération pourrait correspondre à terme à plus de 20 points du taux d'imposition.

Tableau de l'effet financier de 5 points d'impôt placés sur un fonds.

Tableau 9: Simulation de la capitalisation de 5 points d'impôts avec intérêt composé au taux de 4% l'an.

Année	Valeur de 5 points d'impôt indexée à 2 % l'an	Intérêts à 4 %	Total	Cumul
	a	b	a+b	
1	18'000'000	0	18'000'000	18'000'000
2	18'360'000	720'000	19'080'000	37'080'000
3	18'727'200	1'483'200	20'210'400	57'290'400
4	19'101'744	2'291'616	21'393'360	78'683'760
5	19'483'779	3'147'350	22'631'129	101'314'889
6	19'873'454	4'052'596	23'926'050	125'240'939
7	20'270'924	5'009'638	25'280'561	150'521'500
8	20'676'342	6'020'860	26'697'202	177'218'702
9	21'089'869	7'088'748	28'178'617	205'397'319
10	21'511'666	8'215'893	29'727'559	235'124'878
11	21'941'900	9'404'995	31'346'895	266'471'773
12	22'380'738	10'658'871	33'039'608	299'511'382
13	22'828'352	11'980'455	34'808'808	334'320'189
14	23'284'919	13'372'808	36'657'727	370'977'916
15	23'750'618	14'839'117	38'589'734	409'567'650
16	24'225'630	16'382'706	40'608'336	450'175'987
17	24'710'143	18'007'039	42'717'182	492'893'169
18	25'204'346	19'715'727	44'920'072	537'813'241
19	25'708'432	21'512'530	47'220'962	585'034'203
20	26'222'601	23'401'368	49'623'969	634'658'172
21	26'747'053	25'386'327	52'133'380	686'791'552
22	27'281'994	27'471'662	54'753'656	741'545'209
23	27'827'634	29'661'808	57'489'442	799'034'651
24	28'384'187	31'961'386	60'345'573	859'380'224
25	28'951'870	34'375'209	63'327'079	922'707'303
26	29'530'908	36'908'292	66'439'200	989'146'503
27	30'121'526	39'565'860	69'687'386	1'058'833'890
28	30'723'957	42'353'356	73'077'312	1'131'911'202
29	31'338'436	45'276'448	76'614'884	1'208'526'085
30	31'965'204	48'341'043	80'306'248	1'288'832'333
31	32'604'509	51'553'293	84'157'802	1'372'990'135
32	33'256'599	54'919'605	88'176'204	1'461'166'339
33	33'921'731	58'446'654	92'368'384	1'553'534'723
34	34'600'165	62'141'389	96'741'554	1'650'276'278
35	35'292'169	66'011'051	101'303'220	1'751'579'497
36	35'998'012	70'063'180	106'061'192	1'857'640'689
37	36'717'972	74'305'628	111'023'600	1'968'664'289
38	37'452'332	78'746'572	116'198'903	2'084'863'192

Dans le tableau ci-dessus, le découvert actuel serait éliminé après 22 ans, la dette nette après 36 ans, la dette globale après 38 ans, cela si l'équilibre financier est systématiquement atteint pendant cette période.

Lausanne dispose aujourd'hui de revenus importants aux Services industriels, mais son service de la dette consomme à peu près l'équivalent des bénéfices des Services industriels, en tenant compte du fait que les SI paient les intérêts de leurs investissements. D'une certaine manière, ces deux opérations se compensent. L'avantage généré pour notre Ville par les SI est entièrement consommé par cette situation historique. Dans la mesure du possible, il est nécessaire que le plan de mesures qui sera exposé ci-après, puisse conduire à terme raisonnable à changer de situation.

9. Système fiscal et parafiscal

9.1 Système fiscal

Le système fiscal actuel tend à favoriser les Communes visant le résidentiel de haut de gamme à forte valeur fiscale par rapport à celles qui utilisent une importante proportion de leur territoire pour l'emploi. Certes les indépendants paient l'ensemble de leurs impôts à la Commune où ils exercent leur profession, mais les employés paient l'ensemble de leurs charges fiscales à leur Commune de domicile.

A Lausanne, les dernières statistiques montrent que 4700 contribuables habitent à l'extérieur et fournissent environ Fr. 31 millions d'impôt, y compris ceux en séjour et ceux taxés pour des immeubles. Sur ce nombre, l'impôt sur le revenu et la fortune concerne 2200 indépendants pour un total d'un peu plus de Fr. 17 millions.

En revanche, le flux net des travailleurs salariés pénétrant à Lausanne, suivant les données de l'an 2000, dépasse de 25'500 le nombre de ceux qui, habitant Lausanne, travaillent à l'extérieur.

Même en admettant que l'indépendant rapporte en moyenne deux fois plus d'impôt que le salarié, ce qui est une hypothèse extrême, ces salariés paieraient potentiellement Fr. 100 millions d'impôt par année s'ils habitaient Lausanne.

Une répartition 50/50 (moitié au domicile, moitié au lieu de travail) rapporterait à Lausanne Fr. 35 millions à Fr. 40 millions de plus par année que le système actuel.

Même une répartition $\frac{3}{5}$ - $\frac{1}{5}$ rapporterait encore une vingtaine de millions de plus qu'aujourd'hui en conservant l'hypothèse extrême et peu vraisemblable que l'indépendant paierait deux fois plus d'impôts en moyenne que le salarié.

9.2 Mesures parafiscales

9.2.1 Péréquation intercommunale

Instaurée dès 2001, la péréquation intercommunale prélève l'équivalent de 13 points du taux d'imposition de chaque Commune et le redistribue en fonction de divers critères. Conçue à l'origine pour être quasiment neutre pour Lausanne, elle rapporte aujourd'hui un peu plus de Fr. 3 millions par an.

Il est fortement question de passer à 16 points du taux d'imposition dès 2004, ce qui entraînerait une recette d'un peu moins de Fr. 1 million pour Lausanne.

9.2.2 EtaCom et bascule des impôts

Dans le cadre d'une nouvelle répartition des tâches entre Canton et Communes, le domaine de l'enseignement à l'exception des bâtiments scolaires ainsi que diverses autres tâches de moindre importance seront transférées à l'Etat, au minimum quant au financement, dès le début de 2004.

EtaCom s'est étalée sur plusieurs années avec trois trains de mesures. Pendant cette période transitoire, les charges à transférer ont été comptabilisées dans un compte de régulation. Celui-ci, calculé en francs par habitant, a progressivement grossi pour atteindre un peu moins de Fr. 700.- par habitant.

Dans les faits, l'Etat encaisse un peu moins de Fr. 700.- par habitant auprès des Communes et paie d'ores et déjà toutes les tâches qui lui sont attribuées par les trains de mesure. Ce système transitoire défavorise les Communes dont le revenu d'impôt par habitant est faible et favorise les Communes dont le revenu d'impôt par habitant est important.

A l'inverse, la bascule des points d'impôt se fait sur d'autres principes. Pour chaque Commune, l'on admet que les revenus doivent être identiques avant et après la bascule. Ce sont entre 22 et 23 points d'impôt qui devraient passer à l'Etat dont le taux 2004 sera compris entre 151 et 152. Or, 22 à 23 points cantonaux (moyenne cantonale) correspondent à 40 points communaux dans certaines Communes et moins de 10 points dans d'autres.

La bascule a pour effet une baisse du taux d'imposition dans les Communes à faible revenu fiscal et une hausse dans les Communes à fort revenu fiscal. Ce système résout une bonne partie des inéquités fiscales dans notre canton à l'exception

notoire de la Ville de Lausanne et, régionalement, des Villes centre. En effet, Lausanne a encore d'assez bons revenus fiscaux, malgré les comptes 2002. Elle est en revanche chargée en tâches exceptionnelles comme déjà démontré. Le tableau 3 de la page 917 met en évidence une partie importante du problème lié aux subventions.

Les Communes centre, parmi lesquelles il faut compter Prilly et Renens qui vont devoir remonter leur taux après la bascule des impôts, utilisent environ 8 points d'impôts pour des subventions qui profitent en général à toute la région et auront après la bascule des taux d'imposition qui seront souvent 5 à 6 points au-dessus de leurs voisines. Lausanne, capitale du canton et super Ville centre, consacre 18 points du taux d'imposition au secteur subventions, les autres Communes consacrent en moyenne 3 points du taux d'imposition au secteur subventions alors que leurs habitants profitent de la grande majorité des prestations.

L'écart entre 18 points et 3 points représente, à peu de chose près, la différence entre le taux d'imposition lausannois en 2004 et celui de la grande majorité des Communes voisines.

EtaCom ne résoud pas ce problème, un train de mesures devrait être pris d'ici 2005 ou 2006 pour parachever le processus; il comprend Police 2000, le problème des Villes centre, les transports scolaires dans l'arrière pays et la péréquation sociale.

Outre cette problématique, les tâches de Ville centre peuvent entraîner en raisons des tâches, des surcoûts.

Lausanne, dans la comparaison faite, suivant le modèle de Renens, avec 21 employés par 1000 habitants mais des services industriels, et Vevey avec plus de 16 employés par 1000 habitants se retrouvent avec un taux haut après la bascule, mais Lausanne a en plus un déficit qui a atteint Fr. 70 millions en 2002.

Tableau 10

Région lausannoise et villes		
Taux annuité Canton + Communes 2004		
Villes	2003	2004
Lausanne	234,0	234,0
Renens	233,0	221,2
Pully	214,0	220,3
Prilly	229,0	223,5
Ecublens	218,0	211,7
Epalinges	219,0	218,7
Chavannes	251,0	236,2
Crissier	224,0	222,2
Le Mont	214,0	216,5
Lutry	210,5	214,5
Savigny	224,0	221,5
Paudex	202,0	212,4
Saint-Sulpice	189,0	200,9
Belmont	227,0	226,9
Cheseaux	229,0	225,6
Romanel	212,0	206,1
Jouxpens	219,0	223,2
Bussigny	221,0	218,7
Nyon	215,0	215,2
Gland	209,0	204,8
Morges	224,0	221,9
Vevey	229,0	230,2
Yverdon	237,0	226,0
Montreux	231,0	225,3
La Tour-de-Peilz	219,0	220,9

10. Analyse et mesures

L'analyse du bilan financier de la Ville de Lausanne montre que la situation n'est pas encore grave. Néanmoins, de très mauvais comptes 2002 dus essentiellement à la plongée observée partout en Suisse et dans le monde du secteur des banques et des assurances, qui constituent une part importante de l'impôt sur les personnes morales à Lausanne, est inquiétante. Les reports de charges effectués par l'Etat ainsi que des menaces de nouvelles actions dans cette direction alliées à quelques initiatives ou démarches visant à priver la Ville de certaines recettes renforcent ces sources de préoccupation. La Municipalité ne peut pas se croiser les bras et attendre avec fatalisme que d'ici 5 à 10 ans notre situation devienne inextricable.

La première mesure urgente est de faire enfin reconnaître les tâches de Ville centre par le Canton et la région afin que des solutions du type de celles qui existent à Berne, Zurich ou Genève soient introduites. La situation où Lausanne paie tout, qui a largement été démontrée dans ce préavis, n'est plus tenable. Cela d'autant plus que la situation sociale lausannoise tend à dégrader constamment le tissu fiscal de la cité. Les 40% des cas de l'ASV et du RMR à Lausanne, montrent que sans mesure de soutien régional et sans un certain nombre de changements de cap faisant prendre de manière plus harmonieuse en charge par l'agglomération ou le Canton les problèmes précédents, y compris dans l'habitat, la situation fiscale lausannoise s'améliorera nettement moins que celle du reste du canton en cas de reprise économique. Cette concentration urbaine, aggravée par les tâches régionales que nous payons créera tôt ou tard une capitale du canton de Vaud incapable de faire face à ses obligations.

Il est donc indispensable que ces prochaines années le problème des tâches exceptionnelles des Villes centre et des concentrations des plus pauvres dans lesdites Villes centre soient pris en compte dans les dispositifs cantonaux avant que le système n'implose avec des conséquences catastrophiques pour l'économie de la Commune, du Canton et de la région.

Tout ce qui précède démontre que globalement Lausanne est pénalisée par ses tâches de Ville centre dans une fourchette variant entre Fr. 55 millions et Fr. 90 millions, auquel il faut ajouter le désavantage créé par le système fiscal actuel.

Dans quelques domaines (eau), un rendement plus normal des placements de la Ville devra être recherché même si ce genre de raisonnement semble très difficile à faire partager au délégué à la surveillance des prix. Ici ou là, les émoluments perçus pour diverses prestations devront également être analysés pour examiner leur adéquation aux prestations effectivement fournies.

Ce n'est qu'en fonction des résultats qui seront obtenus autour de la nouvelle dynamique cantonale et des réflexions sur les tâches de Ville centre et de leur financement que notre capacité à agir au niveau actuel ou à un moindre niveau ces prochaines années pourra être défini. Tout montre que le Canton n'arrivera pas, même avec de la bonne volonté, à résoudre ce problème avant le 1^{er} janvier 2006 au plus tôt. Une année de délai n'est pas complètement inconcevable. Pendant cette période transitoire, un plan à court terme comprenant des mesures sur les charges en personnel devra être élaboré par la Municipalité en parallèle à la confection du budget pour l'année 2004, cela afin d'éviter une dégradation financière continue dans cette période qui pourrait créer certains facteurs d'irréversibilité. Si, à moyen terme, suite à un redémarrage économique et à la reconnaissance des tâches que nous effectuons pour toute la région et que nous sommes de plus en plus dans l'impossibilité de financer, le budget tend à devenir rééquilibré puis bénéficiaire, il y aura alors lieu de mettre en pratique le remboursement du découvert, voire de la totalité de la dette, suivant le modèle du tableau 7.

11. Modification du Règlement du Fonds pour le développement durable

Le Service financier aussi bien que l'unité d'évaluation et de conseils n'ont jamais disposé de budget significatif pour entreprendre des études visant à l'amélioration de la situation financière de la Ville ou à une meilleure efficacité dans telle ou telle activité de l'Administration. Il est nécessaire de pouvoir utiliser pour quelques études relevant de ce qui précède le fonds pour le développement durable. Aussi, deux conclusions nouvelles sont-elles proposées:

- o) des études concernant une meilleure répartition financière des tâches entre la Commune et le Canton, ainsi qu'entre la Commune et l'agglomération;
- p) des études visant à améliorer l'efficacité de l'Administration ainsi qu'à analyser diverses prestations sous l'angle de leur coût et de leur utilité.

12. Résumé des intentions municipales

Pour faire face à la situation financière de la Commune, la Municipalité prévoit d'agir principalement dans les domaines suivants:

- a) Reconnaissance des tâches de Ville centre et juste indemnisation des activités lausannoises profitant au Canton ou à la région, cela dans le cadre du train de mesures qui va faire suite à EtaCom.
- b) En cas d'impossibilité d'aboutir d'ici au maximum trois ans pour le paquet précédent, abandon d'un certain nombre de prestations profitant à la région et/ou introduction systématique de tarifs indigènes et de tarifs beaucoup plus proches de la vérité des coûts pour les non-Lausannois.
- c) Traitement financier de Lausanne comparable à celui des autres Communes dans le cadre de Police 2000.
- d) Juste indemnisation de l'Etat ou reprise des tâches par l'Etat dans les domaines où Lausanne paie à la place du Canton ou est insuffisamment rémunérée pour des tâches effectuées pour le Canton.
- e) Mesures visant à réduire le volume global des salaires, notamment par une révision des conditions à l'engagement, cela en parallèle ou dans le cadre du budget 2004.
- f) Amélioration des recettes communales.
- g) Analyse des services communaux, visant en particulier à mettre en évidence les prestations et abandon éventuel de certaines d'entre elles.
- h) A plus long terme, mesures permettant au minimum de stabiliser voire d'améliorer le rendement fiscal lausannois (valeur du point d'impôt).

Enfin, si d'ici quelques années, grâce à l'ensemble des mesures prises et à un redémarrage économique, les comptes redevenaient bénéficiaires, mise en vigueur d'un plan de désendettement dans l'esprit du tableau 10.

L'ensemble de ces mesures ne postule pas l'abandon de toute nouvelle prestation ainsi que le démontre par exemple le plan de développement des garderies que vient de décider la Municipalité. Il postule néanmoins des choix extrêmement restrictifs ces prochaines années, concrètement le développement d'un nombre minimal de priorités avec, dans toute la mesure du possible, des compensations dans d'autres domaines.

13. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2003/26 de la Municipalité du 12 juin 2003 ;
où le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

- 1. d'approuver les intentions de la Municipalité en matière de développement durable dans le domaine financier;
- 2. de modifier comme suit le Règlement d'utilisation du Fonds communal pour le développement durable du 19 avril 2001 :
 - Art. 1^{er}
 - A
 - (...)
 - o) des études concernant une meilleure répartition des tâches entre la Commune et l'agglomération;
 - p) des études visant à améliorer l'efficacité de l'Administration ainsi qu'à analyser diverses prestations sous l'angle de leur coût et de leur utilité.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic:
Daniel Brélaz

Le secrétaire:
François Pasche

Rapport

Membres de la commission: M^{me} Christina Maier, rapportrice, M. Jacques Ballenegger, M^{me} Alma Bucher, M^{me} Mireille Cornaz, M^{me} Florence Germond, M. Philippe Martin, M. Charles-Denis Perrin, M. Roland Rapaz, M. Serge Segura, M^{me} Isabelle Truan, M. Marc Vuilleumier.

Municipalité: M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport polycopié de M^{me} Christina Maier (Hors parti), rapportrice: – La commission 26 chargée d'examiner ce préavis s'est réunie à trois reprises, les 8 septembre, 6 octobre et 17 novembre 2003. Elle était composée de M^{mes} Alma Bucher (1^{re} et 2^e séances) et de Mireille Cornaz (3^e séance), Florence Germond, Isabelle Truan et Christina Maier (rapportrice) et de MM. Jacques Ballenegger, Philippe Martin (remplaçant M^{me} Françoise Crausaz), Charles-Denis Perrin (1^{re} séance) et Serge Segura (2^e et 3^e séances), Roland Rapaz (remplaçant M. Fabrice Ghelfi) et Marc Vuilleumier. La Municipalité était représentée par M. Daniel Brélaz, syndic, et l'Administration par MM. Jean-Pierre Allamand, chef du SEGRE, Henri Burnier, chef d'eau-service (1^{re} séance) et William Thonney, chef du Service financier. Les notes de séances ont été rédigées par M^{me} Françoise Chappuis, coordinatrice du développement durable (SEGRE), que je remercie pour la qualité de son travail.

Dans le but de faciliter la compréhension du préavis (environ 30 pages) et des travaux de la commission (environ 14 pages de notes de séances), les grandes lignes du texte du préavis ont été résumées point par point afin d'éviter un va-et-vient pénible entre le préavis et le rapport... Bonne lecture! (pour celles et ceux qui ont le courage de s'y risquer...)

1. Objet du préavis

Ce préavis, rattaché au volet Agenda 21 de la Ville, traite des intentions de la Municipalité en matière de politique financière. A ce titre, il s'intègre dans la politique de gestion de la Ville. Remarquons qu'il n'impose aucune mesure contraignante, mais vise à indiquer les grandes orientations à moyen terme dans le domaine financier.

En début de séance, M. le syndic a annoncé que ce préavis était structuré selon trois objectifs:

- préciser la position de la Municipalité pour redresser la situation financière de la Ville;
- exposer le contexte historique des finances communales;
- analyser la position de Ville centre et les revendications prônées à ce titre.

Plusieurs éléments dont l'importance pour les finances communales est reconnue n'ont pas été intégrés dans l'analyse. Il s'agit des conséquences de l'assainissement de la

Caisse de pensions des employés de la Ville (CPCL), de l'évolution du marché de l'électricité et des reports futurs supplémentaires de charges sur la Commune provenant de la Confédération ou du Canton.

De la discussion générale sur le rôle de la Ville en matière de politique financière, on relève les clivages classiques: les partisans des mesures anticyclique (= dépenser davantage en cas de creux de vague conjoncturel pour relancer la machine économique...) et les tenants de la rigueur financière. Un commissaire relève toutefois la limite très étroite des moyens de la Commune en matière de politique économique.

2. Développement durable et finances

Le préavis insiste sur les conséquences de la décision prise par le Conseil communal en 1984 de baisser le taux d'impôt de 110 à 105 qui a entraîné un manque à gagner de Fr. 425 millions au total (cumulé depuis 1984).

A cela s'ajoutent trois autres éléments:

- l'effet des mesures fiscales prises dans les années huitante aux niveaux cantonal et communal (introduction du coefficient familial, suppression de la progression à froid, déduction pour contribuables modestes) qui correspond à une baisse de recettes fiscales estimée à environ Fr. 75 millions par an pour la Commune;
- la montée en flèche des taux d'intérêts vers la fin des années 1980 et le début des années 1990 où d'importantes dépenses d'investissements avaient été votées (Fr. 700 millions pour la législature 1986-1989);
- la progression des dépenses consenties au plan communal.

Face aux difficultés financières, la Municipalité a pris des mesures pour maîtriser les charges de personnel et en adoptant une rémunération plus adéquate des différents biens de consommation.

3. Grandes évolutions des charges de la Commune entre 1980 et 2001

Durant la période 1980-2001, les principales évolutions ont été les suivantes:

- Le solde des transferts aux autres collectivités publiques est passé de Fr. 21 millions par an en faveur de Lausanne à Fr. 120 millions en sa défaveur.
- Le montant de la facture sociale a augmenté suivant les secteurs de 6% à 10% par année. Dès 2002, la part communale subit une forte hausse passant progressivement de 33% à 50% en 2004. M. le syndic précise toutefois que le passage de Lausanne à la classe 7 dans la classification cantonale des Communes servant à la répartition de la facture sociale en 2004 permettra d'économiser Fr. 8 millions par rapport à ce qui aurait dû être versé en cas de maintien en classe 6. Cela compense la hausse

de la part de la facture sociale à charge de la Commune pour 2004.

- Le poste d’encouragement à la culture est passé de Fr. 9,3 millions net en 1980 à Fr. 38,8 millions en 2001.
- Le secteur trafic régional comprenant la participation au déficit des tl a progressé à un rythme de 9,9% par an.
- Les dépenses de soutien à la petite enfance ont considérablement augmenté.
- L’intérêt de la dette est passé de Fr. 33,5 millions en 1980 à Fr. 85 millions actuellement.

4. Valeur du patrimoine financier communal

Le préavis présente une méthode de revalorisation des actifs. En effet, une manière d’évaluer la situation financière d’une collectivité publique consiste à calculer la différence entre son endettement relatif (endettement brut duquel on enlève les impôts à encaisser) et ses actifs; si le solde est positif, la situation est acceptable.

- Endettement relatif à fin 2002: Fr. 1850 millions.
- Actifs de la Ville (réévalués): Fr. 2626 millions.

Les actifs dépassant l’endettement de Fr. 750 millions, la situation financière de la Ville selon ce critère est donc jugée comme correcte. Un commissaire remarque au sujet de cette méthode que pour qu’une balance puisse s’effectuer, les avoirs doivent être réalisables. Or la réalisation de tous les actifs signifierait la disparition de la Commune... M. le syndic ajoute que cette méthode n’a pas été prise en compte par l’agence de notation Standard & Poors qui a procédé à l’évaluation de la situation financière de la Commune. Rappelons que la notation de la Ville évaluée à AA– jusque fin 2003 est passée à A+¹⁰ en novembre 2003.

5. Flux financier entre Lausanne, les Communes de la région, le Canton, voire la Confédération

Les Villes centre ont des charges exceptionnelles. En comparant entre les Communes de la région, le nombre de points d’impôt¹¹ consacré aux subventions, on remarque que Lausanne avec 16.6 en 2001, arrive largement en tête devant Yverdon 13 et Morges 12.2. Il faut de plus signaler que toutes les subventions accordées par Lausanne ne sont pas répertoriées sous «subventions». Si on rajoute les montants destinés aux garderies municipales, aux déficits d’installations sportives et aux subventions tl, on atteint 37 points d’impôts.

M. le syndic considère qu’il serait souhaitable que le critère des subventions soit intégré dans la nouvelle péréquation financière cantonale.

¹⁰La note A+ signifie «une forte capacité de paiement des intérêts et du capital, mais une certaine sensibilité aux effets défavorables des changements de circonstances ou de conditions économiques».

¹¹En 2002, la valeur du point d’impôt était pour Lausanne de Fr. 3,5 millions (et de Fr. 3,2 millions en moyenne entre 1985 et 2002).

6. Flux financiers par direction

Les principales subventions profitant à d’autres Communes par direction sont les suivantes:

Administration générale et Finances

- Transports: Cette direction paie l’ensemble des charges pour les transports publics. M. le syndic relève que la nouvelle Loi cantonale sur les transports de 1990 (révisée en 2000) a eu des effets désastreux pour Lausanne, qui paie, avec seulement onze Communes de la région, l’intégralité des charges du réseau urbain, alors que ce dernier profite à une centaine de Communes proches de Lausanne. Le montant total est de Fr. 35 millions dont Fr. 30 millions nets à charge de Lausanne. Les Villes centre fournissant de nombreux emplois, les frais d’entretien des routes y sont beaucoup plus importants que dans d’autres communes. Cet élément n’est pas pris en considération dans la péréquation intercommunale ni par le biais fiscal. Il est estimé qu’au total pour ce poste, Lausanne paie un **surcoût de Fr. 20 millions à Fr. 30 millions**, qui selon M. le syndic, étant donné la révision récente de la Loi sur les transports, ne pourra pas être reporté à court terme sur les autres Communes.

- Tourisme: Lausanne verse annuellement à Lausanne Tourisme Fr. 2,3 millions qui profitent à toute la région. Le préavis avance qu’environ **Fr. 1 million** serait à répartir entre les Communes de la région bénéficiaire. M. le syndic précise toutefois que cette répartition devrait être mise en place par la région qui a pour le moment d’autres priorités: régionalisation des charges de la patinoire de Malley et construction éventuelle d’une piscine olympique.

Sécurité publique

- Police: Lausanne est la seule Commune du canton à posséder sa propre police judiciaire, alors que cette tâche est remplie par le Canton pour les autres Communes, ce qui entraîne un surcoût de **Fr. 10 millions** par année pour la Ville. A un commissaire constatant les effets potentiels de Police 2000 pour Lausanne et s’interrogeant sur l’état actuel des négociations de la Ville avec le Canton, M. le syndic répond que la Direction de la sécurité publique souhaiterait un mandat de prestation global qui comprendrait, à charge de la Commune, l’unité de police de proximité et qui ferait payer par le Canton l’unité de police judiciaire et de police-secours. A ce stade le Canton semble d’accord pour donner un mandat pour police-secours pour un montant de **Fr. 20 millions**, mais est plus réticent concernant la police judiciaire. A un commissaire qui demande pourquoi la réflexion n’a pas porté sur l’organisation d’une police dans le Grand-Lausanne, M. le syndic répond que l’Etat ne souhaite pas une police à cette échelle et que les autres Communes n’y sont pas favorables.

- Autres: Outre les Fr. 4,4 millions d’excédent de charges de la protection civile assumés par Lausanne dont une

partie devrait être reportée sur les autres Communes, M. le syndic mentionne encore les Fr. 8 millions annuels payés par Lausanne pour les pompiers, dont **Fr. 2 millions** devraient également être payés par les Communes.

Culture, Sports, Patrimoine

- Culture: L'objectif est de faire participer les autres Communes au financement des quatre grandes institutions culturelles subventionnées: Opéra de Lausanne, Orchestre de chambre de Lausanne, Théâtre de Vidy et Ballet Béjart qui coûtent à la Commune plus de Fr. 20 millions par année et dont les spectacles sont fréquentés en majorité par des non-Lausannois. Une participation de **Fr. 10 millions** est souhaitée des autres Communes. M. le syndic ajoute que la Municipalité estime même que, compte tenu de la fréquentation, les charges de l'OCL et de l'Opéra devraient être assumés par le Canton avec report éventuel sur les Communes, cette solution étant à l'étude dans le cadre d'EtaCom. Une commissaire s'interroge sur les intentions de la Municipalité concernant la généralisation d'un passeport culturel pour les Lausannois. M. le syndic répond que cette proposition est en phase de négociation au niveau cantonal.
- Bibliothèque: Etant donné que 43% des lecteurs fréquentant la Bibliothèque sont non-Lausannois entraînant un surcoût de **Fr. 2 millions**, la Municipalité a décidé dans le cadre du budget 2004 de leur demander une petite contribution.
- Sports: Le préavis mentionne que le surcoût payé par la Ville dans ce domaine est estimé à Fr. 1 million. M. le syndic signale que cette estimation est très approximative par manque de données chiffrées, mais la régionalisation du seul CIGM entraînerait une économie de **Fr. 700'000.– à Fr. 800'000.–** par an.

Travaux

Le préavis met en évidence que les montants consacrés aux routes, environ Fr. 49 millions par année pour Lausanne, y sont beaucoup plus importants relativement au nombre de ses habitants que pour les autres Communes. A un commissaire qui souhaite connaître le prix au kilomètre de routes entretenues, M. le syndic relève que les chiffres mentionnés dans le préavis doivent être affinés. Pour Lausanne il faut tenir compte que l'usure des routes est accentuée par le fait qu'elle fournit un grand nombre d'emplois, entraînant une importante demande de transports publics et une forte circulation de poids lourds.

Enfance, Jeunesse et Education

M. le syndic précise que, si dans ce domaine, peu de mesures sont proposées, c'est que la plupart ont été prises dans le cadre d'EtaCom et que les compétences communales sont très limitées actuellement. Le secteur des garderies est communal, mais, à cause de la pénurie, seuls les enfants domiciliés sur Lausanne y sont acceptés. Si la loi cantonale en préparation prend en compte les frais de fonctionne-

ment, des économies importantes pourraient être réalisées dans ce domaine.

Sécurité sociale et Environnement

Les études concernant les injustices subies par la Ville concernant les subventions sociales ne sont pas très avancées. Le surcoût pourrait se situer entre **Fr. 3 millions et Fr. 5 millions** par année. Un commissaire regrette que ce préavis, qui a détaillé de manière précise les surcoûts payés par Lausanne dans le domaine culturel, ne l'ait pas fait pour cette direction qui alloue pourtant un montant total de Fr. 20 millions de subventions. Un autre commissaire, soulignant que Lausanne fait de gros efforts dans le domaine social profitant aux autres Communes, souhaite que les études envisagées par ce préavis portent sur l'ensemble des pistes de transfert de charge et non uniquement sur le logement subventionné. M. le syndic répond que sur les Fr. 20 millions de subventions, **Fr. 3,2 millions** concernent la Ciféa qui, en fonction de la nouvelle Constitution conférant la charge de formation des adultes au Canton, devraient à terme être transférés au Canton. Le montant total de subventions comprend également Fr. 4 millions pour l'aide au logement, Fr. 3 millions de droits de superficie, les montants non détaillés s'élèvent à Fr. 10 millions dont Fr. 3 millions à Fr. 5 millions devraient être partagés par la région ou le Canton.

M. le syndic rappelle qu'en raison du coût de fonctionnement jugé trop important pour le Service du contrôle de l'hygiène (Fr. 900'000.–/an), la Municipalité a décidé de sa suppression, étant donné que cette tâche a été reprise par le Canton dans le cadre d'EtaCom.

Services industriels

Il est à noter que 35% des recettes de fonctionnement de la Ville émanent des Services industriels et que la déréglementation progressive du marché de l'énergie pourrait avoir de lourdes conséquences pour les finances communales. Le bénéfice net apporté par les SI s'élève à Fr. 30 millions par an. A propos de la question du report des charges sur les Communes avoisinantes, un commissaire exprime son malaise, du fait que ces Communes participent par leurs achats au bénéfice des SI et qu'elles financent déjà par ce biais les dépenses supplémentaires consenties par Lausanne, par exemple pour la culture.

7. Fonction publique et dotations administratives

Domicile des fonctionnaires communaux

Alors qu'en 1990, la part des fonctionnaires habitant la commune était encore de 70%, elle est descendue sous la barre des 50% à l'heure actuelle. Dans l'hypothèse où tous les fonctionnaires habitent Lausanne, cela rapporterait entre Fr. 8 millions et Fr. 10 millions de plus par année en impôts. M. le syndic ajoute que le taux de rendement fiscal est supérieur à la moyenne, d'où l'intérêt d'essayer de garder les fonctionnaires sur la commune. Depuis 1988, une prime de Fr. 75.– par mois est versée à chaque employé

habitant la commune. Il faut toutefois constater que cette prime n'a pas freiné l'«exode» des fonctionnaires vers d'autres communes, du fait principalement de la pénurie de logements à Lausanne. Selon M. le syndic, des réflexions sont sans doute à mener, notamment avec la Caisse de pensions, sur les possibilités d'investir dans la création de nouveaux logements.

Quotité administrative

En utilisant la méthode employée par la Commune de Renens qui a comparé les effectifs de fonctionnaires communaux par habitant entre différentes communes, on calcule que ce ratio se monte à 21 pour Lausanne, tandis qu'il s'élève à, par exemple, 10,7 pour Prilly, 13,3 pour Pully, 11,8 pour Nyon, 16,4 pour Vevey, 9,8 pour Yverdon et 9,7 pour Renens. Des études complémentaires sont nécessaires pour évaluer si cette surdotation est la conséquence des tâches incombant à la Ville centre. M. le syndic ajoute que l'analyse «Perspectives 2001» qui avait fait une typologie et un recensement des prestations fournies par chacun des services, sera approfondie pour examiner la possibilité de renoncer éventuellement à certaines prestations.

Evolution des coûts salariaux

Avec les augmentations annuelles statutaires, sans engagement supplémentaire, les charges salariales augmentent de Fr. 2 millions par an environ. Le budget 2004 a déjà prévu toute une série de mesures (délai de carence, diminution des salaires à l'engagement, progression des salaires moins rapide), dont les effets s'éroderont avec le temps, mais qui permettront une économie de Fr. 1 million.

8. Effets de levier financier

Le tableau présenté dans le préavis montre l'effet de la capitalisation de 5 points d'impôts (avec un intérêt composé de 4% par an). Il en résulte que le découvert actuel serait éliminé après 22 ans et la dette nette après 36 ans.

M. le syndic insiste qu'en cas d'amélioration de la situation financière de la Commune, un remboursement de la dette sera privilégié par rapport à une baisse d'impôt. Il précise également que, étant donné le contexte politique, une hausse d'impôt n'est en tout cas pas envisagée par la Municipalité...

9. Système fiscal et parafiscal

Système fiscal

Le système fiscal actuel favorise les Communes visant le résidentiel haut de gamme au détriment de celles privilégiant les emplois. Selon les données du recensement fédéral de la population 2000, le nombre de pendulaires venant travailler à Lausanne dépasse de 25'500 le nombre de ceux habitant Lausanne et travaillant dans une autre commune. Si, comme pour la Ville de Genève, le système fiscal partageait le revenu de l'impôt 50/50 entre la commune de domicile et celle du travail, le gain pour Lausanne serait de **Fr. 35 millions à Fr. 40 millions**. M. le syndic précise tou-

tefois qu'un changement du système fiscal est nécessaire et que rien n'est prévu dans ce sens pour l'instant...

Système parafiscal

M. le syndic déclare que les deux systèmes de péréquation sont actuellement révisés par le Canton: la facture sociale et la péréquation intercommunale. Le Conseil d'Etat a nommé un groupe de travail chargé de réviser ces deux systèmes. Pour représenter les Communes, M. Brélaz fait lui-même partie de ce groupe de travail ainsi que deux représentants de l'Union des communes vaudoises. Des propositions seront formulées d'ici à 2005, elles seront en vigueur en 2006 au plus tôt.

EtaCom et bascule d'impôt

Dans le cadre de la nouvelle répartition des tâches entre Canton et Communes ce sont entre 22 et 23 points d'impôt (cantonaux) qui passent à l'Etat. Pour les Communes, la baisse correspondante varie entre 10 points d'impôts et 40 selon les cas. La bascule d'impôt ne prend pas en compte le rôle des Villes centre.

10. Analyse et mesures

- **La première des priorités est de faire reconnaître les tâches de Ville centre par le Canton et la région.** Cela devient d'autant plus urgent que la situation sociale lausannoise est difficile (40% des cas émergeant à l'Aide sociale vaudoise ou au Revenu minimum de réinsertion résident à Lausanne) et que ses rentrées fiscales augmenteront moins que les autres Communes en cas de reprise économique. Le préavis a démontré que Lausanne supporte, en tant que Ville centre, entre **Fr. 55 millions et Fr. 90 millions** de surcoût par rapport aux autres Communes.
- La Municipalité cherchera à optimiser les rendements de la Ville (par exemple hausse du prix de l'eau).
- Etant donné que la reconnaissance des tâches de Ville centre par le Canton ne pourra pas être concrétisée avant 2006 (nouveau système de péréquation communale), des mesures transitoires sont prises par la Municipalité touchant le personnel.
- Si l'équilibre financier est atteint, un plan de remboursement de la dette sera mis en vigueur.

11. Modification du règlement

Les modifications devraient permettre le financement d'études ciblées sur l'aspect financier. Un commissaire se déclare sceptique envers le Fonds pour le développement durable qui constitue à son avis un budget parallèle sur lequel le Conseil communal n'a plus aucune surveillance.

12. Résumé des intentions de la Municipalité

Etant donné que les intentions de la Municipalité sont formulées en points distincts, il est proposé de procéder

à des **votes indicatifs** sur chacun d'entre eux. Les commissaires ont accepté cette manière de faire.

N°	Intention	Oui	Non	Abstentions
A	Reconnaissance des tâches de Ville centre et juste indemnisation des activités lausannoises profitant au Canton ou à la région, dans le cadre du train de mesures faisant suite à EtaCom	8	0	1
B	En cas d'impossibilité d'aboutir d'ici au max. 3 ans pour le paquet précédent, abandon d'un certain nombre de prestations profitant à la région et/ou introduction systématique de tarifs indigènes ou plus proches de la vérité des coûts pour les non-Lausannois	5	0	4
C	Traitement financier de Lausanne comparable à celui des autres Communes dans le cadre de Police 2000	7	0	2
D	Juste indemnisation de l'Etat ou reprise des tâches par l'Etat dans les domaines où Lausanne paie à la place du Canton ou est insuffisamment rémunérée pour des tâches effectuées par le Canton	7	0	2
E	Mesures visant à réduire le volume global des salaires, notamment par une révision des conditions à l'engagement, cela en parallèle ou dans le cadre du budget 2004	3	1	5
F	Amélioration des recettes communales*	7	0	2
G	Analyse des services communaux, visant en particulier à mettre en évidence les prestations et abandon éventuel de certaines d'entre elles	6	0	3
H	A plus long terme, mesures permettant au minimum de stabiliser voire d'améliorer le rendement fiscal lausannois (valeur du point d'impôt)	8	0	1

* Rappelons comme mentionné au point 9, que cette mesure n'inclut pas une hausse du taux communal d'impôt (après bascule)

13. Conclusions

La majorité de la commission a approuvé les conclusions de ce préavis selon les résultats suivants :

N°	Conclusions	Oui	Non	Abstentions
1	Approuver les intentions de la Municipalité en matière de développement durable dans le domaine financier	8	0	1
2	Modifier le Règlement d'utilisation du Fonds communal pour le développement durable du 19.4.2001 : Art. 1 ^{er} o) des études concernant une meilleure répartition des tâches entre la Commune et l'agglomération ; p) des études visant à améliorer l'efficacité de l'Administration ainsi qu'à analyser diverses prestations sous l'angle de leur coût et de leur utilité.	9	0	0

La présidente : – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M^{me} Christina Maier (Hors parti), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La présidente : – J'ouvre la discussion.

Discussion

M. Pierre Dallèves (Lib.) : – Le groupe libéral a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du préavis N° 2003/26, Agenda 21, 3^e partie. C'est un document important, qui se conclut par une liste des intentions municipales que nous soutenons fermement, je le dis d'emblée.

L'exercice consistant à faire un tour d'horizon aussi complet que possible et à chiffrer approximativement les différents éléments responsables de la situation financière actuelle de la Ville est difficile, reconnaissons-le. Mais il méritait d'être entrepris, même s'il ne va pas sans susciter, de notre point de vue, un certain nombre de remarques plus ou moins critiques, que nous tenons à signaler à cette tribune. Mais c'est avec satisfaction que l'on doit saluer la reconnaissance par la Municipalité du fait que le développement durable postule l'équilibre budgétaire.

En ce qui concerne les impôts lausannois, la Municipalité regrette les mesures fiscales prises au niveau cantonal en 1987 et, en particulier, les plus coûteuses d'entre elles, soit la réduction pour contribuable modeste et le coefficient familial. Malheureusement, ce préavis part de l'idée qu'une variation du coefficient fiscal conduit à une variation parallèle des recettes fiscales. Rien n'est plus faux ! On connaît la formule : « Trop d'impôt tue l'impôt ! » Les taux élevés conduisent invariablement à un exode fiscal.

La situation fiscale de la Ville en relation avec les contribuables intéressants, y compris les fonctionnaires de la Ville, dont la majorité a choisi d'habiter hors de Lausanne, n'est que le fruit d'une politique qui perdure en matière fiscale et de logement. Il serait temps que, comme le demande une motion libérale¹², la Ville mette en valeur les terrains dont elle est propriétaire dans les zones foraines, afin d'y attirer les contribuables intéressants. Sa monoculture en matière d'encouragement à la construction, qui ne se concrétise que par l'édification de subventionnés, ne peut qu'accroître le déséquilibre. Stimuler l'édification de logements de haut standing serait une mesure parmi d'autres qui permettrait d'augmenter la valeur du point d'impôt.

Pour conclure ces remarques relatives aux impôts, il est curieux que la Municipalité se targue dans le préavis de ne pas accroître le taux d'imposition. Pourtant, elle vient de le faire en élevant d'un demi-point le coefficient communal résultant de la « bascule EtaCom ». A cet égard, le tableau de la page 30 du préavis [p. 932] est faux. Lausanne sera à 234,5 et non 234. On peut s'étonner que personne, dans la commission, n'en ait fait la remarque.

Concernant les dépenses de la Ville, maintenant. Plusieurs passages du préavis tentent d'accréditer le fait que la situation financière actuelle de la Ville est due à des décisions prises en 1984-1987, soit sous le régime de l'ancienne majorité. Mais c'est pourtant bien dans les années nonante

¹²BCC 2000, T. I, pp. 198 ss; T. II, pp. 365 ss.

que les dépenses communales ont pris véritablement l'ascenseur. Le petit calcul en intérêts composés du préavis, tendant à démontrer que si le taux d'imposition n'avait pas été baissé de cinq points en 1984, la dette serait inférieure de Fr. 425 millions, est non seulement incorrect pour la raison que j'ai indiquée, mais il faut aussi se demander pourquoi il n'est pas venu à l'idée de l'auteur du préavis de remarquer que si l'on avait réduit les dépenses communales dans la même petite proportion à partir de la même date et au cours de toutes les années successives, on aurait aussi pu réduire la dette de Fr. 425 millions. Adapter les dépenses aux ressources disponibles, est-ce un principe vraiment si ringard? L'importance, pour ne pas dire l'exagération des subventions allouées par la Ville est judicieusement mise en exergue dans le préavis.

Il en est de même pour la surdotation en personnel de l'Administration communale par rapport à la population. Ce n'est pas une fatalité. A titre d'exemple, la Ville de Berne, avec une population de 125'600 habitants, soit l'équivalent de Lausanne, a pu réduire son personnel, par un effort de volonté, de 4500 personnes en 1996, à 2900 en juin 2003. Son endettement n'était que de Fr. 252 millions au 31 décembre 2002. Faites la comparaison! L'intention municipale décrite sous lettre g), en page 32 du préavis [p. 934], soit *analyse des services communaux, visant en particulier à mettre en évidence les prestations et abandon éventuel de certaines d'entre elles*, nous paraît donc justifiée et prometteuse.

S'il est question dans le préavis d'élever certains émoluments, il n'est fait aucune mention et aucune estimation chiffrée relative à l'introduction d'une taxe généralisée sur l'élimination des déchets, qui découle pourtant de la loi fédérale en la matière, basée sur le principe du pollueur payeur.

Le préavis met à juste titre l'accent sur les charges de Ville centre que Lausanne assume presque seule, au bénéfice également du reste du Canton et surtout des Communes voisines. Nous soutenons les mesures à l'étude pour tenter de mieux répartir le fardeau. Néanmoins, il est aussi juste de relever que dans différents domaines, Lausanne fait cavalier seul et va de l'avant sans concertation, pour ne se soucier que dans un deuxième temps du financement et se plaindre finalement d'être incomprise et insuffisamment soutenue.

Concernant la valeur du patrimoine financier communal et l'endettement, on peut regretter le peu de détails donnés sur les méthodes d'évaluation du patrimoine financier communal. Quelles ont été les références pour estimer les valeurs vénales? Quelles sont les valeurs capitalisées des biens immobiliers et des domaines? Quels ont été les taux de capitalisation appliqués? Les engagements hors bilan de la Ville n'ont, semble-t-il, pas fait l'objet d'une appréciation. Or, il ne fait aucun doute qu'ils nécessiteront un provisionnement qui n'a pas été pris en compte. Enfin, pour l'endettement, sachant qu'au 31 décembre 2002 il s'élevait à Fr. 1850 millions et que les comptes 2003 boucleront

avec un déficit à hauteur d'une centaine de millions de francs, on ne peut qu'être très surpris de lire, en page 30 [p. 933], qu'aux yeux de la Municipalité, *la situation n'est pas encore grave*. Alors là, j'avoue que j'en reste pantois! Faut-il interpréter cela comme la manifestation d'un optimisme indécrottable, ou comme l'application de la méthode Coué? Et il n'est guère fait mention de la bombe à retardement que constitue cet endettement en cas de hausse sensible du taux d'intérêt. Cet aspect n'est abordé qu'indirectement, pour souligner qu'en cas d'équilibre financier, il serait préférable de s'attaquer au remboursement de la dette, plutôt que d'introduire une baisse d'impôt.

En définitive, comme je l'ai dit en préambule, malgré ces nombreuses remarques critiques, le groupe libéral approuvera les intentions de la Municipalité en matière de développement durable dans le domaine financier. Nous souhaitons que ces bonnes intentions soient suivies aussi vite que possible de mesures concrètes.

M^{me} Alma Bucher (VDC): – Jusqu'en 1866, les Lausannois vécurent heureux et sans impôt. Depuis lors, si l'on en croit les historiens, toutes les tentatives d'augmenter les impôts communaux se sont soldées par des échecs. La dette de la Ville a donc pris l'ascenseur. Ce qui me pousse à vous dire que ce préavis, qui étudie la mise en place d'une politique de développement durable dans le domaine des finances, répond à un vrai besoin et que la Voie du Centre – PDC/UDC – votera en sa faveur.

Une des phrases fondamentales de ce préavis figure à la page 12 [p. 916]. Il s'agit d'une constatation très importante, que je vous cite: *De manière générale, l'on s'aperçoit que les Communes qui ont encouragé les activités et l'emploi au bénéfice de l'ensemble de la collectivité, sont en général défavorisées par rapport à celles qui ont favorisé les quartiers de villas et plus encore les résidences de luxe avec le taux d'imposition bas que cela génère. Les premières fournissent les emplois, les deuxièmes l'habitat des cadres*. Voilà une remarque qui nous incite à inviter notre Exécutif à faire tout son possible pour qu'un certain équilibre dans le domaine de la construction soit sinon atteint, du moins approché. Que 80% des Lausannois doivent théoriquement être subventionnés pose non seulement un problème d'argent, mais aussi d'équilibre entre les différentes couches de la société.

La reconnaissance de Lausanne comme Ville centre apporterait, selon le préavis, une entrée supplémentaire de quelque Fr. 100 millions. Elle n'est pas la solution, mais une des solutions qu'il faut envisager, afin de commencer à rétablir l'équilibre financier et social de notre ville.

M. Jacques Ballenegger (Les Verts): – Préliminairement aux autres questions, ce préavis en inspire une d'ordre général, soit de savoir si nous n'atteignons pas quelques limites. Il y a 35 ans, nous avons constaté que les ressources naturelles allaient nous imposer des limites. Aujourd'hui, nous pouvons nous demander si la capacité financière de

notre système, qui a financé le progrès et des techniques de plus en plus perfectionnées, n'atteint pas aussi des limites. Il y a déjà eu une victime, si je puis dire, de ce genre de limite: le Concorde, un avion très perfectionné, mais par trop coûteux. Plus près de nous, on peut se poser la question à propos de la santé, la recherche – pour laquelle on peine de plus en plus à trouver les fonds –, la formation – de manière générale –, la culture, les transports – surtout publics –, etc. Accessoirement, on peut se demander si nous n'atteignons pas aussi une limite dans la crédibilité de la démocratie, lorsqu'elle amène les candidats, ou ceux qui sont déjà élus, à faire des promesses qu'il est ensuite de plus en plus difficile de tenir. A ce propos, la nouvelle Constitution vaudoise contient peut-être quelques pièges...

Mais j'en viens au préavis N° 2003/26. Il a assurément un premier mérite: celui d'exister. Avec, dans la foulée, un rapport de très bonne facture qui résume parfaitement les débats que nous avons eus en commission. La qualité essentielle de ce préavis est de poser un diagnostic sur la situation financière de notre Ville et d'évoquer un certain nombre de rappels historiques. En page 30 [p. 933], je relève une phrase significative, même si elle est relativement noyée dans le corps du texte: *L'analyse du bilan financier de la Ville de Lausanne montre que la situation n'est pas encore grave*. Dit ainsi, j'ai l'impression qu'il faut lire entre les lignes que si ce n'est pas grave aujourd'hui, cela pourrait franchement l'être demain.

Ce préavis démontre que l'équilibre des recettes et des dépenses ne va pas se rétablir tout seul, en tout cas pas avant longtemps. Dès lors, nous sommes placés devant un choix: soit trouver un remède à la situation, soit risquer une crise financière vraiment grave – ce qui serait pire – dont les habitants les plus modestes de notre ville seraient les premières victimes. C'est pour cela que nous devons nous en soucier.

Au chapitre des remèdes, on peut imaginer plusieurs hypothèses de nature générale, dont vendre des actifs. Certains esprits s'agitent à la lecture de la page 11 du préavis [p. 915], qui énumère les valeurs estimatives de certains biens du patrimoine, à commencer par ceux des Services industriels et d'eauservice, qui totalisent à peu près Fr. 2 milliards. Si l'on vendait tout cela, la dette de la Ville serait épongée d'un seul coup, mais les revenus annuels de la Commune, acquis grâce à ces actifs, seraient définitivement perdus pour l'avenir. Ce n'est pas une solution, ni sur le plan financier ni d'ailleurs sur le plan politique où elle est inacceptable, sauf occasionnellement pour quelques biens très particuliers.

Une deuxième catégorie de remèdes pourrait s'envisager dans la recherche de ressources nouvelles, dont les origines ne peuvent être innombrables. Du côté de la Confédération, il n'y a vraisemblablement pas beaucoup d'espoir à nourrir. Du côté du Canton, il n'y en a carrément pas, c'est plutôt le contraire qui se produit. Restent les Communes avoisinantes, qui ont été une source d'inspiration pour la Muni-

cipalité. Cette proposition peut avoir un effet, mais limité. Elle risque de susciter une grogne qui n'en serait pas le meilleur aspect. Autre source nouvelle de financement supplémentaire: les impôts évidemment. On pourrait en augmenter le taux, ou l'assiette. On peut regretter – les Verts l'ont déjà exprimé à plusieurs reprises – que le taux ait été abaissé de 110% à 105%. Des taux qui ne sont plus les bons aujourd'hui, après EtaCom. Mais nous avons perdu là, par cette décision d'il y a bientôt vingt ans, pas mal de centaines de millions de francs, comme le préavis nous le rappelle. Depuis l'abaissement du taux d'imposition, la Commune a fourni progressivement toujours plus de prestations à ses habitants, à tous points de vue et dans tous les domaines. Je pense que chacun des sept municipaux pourrait énumérer ce que sa direction fournit de plus qu'il y a vingt ans – et la liste serait impressionnante! Face à une augmentation des prestations, il paraît difficile de soutenir que l'on ne doit pas payer un peu plus, le cas échéant sous forme d'impôt. Alors, est-il imaginable qu'une hausse d'impôt aboutisse? La discussion a été relativement animée au sein du groupe, avec évidemment l'idée, soutenue par certains, que cela ne passerait jamais en votation populaire. Personnellement, je pense que ce n'est pas une raison d'écarter cette éventualité. Il n'appartient ni à la Municipalité, ni à notre Conseil de prendre cette décision. Si la population lausannoise entend refuser une augmentation d'impôt, c'est à elle qu'il appartient de le dire. Si elle entend l'accepter, c'est aussi à elle de le décider. Il ne faudrait pas que nous le fassions à sa place pour que, quelques années plus tard, elle nous reproche de ne pas lui avoir demandé son avis.

Dernière sorte de remèdes envisageables: les économies. Le préavis en évoque clairement l'idée en tout cas, lorsqu'il parle notamment d'un réexamen des prestations actuellement offertes – voir chiffre 7.2.

Enfin, les propositions de la Municipalité énumérées sous lettres a) à h) en conclusion du préavis ont réuni l'accord et le soutien du groupe des Verts sur leur ensemble. Il s'agit d'un premier pas dans la direction à adopter. Il n'est pas certain que ce premier pas suffise. A défaut, d'autres mesures devront être prises rapidement, au risque de devoir en prendre d'autres encore plus lourdes, un peu plus tard. Le groupe des Verts vous invite donc à soutenir les deux conclusions de ce préavis.

La présidente: – Je ne vous ferai pas voter les intentions de la Municipalité, mais uniquement les conclusions.

M. Serge Segura (Rad.): – Deux bonnes nouvelles d'emblée. La première: beaucoup de choses ayant déjà été dites, je tenterai donc de me limiter. La seconde, qui va peut-être moins vous surprendre – et encore! – est que les Radicaux sont favorables et soutiennent ce préavis.

En fin d'année dernière, lors de la discussion sur le budget, les Radicaux avaient insisté sur la nécessité de mettre en place une réflexion, puis des mesures en vue d'assainir la

situation financière de notre Ville. Nous avons alors souligné et salué la volonté municipale d'aller dans un tel sens, qui transparait dans le cadre du budget. Le préavis relatif à la troisième partie d'Agenda 21 qui nous occupe ce soir présente l'amorce – seulement l'amorce – de la réflexion globale. Il expose un état des lieux et des angles de recherche, sans toutefois développer des mesures concrètes. Nous nous sommes donc penchés sur l'analyse développée dans le préavis. J'en retiendrai uniquement deux éléments, pour éviter d'allonger mon exposé.

D'abord, une remarque générale: l'analyse nous paraît intéressante, relativement complète et susceptible d'être soutenue. Deux points tout de même. Le premier concerne l'interprétation faite de la baisse des impôts intervenue il y a vingt ans maintenant dans notre Ville. Le préavis retient que si l'on n'avait pas effectué cette réduction, on aurait pu compenser une bonne part des charges figurant actuellement au budget, ce qui aurait réduit d'autant notre dette. Toutefois – et c'est peut-être malheureux, mais je n'ai pas aussi confiance que notre syndic et les rédacteurs du préavis dans la nature humaine, en particulier dans celle des élus de ce Conseil – je ne suis pas certain que les bénéfices réalisés n'auraient pas été engloutis dans le budget communal et auraient simplement engendré plus de prestations encore. On aurait compensé le déficit que nous avons actuellement par une somme supplémentaire au budget. On aurait donc peut-être exactement la même situation, avec simplement cinq points d'impôt supplémentaires. Dès lors, il me paraît difficile d'être péremptoire sur cette question et d'avancer que c'était un des moyens de réduire notre déficit.

Pour le reste, les Radicaux partagent les grandes lignes de l'analyse effectuée, particulièrement celle relative à la prise en compte du rôle de Ville centre joué par Lausanne. Ce point-là est fondamental. A ce titre, nous estimons qu'une plus large concertation doit avoir lieu dans la région sur les infrastructures ou les enjeux clairement régionaux, qui sont nombreux. L'attitude qui fut parfois celle de Lausanne, de choisir seule lorsqu'elle met sur pied une infrastructure, élabore une prestation ou quelque autre projet qui pourrait avoir une incidence régionale, puis de s'adresser ensuite seulement aux différentes Communes avoisinantes pour leur demander de passer à la caisse en disant: «Vos citoyens bénéficient de nos prestations et infrastructures. Il est donc normal que vous participiez à leur financement» ne peut se poursuivre, en l'état actuel des choses. Pour que le rôle régional fondamental – je le répète – de Lausanne soit pris en compte à sa juste valeur par les Communes avoisinantes, nous sommes convaincus que la concertation doit toujours se faire en amont. Nous avons d'ailleurs déposé un certain nombre de motions à propos du domaine culturel, afin de provoquer cette discussion en amont sur des sujets concernant l'ensemble de la région.

C'est pourquoi le groupe radical est particulièrement circonspect à l'égard des mesures b) suggérées par la Municipalité. A savoir, l'éventuel abandon de prestations régiona-

les, ou une discrimination envers les citoyens environnants. La réflexion sur l'abandon de prestations, si elle est absolument nécessaire, ne doit pas se faire uniquement sur des critères de participation régionale, mais essentiellement sur des critères d'efficacité et d'utilité. Toutefois, comme il s'agit d'une mesure liée à l'échec de la reconnaissance du rôle de Ville centre de Lausanne par les autres Communes, voire par le Canton, nous appuierons fortement toute démarche qui permettra d'obtenir cette juste reconnaissance.

Je n'entrerai pas dans le détail des autres mesures mentionnées. Certains l'ont fait avant moi et je souscris à une bonne partie de ce qui a été dit. Elles constituent des axes de réflexion et nous attendons maintenant, avec une impatience de plus en plus grande, des propositions municipales concrètes, notamment issues de la réflexion déjà engagée, il y a quelque temps, sur l'avenir des prestations. Nous serons alors particulièrement attentifs à ce que les grandes lignes évoquées dans ce préavis – et pour certaines, énoncées déjà au budget 2004 – soient réellement suivies d'effets. Et surtout d'effets qui auront une incidence sur le budget.

En définitive, le groupe radical soutiendra les conclusions du préavis et vous invite à faire de même. Il appuiera également la volonté de la Municipalité d'être proactive en matière financière et de ne plus esquisser simplement la problématique de l'assainissement de nos finances, en remettant cette question à plus tard.

M. Roland Rapaz (Soc.): – De quoi s'agit-il? De quoi est-il fondamentalement question dans ce préavis? Des intentions de la Municipalité, des pistes qu'elle se propose d'explorer pour améliorer les finances communales. Comment ne pourrions-nous pas adhérer à cette volonté? Comment ne pourrions-nous pas l'encourager? Pour une bonne part, ces pistes concernent la position de Lausanne en tant que Ville centre et les charges et surcharges financières résultant de ce statut.

Prenons quelques domaines dans lesquels les surcharges financières sont flagrantes. Lausanne abrite une proportion plus élevée que la moyenne régionale de personnes âgées, de familles monoparentales, de personnes dépendantes, d'étudiants, de sans-emploi. Ce qui n'est pas sans conséquences sur les charges sociales et les rentrées fiscales. Pour les transports publics, comme dans le domaine des transports routiers, Lausanne subit manifestement un surcroît de charges au profit des populations des autres communes. Cette iniquité doit être corrigée. En matière de subventions et d'installations culturelles et sportives, Lausanne offre une panoplie d'activités et d'équipements qui profite à toute l'agglomération, mais dont les Lausannois seuls paient plus des trois quarts de la facture. Petit exemple: la Bibliothèque municipale, dont les charges s'élèvent à près de Fr. 5 millions, est fréquentée par 43% de non-Lausannois. Dans le domaine du logement subventionné, où la Ville est très active, ne serait-on pas en droit

d'attendre quelques corrections, au nom d'une certaine solidarité régionale? Je pourrais citer encore d'autres secteurs dans lesquels Lausanne, Ville centre, paie pour l'agglomération. Ma liste n'est pas exhaustive. Pour le groupe socialiste, il est absolument légitime que la Municipalité cherche à obtenir une répartition Ville/région, Ville/Canton plus équitable des coûts que le statut de Ville centre implique pour Lausanne. Elle fournit des prestations dont toute l'agglomération profite et que seuls les Lausannois financent. Cela doit être corrigé.

Quant aux autres intentions de la Municipalité – amélioration des recettes communales, analyse des services communaux, meilleur rendement fiscal – pourquoi pas? Aucune piste ne doit être négligée. De toute façon, nous savons que nous aurons à nous prononcer sur les propositions concrètes que la Municipalité aura à nous soumettre ultérieurement sur ces points. En définitive, le groupe socialiste encourage la Municipalité à persévérer dans l'exploration de ces pistes. Il acceptera les conclusions du préavis et vous invite à faire de même.

M. Marc Vuilleumier (POP): – Le débat est lisse. Il est même un peu trop lisse à notre goût. La Municipalité a des soucis. On peut la comprendre. D'autant plus que ses soucis s'inscrivent dans un contexte difficile que nous connaissons tous: crise économique induisant toute une série de problèmes sociaux, manque de volonté politique de reconnaître le statut de Ville centre de Lausanne, système fiscal avantageant les très grosses fortunes, favorisant – c'est mentionné dans le préavis – les Communes qui construisent des résidences de luxe plutôt que de créer des emplois, régimes et systèmes fiscaux dépassés qui glorifient toujours une concurrence entre communes voisines, report de charges sur les Communes qui sont l'avant-dernier échelon précédant le citoyen, mépris de l'idée même de l'impôt. Seul constat réjouissant: en s'appauvrissant, Lausanne passe de la classe 6 à la classe 7 de la péréquation et aura un petit peu moins à payer.

Pour exprimer ses soucis, la Municipalité adopte une approche comptable. Et je ne le dis pas péjorativement. C'est d'ailleurs souvent très intéressant. Elle chiffre les décisions, parfois historiques et anciennes du Conseil communal, sur l'impôt par exemple. Elle chiffre les incidences des projets présentés par la Municipalité et votés par le Conseil communal en matière sportive, culturelle, petite enfance, entre autres. Elle chiffre également les conséquences des déménagements de fonctionnaires lausannois hors de Lausanne. Elle chiffre aussi les extra-Lausannois venant travailler à Lausanne et créant un manque à gagner. Elle chiffre l'incidence des aléas de la grande économie, sur les intérêts par exemple. Résultat des courses: il n'y a pas de statut de Ville centre, Lausanne perd entre Fr. 50 millions à Fr. 90 millions par année. Seulement – et nous le savons tous – ces Fr. 50 millions à Fr. 90 millions, nous ne les toucherons pas sans une critique et une remise en cause très sévères de l'autonomie communale, notamment en matière fiscale.

Votre préavis, Monsieur le Syndic, fait deux constats. Le premier est simple: il y a des non-Lausannois qui consomment des services payés par les Lausannois et il y a des Lausannois qui paient des prestations qui sont du ressort cantonal. Dans ce contexte, le POP et Gauche en mouvement est surpris, voire déçu que la Municipalité n'ait pas esquissé quelques pistes politiques. Dans un monde où certains raillent la mondialisation et même l'altermondialisation, se moquent de la mobilité, trouvent ringardes les frontières, où l'on se flatte que tout le monde ait accès à la formation et à la culture, le POP trouve paradoxal que Lausanne établisse une nouvelle catégorie d'usagers du service public, selon leur domicile. Cette notion nous paraît dépassée. Comment pourrait-on justifier politiquement que l'on fasse deux catégories d'apprentis, pour l'accès à la Bibliothèque par exemple, selon qu'ils habitent à Lausanne ou à Crissier? Comment pourrait-on justifier que des gens qui ont des problèmes sociaux n'aient pas la même écoute selon leur lieu de domicile? Comment pourrait-on justifier que l'on limite l'accès à la culture, suivant que l'on loge ici ou là? Et comment pourrait-on justifier que l'on pratique des tarifs différenciés dans les transports publics, notamment pour les habitants des communes lointaines et qui en auraient le plus besoin? On peut bien sûr le justifier sur le plan comptable. On ne peut sur le plan politique.

Le POP avait, il y a quelque temps, proposé une solution. C'était son initiative sur le taux unique. Je vous rappelle qu'il avait été accepté par la population lausannoise, bien que quelques municipaux, et plus, l'aient combattu au nom de l'autonomie communale, qui est bien embarrassante aujourd'hui. Le POP est toujours favorable à cette solution, la seule à pouvoir répondre vraiment aux questions posées par le préavis. L'acceptation de cette initiative aurait peut-être même rendu inutile sa rédaction. Nous devons nous contenter d'un taux au niveau du district, qui rejoindrait l'idée de l'agglomération de la nouvelle Constitution. Ces prochaines semaines, le POP va certainement proposer une motion à ce sujet.

Pour l'heure, le POP ne peut pas donner son aval à certaines intentions: sur la réduction des prestations, sur l'établissement de nouvelles catégories quant à l'accès à ces prestations, sur la diminution de la masse salariale, sur la suppression de certains services communaux... Nous ne pouvons pas accepter cela. Nous aurions aimé plus de souffle de la Municipalité – et je sais qu'elle en a!

M. Jean-Pierre Béboux (Rad.): – A propos du domicile des fonctionnaires – le rapport en parle sous le point 7 – les Radicaux relèvent ceci: la Caisse de pensions – CPCL – est un important propriétaire immobilier et un grand constructeur. Son activité est malheureusement plus importante dans la couronne lausannoise que sur le territoire même de Lausanne, où trop peu de terrains à construire lui sont proposés. Une réflexion sur ce sujet serait à mener entre la Municipalité et la Caisse de pensions. L'objectif est de pouvoir proposer aux fonctionnaires et autres personnes exerçant leur activité professionnelle à Lausanne, une offre

attrayante de logements de qualité en ville. Il s'agit aussi d'inciter les fonctionnaires à revenir habiter à Lausanne, dans des bâtiments construits par leur Caisse de pensions.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Il va de soi que la Municipalité souhaite n'avoir à prendre aucune mesure qui pourrait paraître plus ou moins moyenâgeuse face au sentiment régional. Dans ce sens, nous désirons impérativement que Lausanne puisse jouer son rôle historique de Ville centre, c'est-à-dire contribuer pour 30% des emplois de l'ensemble du canton, ainsi qu'à un certain nombre d'investissements permettant de préparer l'avenir. Nous souhaitons que les discussions qui se sont déroulées pendant des décennies, amicales mais toujours remises à plus tard, aboutissent. Et nous avons quelques raisons de penser que si elles doivent aboutir, ce sera ces toutes prochaines années ou jamais. A cet égard, l'épreuve de vérité, que nous espérons favorable, est pour bientôt. En effet, le système mis en place – non le taux unique, mais de péréquation intercommunale, de bascule, etc. – a profondément perturbé l'équilibre général des Communes de ce canton. Simultanément, il a contraint à revoir l'ensemble des systèmes de péréquation, car la facture sociale deviendrait hautement explosive si l'on n'en changeait pas les critères. Les Communes qui ont perdu 15 ou 20 points d'impôt et se trouvent en classe 13 ou 12, reprendraient 30 points d'impôt au moins demain, le taux d'imposition pesant pour 4/7^e dans la facture sociale. Ce serait ensuite le yo-yo. Ce qui n'est pas envisageable. Une profonde réflexion sur les mécanismes de la péréquation est donc en cours au Canton et devrait aboutir au 1^{er} janvier 2005.

Les réflexions sur la sécurité qui, elles, devraient plutôt aboutir au 1^{er} janvier 2006 – avec quelques problèmes annexes ne concernant pas le sujet du jour – démontrent que dans plusieurs domaines, des discussions importantes vont avoir lieu ces prochains mois. Il n'y a guère que dans le secteur des transports que les discussions ne s'amorceront qu'avec la mise en service du m2 et l'agrandissement par étapes des communautés tarifaires, qui prouveront à leur tour que le statu quo s'avèrera impossible.

Face à ces chantiers, un certain nombre de possibilités tendent à favoriser la prise en compte du statut de Ville centre, de manière utile à chacun, tant aux Lausannois qu'aux habitants de la région. Mais ce n'est encore qu'un espoir! Dans cette optique, la Municipalité se doit aussi d'envisager qu'il puisse être déçu et plancher également sur des pistes d'aspect moyenâgeux, mais qui répondraient à un autre comportement moyenâgeux: celui consistant à juxtaposer un certain nombre de châteaux forts communaux, ou cantonaux, à une époque où la mobilité des citoyens est extrême d'une commune à l'autre, au point que la plupart d'entre eux ont de la peine à cerner les frontières communales.

Lorsqu'elle a fait son analyse et évoqué un certain nombre de mesures désagréables, la Municipalité a dû prendre en compte la situation actuelle et la difficulté financière que

nous subissons plus que toute autre Commune. Dès qu'une Commune de ce canton, de 5000, 10'000, 15'000 habitants, se met à faire du déficit, on dit qu'il faut immédiatement faire quelque chose. Quand il s'agissait de Lausanne, on disait ces dernières années que cela pouvait attendre. Ce n'est évidemment pas acceptable.

Passons maintenant aux diverses questions. Nous n'avons pas exhibé le patrimoine financier pour prétendre qu'il n'y avait pas de problème. Mais il a été constitué au cours du temps par divers investissements de la Ville, qui ont pris de la valeur. Sauf si des normes de droit supérieures cantonales ou fédérales nous spolient de nos actifs – le risque existe toujours – les règles élémentaires de la comptabilité prescrivent que tant que vos actifs sont supérieurs à vos passifs, votre situation n'est pas encore grave. Mais lorsqu'on constate que la situation évolue rapidement – menace latente avec les Fr. 70 millions de déficit de 2002 et les chiffres des comptes 2003 évoqués par d'aucuns – sans réagir, ou en pratiquant une politique incantatoire disant que la Municipalité ne peut faire quoi que ce soit face aux fonctionnaires, qu'ils doivent être toujours plus nombreux quoi qu'il arrive, et toujours mieux payés, même si les autres sont moins bien rémunérés, et ainsi de suite, avec ce genre de politique – que je peux comprendre et qui est facile à faire sur le court terme pour une Autorité – on va effectivement droit dans le mur!

C'est pourquoi la Municipalité a déjà pris un certain nombre de mesures au budget, avec votre appui. Celles-ci pèsent quelque Fr. 35 millions à Fr. 40 millions sur l'exercice en cours. Mais vu les Fr. 100 millions du départ, vous constaterez qu'il reste encore un bout de chemin à faire. La situation implique de mettre en évidence ces pistes. Les mettre en évidence ne veut pas dire que l'on va faire n'importe quoi à n'importe quel rythme. L'analyse s'effectue sur les prestations et plusieurs des mesures ont un effet de levier. Par exemple, le fait d'engager des gens à un moindre niveau salarial exerce ses effets de levier dans la durée. Mais ils ne sont sensibles qu'après 3, 5 ou 7 ans, au rythme des renouvellements envisagés. J'entends aussi que les prestations indispensables à la population doivent être maintenues. Il n'y aura donc pas d'«affaires sanglantes» dans les mesures municipales, mais un examen rationnel de chaque cas, en vue de dégager des économies raisonnables. Si la situation allait vraiment très mal d'ici 4 à 5 ans, dans une incompréhension totale et une crise qui se poursuit, la Municipalité de cette future époque sera peut-être acculée à des mesures plus graves, qui ne sont pas d'actualité aujourd'hui. Espérons n'y être jamais contraints, quels que soient les trains de mesures plus ou moins démentiels que la Confédération prend à haut rythme, à raison d'à peu près une fois tous les trois mois actuellement.

Reprenant toujours les arguments, la Municipalité ne regrette pas les décisions prises dans les années huitante. Elle constate uniquement leurs effets financiers. Il est vrai que si elles n'avaient pas été prises, il y aurait des plus et des moins. Mais je constate que certains Cantons romands,

qui subissent aujourd'hui une très forte pression pour abaisser leur fiscalité – beaucoup plus douloureuse que la fiscalité vaudoise et lausannoise – avaient des intentions semblables et les ont retirées en voyant la crise économique arriver, soit en 1991-1992. Sinon, ils auraient pris des mesures identiques. A cet égard, ils ont pu freiner à temps. Ici, les mesures ont encore juste été prises par beau temps et se sont pleinement déployées. C'est un simple constat et pas un regret. Mais il s'agit pour le Canton de Fr. 400 millions à Fr. 500 millions par année. Fr. 60 millions à Fr. 80 millions pour la Ville. Vous avez raison, Monsieur Dallèves, de dire qu'il revient au même de hausser les impôts pour produire Fr. 16 millions ou Fr. 17 millions par an ou de faire des coupes pour Fr. 16 millions à Fr. 17 millions. Mais l'on ne peut pas systématiquement aller dans ce sens. Il est évident que si l'on validait certaines dérives naturelles que l'on a constatées ces dix dernières années, il faudrait augmenter les impôts de 3 à 4 points par an pour les compenser. Chose évidemment impossible. C'est pour cela que depuis dix ans, on freine assez fortement, en dépit de tout ce qui a été dit.

A l'inverse, si vous coupez chaque année 2% ou 3% dans les recettes pour faire plaisir à X, Y ou Z, à qui l'on fait valoir que c'est spolier la société et que solidairement tous les payeurs, mais futurs spoliés de prestations, marchent dans la combine, vous obtenez l'effet inverse. Ce qui devient aussi très rapidement impossible dans la durée. Dans les deux cas, la réalité s'impose.

Concernant la Ville de Berne, je dirai qu'elle a privatisé passablement de choses et le fait que les Services industriels soient sortis des statistiques de la Ville – ce qui n'est pas le cas chez nous – aide à baisser les chiffres de 4500 à 2900, comme vous le mentionnez. Néanmoins, pour en avoir discuté avec plusieurs municipaux bernois, j'ai appris qu'ils estiment avoir fait des économies réelles en postes de l'ordre de 300 – donc pas 1600, indicateur quelque peu excessif. Ce qui démontre qu'ici ou là, on peut faire quelque chose. A Lausanne, dans les années nonante, on a tout de même réalisé des économies à hauteur d'une centaine de postes. Il ne faut donc pas croire qu'il ne s'est jamais rien fait.

Concernant l'arrondi de la fiscalité: au moment où ce préavis a été annoncé, nous avions le chiffre provisoire de l'Etat. Il était prévu qu'il passe à 152, ce qui donnait un arrondi exact à virgule zéro pour la Commune. Le Grand Conseil ayant changé les règles, nous nous sommes retrouvés face au choix de maintenir un taux avec virgule 5, soit de perdre un demi-point d'impôt, soit d'en gagner un demi, ce qui représente Fr. 1.– sur environ Fr. 666.– d'impôt. Compte tenu de notre situation financière, nous avons choisi l'arrondi supérieur. Mais ce n'était pas prééminent le 12 juin, date à laquelle le préavis a été adopté par la Municipalité.

Concernant différents points – je ne vais pas répondre à tout en détail, ce serait trop long – je voudrais dire à M^{me} Bucher que si 80% des Lausannois ont droit à un loge-

ment subventionné, c'est aussi parce que les normes cantonales sont plutôt intéressantes. En effet, avec Fr. 115'000.– imposables, une famille avec quatre enfants a légalement droit à un logement subventionné. J'ai bien dit imposables, donc ni bruts, ni nets. Ce qui démontre que ces normes ont probablement été établies en période d'«excellentsimo» beau temps. Mais c'est un autre problème.

Monsieur Ballenegger, il n'est effectivement pas question de vendre des actifs, car ils ont été financièrement constitués au cours du temps. Le seul risque couru est qu'avec telle ou telle norme fédérale ou européenne, nous soyons légalement tenus de les vendre. Ce danger majeur demeure grâce aux planificateurs du Far West continental, c'est-à-dire l'actuelle commission européenne.

Et puis, je veux bien que l'on augmente les impôts. On a pu mesurer, le week-end passé, ce que cela donne... S'il s'agit d'impôts spéciaux et que les référendaires font l'erreur de ne pas discuter du taux, mais seulement des impôts spéciaux, ils perdent – Renens. Alors que s'ils avaient dit qu'il y avait un point de trop sur l'impôt général, ils auraient sûrement gagné. A Villeneuve, où il y avait deux points d'impôt, c'était presque match nul. A Morges, où il y en avait quatre, c'était 65% de non. A Pully, il y en avait six et c'était 77% de non. Je ne sais s'il faut en déduire une règle mathématique, mais cela pourrait intéresser ceux qui ont envie d'en concevoir une. Entre 1 et 2 points, ils ont quelque chance de gagner, mais cela ne représente pas beaucoup au final. Malheureusement, la population, dans son aversion pour l'impôt et surtout avec les graves problèmes qu'elle connaît en matière d'assurance maladie – le seul véritable cancer de la société actuelle est le coût de la santé – se retrouve dans une situation où elle proteste comme elle peut contre tout ce qui bouge et, en général, les impôts font partie de la liste.

A M. Segura, je dirai que nous sommes d'accord. Il faut davantage de concertation en amont des projets. Nous le faisons pour la piscine olympique, dont nous espérons une future réalisation. Mais nous le faisons depuis douze ans. Quelquefois, d'aucuns ont voulu aller plus vite et ont réussi. Ce fut le cas du deuxième projet de Malley, l'annexe à la patinoire. Mais parfois aussi peut-être, plutôt qu'attendre trois générations, on se dit que certains équipements devraient se faire avant. Il y a toujours une pesée d'intérêts faite. Notre cœur sur la main des années cinquante aux années huitante a pu peser parfois lourdement sur le bilan final.

Quant au reste, je crois que l'essentiel est d'avoir maintenant montré les pistes politiques. Je ne cache pas que nous privilégions la reconnaissance du statut de Ville centre et des charges exceptionnelles que subit Lausanne, parce que c'est la solution la moins douloureuse pour nous. Nous aimerions aussi que l'on reconnaisse notre capacité d'investir au profit de tous les Vaudois et non seulement des gens de la région, notre volonté d'entretenir de bonnes relations générales.

Nous avons prévu une tranche d'économies assez forte. Fr. 35 millions à Fr. 40 millions, c'est déjà un gros chiffre sur une année. Nous avons privilégié quelques effets de levier. Mais dans l'autre sens, nous devons analyser parfois la nécessité des prestations. Et la Caisse de pensions coûtera quelque chose dans la durée, c'est incontournable. Cela ne peut pas se faire gratuitement, comme vous le verrez d'ici un à deux mois.

Pour la Caisse de pensions – l'un des derniers points que je traite ici – vous avez raison, Monsieur Béboux. La CPCL devrait davantage construire sur terrains lausannois, si elle dispose de nouveaux fonds. La recapitalisation et le fait du taux de couverture augmenté vont en créer, si le train de mesures que nous avons proposé passe, bien entendu. Dans cette optique, il devrait y avoir des priorités de cette nature, mais il faut savoir qu'à Lausanne, il n'y a plus beaucoup d'endroits où l'on peut construire de manière simple.

Les fonctionnaires: avant l'abandon en 1983, sauf erreur, de l'obligation de résidence qui résultait de l'évolution de la jurisprudence du Tribunal fédéral, le Service des gérances leur fournissait en priorité des logements de la Ville sur territoire lausannois. Certaines autres institutions faisaient de même. Dès le moment où le TF a décidé que chacun pouvait vivre où il voulait, comme bon lui semblait, ce système est devenu injustifiable. Un fonctionnaire ne pouvait plus être privilégié lors de l'attribution d'un appartement à Lausanne, alors qu'auparavant, c'était un devoir de la Ville, car elle lui imposait de résider en ville. Cette logique a été balayée par le nouveau système. Il sera difficile, voire impossible de la réintroduire. En revanche, si certains logements de qualité du Service immobilier ou de la CPCL sont disponibles à Lausanne, les fonctionnaires lausannois pourront être candidats.

Pour l'essentiel, je vous remercie de la large volonté – même si elle n'est pas unanime – d'accepter les caps visés par la Municipalité et j'espère surtout qu'avec l'ensemble de ces pistes, on arrivera à en concrétiser suffisamment pour rendre rapidement la situation un peu plus acceptable.

La présidente: – Je crois que tout a été largement dit. Madame la Présidente-rapporteuse, veuillez nous donner les déterminations de la commission.

M^{me} Christina Maier (Hors parti), rapportrice: – La majorité de la commission a approuvé les deux conclusions de ce préavis. Conclusion N° 1 par 8 oui et 1 abstention, conclusion N° 2 à l'unanimité.

La présidente: – Me permettez-vous de prendre les deux conclusions groupées?

Celles et ceux qui les acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? Avec quelques avis contraires et une abstention, vous avez accepté ce préavis. Cet objet est donc liquidé. Je vous remercie.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2003/26 de la Municipalité, du 12 juin 2003;
- ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'approuver les intentions de la Municipalité en matière de développement durable dans le domaine financier;
2. de modifier comme suit le Règlement d'utilisation du Fonds communal pour le développement durable du 19 avril 2001:

Art. 1^{er}

A

(...)

o) des études concernant une meilleure répartition des tâches entre la Commune et l'agglomération;

p) des études visant à améliorer l'efficacité de l'Administration ainsi qu'à analyser diverses prestations sous l'angle de leur coût et de leur utilité.

Motion de M. Charles-Denis Perrin et consorts pour la mise en place d'un système de gestion performant, facilitant à la fois le travail de la Ville et celui des institutions bénéficiant de subventions¹³

Rapport

Membres de la commission: M. Roger Cosandey, rapporteur, M. Claude Bonnard, M. Maurice Calame, M^{me} Monique Cosandey, M. Bernard Coupy, M. Georges Glatz, M^{me} Evelyne Knecht, M. Charles-Denis Perrin, M. Roland Rapaz.

Municipalité: M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport photocopié de M. Roger Cosandey (Soc.), rapporteur: – La commission s'est réunie le 17 novembre 2003 à la salle Vuillermet de l'Hôtel de Ville. Elle était composée de M^{mes} Monique Cosandey (remplaçant M. Gianni John Schneider), Evelyne Knecht, de MM. Claude Bonnard (remplaçant M. Jean-Yves Pidoux), Maurice Calame (remplaçant M. Dino Venezia), Bernard Coupy, Georges Glatz, Charles-Denis Perrin, Roland Rapaz et du rapporteur soussigné.

Elle a été assistée dans ses travaux par M. Daniel Brélaz, syndic, M. Philippe Meystre, secrétaire général de la Sécurité sociale et de l'Environnement, et de M. William

¹³BCC 2003, T. I (N° 9), pp. 746 ss.

Thoney, chef du Service financier, qui a pris les notes de séance; qu'il en soit ici chaleureusement remercié.

Avant qu'une discussion générale ne s'engage, le motionnaire rappelle l'esprit de sa proposition qui va dans le sens des fiches de subventions créées en réponse à la motion Pidoux. Cette motion vise à améliorer et à rationaliser la gestion des institutions subventionnées. La solution retenue consiste à mettre à disposition des institutions, par le biais d'Internet, des logiciels informatiques leur permettant de télécharger régulièrement des informations comptables et financières. Ces informations pourraient ensuite faire l'objet de tableaux de bord selon des paramètres préétablis pour définir le moment des besoins de trésorerie. Le Service de la révision pourrait se fonder sur ces données pour réviser les comptes des institutions depuis ses bureaux, les pièces comptables pouvant être scannées au moment de leur enregistrement. Les logiciels nécessaires devraient être mis à disposition par la Ville. La Municipalité se chargerait de définir les options et les limites du futur système.

M. le syndic précise que les institutions qui reçoivent d'importantes subventions sont contrôlées chaque année par la Révision. Il ajoute qu'il existe des différences considérables entre les institutions subventionnées, tant en ce qui concerne leur taille que leur organisation.

Il est précisé que les fiches de subventions devraient être opérationnelles dès janvier 2004. Mais aujourd'hui déjà, les versements des subventions communales ne s'effectuent pas en une seule fois mais par acomptes fondés sur les besoins réels des bénéficiaires. Seules les petites subventions sont versées d'un seul coup en mai ou en juin. Il est relevé par l'Administration que la solution préconisée par le motionnaire pourrait obliger une institution à dévoiler toute sa vie (par exemple dans le domaine social) alors que la subvention communale ne couvre qu'une petite partie de ses activités. Le contrôle demandé exigerait des forces complémentaires pour l'Administration.

La discussion fait ressortir les doutes de plusieurs commissaires quant à la méthode proposée, notamment parce que l'on s'achemine vers des solutions de mandats de prestations. Il n'est pas certain non plus que le bilan financier de la solution proposée soit favorable. Les économies éventuelles à réaliser sur la trésorerie ne couvriraient probablement pas les coûts supplémentaires pour la Ville et les institutions.

Passant au vote, la commission refuse par 5 non, 2 oui et 2 abstentions la prise en considération de la motion de M. Charles-Denis Perrin et vous invite, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à en faire de même.

La présidente: – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

M. Roger Cosandey (Soc.), rapporteur: – Non, Madame la Présidente.

La présidente: – J'ouvre la discussion.

Discussion

M. Charles-Denis Perrin (Rad.): – La vie est faite d'événements qui sont là pour nous apprendre l'humilité. En lisant le rapport de la commission, je n'ai pu que conclure humblement que je n'avais pas été clair et vous prie de m'en excuser. Permettez-moi donc de préciser à nouveau certains points. L'objectif de cette motion est quadruple.

Premièrement, faire des économies d'intérêts bancaires en versant aux institutions subventionnées les montants qui leur sont accordés via le budget, seulement lorsqu'elles en ont réellement besoin. L'économie – on en a parlé en commission – peut osciller entre Fr. 50'000.– et Fr. 70'000.–. Ce n'est pas énorme, mais tout de même quelques dizaines de milliers de francs.

Deuxièmement, mettre à disposition des institutions qui en ont la nécessité des outils performants pour établir leur comptabilité avec l'assistance nécessaire.

Troisièmement, faciliter les travaux de contrôle du Service de la révision, tant en cours d'année qu'à la fin de chaque exercice. Cela par une standardisation, en évitant un certain nombre de déplacements, etc.

Quatrièmement, augmenter la transparence du mode de fonctionnement des institutions subventionnées. Vous le savez comme moi, la Ville est auscultée dans les moindres détails, sur toutes ses dépenses. Il paraît donc logique que les institutions bénéficiant de subventions de la Ville subissent le même examen.

Comment atteindre ces objectifs? Ma proposition est de vous recommander l'usage d'un service disponible aujourd'hui sur le marché, que certains Cantons utilisent ou vont utiliser, soit pour le contrôle des institutions subventionnées – comme Lausanne – soit pour la surveillance des fondations ou des sociétés de droit privé dont elles ont la responsabilité, ainsi que de grands projets. Cet outil commence à être également utilisé par des fiduciaires. Si elles réussissent à démontrer ainsi à leur clientèle des gains d'économie, il paraît évident qu'il en irait de même pour la collectivité. Les établissements bancaires, enfin, utilisent également de plus en plus ce genre d'outil leur permettant de mieux contrôler les risques de leurs clients. En conclusion, la Ville ne serait en aucun cas pionnière en la matière. Elle ne prendrait donc aucun risque dans le cas particulier.

Maintenant, quel est le coût de l'opération? C'est peut-être là que je n'ai pas été clair. L'investissement est zéro! Il ne s'agit pas de demander de l'argent pour développer de nouveaux produits. Ils existent et sont simplement facturés ensuite proportionnellement au nombre d'utilisateurs. C'est donc une charge annuelle, non un investissement.

Par cette motion, je propose que la Ville s'intéresse à cette manière de travailler, qu'elle en étudie les avantages et les inconvénients. Qu'elle examine également la possibilité de faire un essai avec quelques institutions ouvertes au progrès, ce qui permettrait de tirer un certain nombre d'enseignements. Et que finalement, elle consigne ses conclusions dans un préavis.

Pour terminer, je voudrais revenir sur les paroles d'un commissaire qui, le 17 novembre, a dit: «Je crois finalement que ta motion vient un peu trop tôt!» Je peux vous dire que quatre mois plus tard, les choses ont déjà terriblement évolué. C'est un développement rapide qui s'instaure et cette proposition est totalement d'actualité. Je vous invite donc à prendre le risque de transmettre cette motion à la Municipalité pour étude et rapport.

La présidente: – La discussion continue. Elle n'est plus demandée, elle est close. Monsieur le Président-rapporteur, veuillez nous donner les déterminations de la commission.

M. Roger Cosandey (Soc.), rapporteur: – Passant au vote, la commission refuse la prise en considération de cette motion par 5 voix, contre 2 et 2 abstentions.

La présidente: – Je vous fais voter pour ou contre le classement de cette motion.

Celles et ceux qui suivent les conclusions de la commission sont priés de lever la main. Veuillez compter, s'il vous plaît. Avis contraires, à savoir le renvoi à la Municipalité pour étude et rapport-préavis? Abstentions? Par 42 pour le classement, 34 pour le renvoi à la Municipalité et 7 abstentions, vous avez classé cette motion. Cet objet est donc liquidé. Je vous remercie.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la motion de M. Charles-Denis Perrin et consorts pour la mise en place d'un système de gestion performant, facilitant à la fois le travail de la Ville et celui des institutions bénéficiant de subventions;
- ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

de refuser la prise en considération de cette motion.

Pétition du Comité pour le maintien de l'office de poste de Chauderon et consorts (8042 signatures d'usagers/253 signatures d'entreprises) contre la fermeture de l'office postal de Chauderon 9 et contre le démantèlement du service public

Pétition du Comité pour le maintien des bureaux de poste des Jordils et de Montchoisi et consorts (4349 signatures) contre la fermeture des offices postaux des Jordils et de Montchoisi¹⁴

Rapport

Membres de la commission: Commission permanente des pétitions.

Municipalité: M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport photocopié de M. Albert Graf (VDC), rapporteur:

– La Commission permanente des pétitions a examiné, lors de sa séance du 8 décembre 2003, la pétition déposée contre la fermeture de l'office postal de Chauderon 9 (*sic*), contre le démantèlement du service public, et contre les fermetures des offices postaux des Jordils et de Montchoisi. Elle a siégé dans la composition habituelle, sous la présidence de M. Paul-Louis Christe.

Membres excusés: M. Antoine Perrin (démissionnaire).

L'Administration communale était représentée par M. le syndic Daniel Brélaz et M. Daniel Hammer, secrétaire du Conseil communal, qui a rédigé les notes de séance, que nous remercions chaleureusement.

Les pétitionnaires: M^{me} Micheline Deschenaux, M^{me} Jacqueline Douillet et M. Jacques Perrier.

Avant l'entrée des pétitionnaires, M. Brélaz souligne que dans le domaine de La Poste, le pouvoir d'intervention de la Municipalité est fortement limité, étant donné que cette question est de compétence fédérale. M. le syndic précise que la Municipalité a pu, ici ou là, obtenir quelques infléchissements de la part de la direction de La Poste. Cependant, à l'annonce de la suppression de la poste de Chauderon, la Municipalité a décidé de sortir du processus d'accompagnement qu'elle avait auparavant rejoint dans l'espoir de pouvoir dialoguer avec les instances de La Poste.

M. Brélaz explique que La Poste poursuit aujourd'hui une pure logique financière (La Poste était locataire de la poste de Chauderon, bâtiment pour lequel elle payait un loyer annuel de plus de Fr. 600'000.–). Si M. le syndic comprend que La Poste puisse vouloir faire l'économie d'un loyer si élevé, il pense qu'elle aurait pu trouver une autre solution qui aurait permis de réaliser des économies sans pour autant renoncer à un bureau de poste si important.

¹⁴BCC 2003, T. II (N° 13), pp. 227 ss.

Actuellement, le bail de Chauderon est résilié et La Poste entreprendra prochainement des travaux à Saint-François après avoir terminé ceux de la future poste de la Riponne dans les anciens locaux de Pfister Meubles. M. le syndic estime que la Municipalité n'a plus aucune marge de manœuvre ici.

M. Brélaz estime que la situation des postes des Jordils et de Montchoisi est encore plus complexe. Un certain nombre d'opposants à la fermeture de la poste ont expliqué qu'ils préféreraient, si la fermeture d'un bureau de poste était absolument indispensable, renoncer au bureau de poste des Jordils qu'à celui d'Ouchy. Alors que pendant longtemps il a été question de fermer soit le bureau des Jordils, soit celui d'Ouchy, et un consensus semblait s'établir, La Poste menace de supprimer un nouvel office de poste (Montchoisi) en plus de celui des Jordils. M. le syndic parle de «dérive» pour qualifier le comportement de la direction de La Poste. Il ajoute que le but de La Poste est de maximiser son bénéfice et qu'elle essaie toujours d'aller au-delà du faisable. Il parle d'attitude de «mépris» et explique qu'il craint le pire pour les offices de la Sallaz-Vennes, Chailly et Grangette.

Une commissaire demande comment l'Administration communale fera pour se passer des cases postales qui sont déplacées des bureaux de Chauderon et Riponne au bureau de Saint-François.

M. Brélaz explique que La Poste agit différemment avec les gros clients: la Ville pourra, dans ce cas, négocier des conditions beaucoup plus favorables que celles qui vaudront pour les simples particuliers. Il estime néanmoins que les concurrents de La Poste représentent une certaine menace pour celle-ci, ce qui devrait l'inciter à négocier avec la Ville pour régler ce problème à la satisfaction de l'Administration communale.

M. Perrier explique que les pétitionnaires ont lancé cette pétition dans l'espoir d'obtenir l'annulation de la fermeture du bureau de poste de Chauderon. Il explique que la fermeture entraînera de nombreux désagréments, non seulement pour les particuliers, mais également pour les entreprises qui disposaient jusqu'alors d'une case postale à Chauderon. Dorénavant, les cases postales seront toutes centralisées à Saint-François.

M^{me} Douillet observe que les PME mises à part, la fermeture du bureau de poste de Chauderon touche également beaucoup de gens de condition modeste qui ne se déplacent pas facilement de Chauderon à Saint-François.

M^{me} Deschenaux remarque que la fermeture de la poste des Jordils entraîne des coûts réels pour une petite entreprise. Elle regrette que le coût supporté par les entreprises n'ait aucunement été pris en compte dans cette affaire.

Un commissaire souligne que lorsque La Poste a annoncé la fermeture de bureaux, bon nombre de détenteurs de

cases postales ont exprimé le souhait que leur courrier leur soit à nouveau distribué.

M. Perrier ajoute que La Poste propose aujourd'hui un nouveau service: elle s'engage à livrer le courrier aux entreprises le matin et à reprendre le courrier partant l'après-midi. Cette prestation est cependant facturée Fr. 18.– le passage, soit Fr. 36.– la journée. A ces tarifs, M. Perrier estime qu'on ne peut plus parler de service public. Il observe par ailleurs que si tous les détenteurs de cases postales demandent à nouveau que leur courrier soit distribué, La Poste devra engager de nouveaux facteurs pour remplir les tâches qui lui sont assignées par la loi.

Un commissaire ne partage pas l'avis de son préopinant. La Poste n'engagera pas de nouveaux facteurs. Les distributions supplémentaires seront ajoutées à la charge de travail des facteurs actuels...

M. Perrier appelle de ses vœux une intervention de la Municipalité auprès du conseiller fédéral Moritz Leuenberger.

M. Brélaz répond qu'une telle démarche a déjà été tentée par Conseil d'Etat interposé. La réponse qu'a reçu la Municipalité a cependant été très vague. M. le syndic craint que M. Gygi ne soit en fait encouragé à poursuivre ses mesures.

M. Perrier se demande s'il serait possible à la Ville de créer un système de dépose près de la poste Saint-François, pour les utilisateurs.

M. Brélaz pense qu'il est préférable de se rendre à un autre bureau de poste si on a une voiture. D'une manière générale, M. Brélaz estime que les utilisateurs devront faire le poing dans leur poche en attendant qu'un bureau de poste soit éventuellement aménagé au Flon, près du futur centre de l'Administration communale, vers 2007-2008.

Le syndic estime que la meilleure chose c'est selon lui, que les commerçants pourraient créer une fédération d'entreprises pour atteindre une masse critique leur permettant de devenir un interlocuteur direct de La Poste. Si les entreprises s'unissent, elles peuvent faire pression et La Poste les écouterait, de peur de perdre des clients importants qui pourraient passer à la concurrence (exemple: Deutsche Post).

Au vote, la Commission permanente des pétitions propose au Conseil communal, à l'unanimité des commissaires présents, de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, conformément à l'art. 65 *litt. b)* RCCL.

La présidente: – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

M. Albert Graf (VDC), rapporteur: – Oui, Madame la Présidente. J'ai deux corrections à faire. Dans le premier

paragraphe, il manque un «h» à «Chauderon». Et à la deuxième page, c'est «M. Perrier» et pas «M. Perrin».

La présidente: – J'ouvre la discussion.

Discussion

M^{me} Andrea Egli (POP): – Voilà deux nouvelles pétitions contre la fermeture des bureaux postaux à Lausanne. La pétition lancée par le POP et Gauche en mouvement¹⁵ et reprise par les comités citoyens contre la fermeture de tous les offices postaux de Lausanne compte déjà 6692 signatures; 5667 signatures pour la pétition lancée par la Société de développement contre toutes les fermetures des bureaux postaux à Lausanne; 8042 contre la fermeture de la poste de Chauderon; 253 signatures d'entreprises contre cette même fermeture; 4349 contre la fermeture des offices postaux de Jordils et Montchoisi, et environ 8000 signatures déjà récoltées contre la fermeture du bureau de la Sallaz, qui seront bientôt déposées. Cela fait 33'000 signatures contre la fermeture des bureaux postaux à Lausanne, 33'000 habitants de Lausanne qui s'insurgent contre les mesures de La Poste. A cela s'ajoutent encore quelques milliers de lettres envoyées directement par les usagers eux-mêmes. Rien qu'à la Bourdonnette, plus de 1000 lettres personnelles ont été expédiées.

Les 253 signatures d'entreprises ne sont pas anodines. Les indépendants et les PME sont tout aussi touchés que les usagers individuels par les mesures prises par La Poste. D'autres comités ont constaté le même appui.

Les motivations de La Poste sont financières. Pour elle, le service public n'a aucune valeur, aucune importance. Elle ne se préoccupe pas des besoins des habitants, critères résolument ignorés par La Poste pour déterminer la fermeture de ses bureaux. Le service public de proximité, pour lequel nous nous battons, n'a jamais fait partie des critères appliqués par La Poste pour décider du sort de ses offices. La pollution engendrée par l'augmentation des déplacements créés par la diminution du nombre d'offices postaux n'est pas un problème pour La Poste. Elle ne s'en soucie pas, ce critère n'ayant pas été retenu pour déterminer la fermeture de ses bureaux.

La Poste est rentable. En 2002 et 2003, elle a fait du bénéfice. Ne l'oublions pas. Les usagers – car nous refusons de devenir des clients – sont aujourd'hui très fâchés contre La Poste, mais également contre le Conseil fédéral et le Parlement qui ont voté les lois et ordonnances lui permettant de faire ce qu'elle veut. Lors de la dernière consultation sur la révision de l'ordonnance, le Conseil d'Etat vaudois s'est montré très critique. Nous espérons qu'il va se manifester plus clairement encore aux côtés de ses administrés.

Le comité citoyen de défense des bureaux postaux avait conseillé à La Poste de fidéliser ses usagers pour demeurer

rentable. Elle ne l'a pas écouté, pas plus qu'elle n'a écouté la Municipalité lausannoise, le syndic de Morges, les Municipalités de Bassins, de Genève ou d'ailleurs. Mais elle va perdre les usagers par son obstination à ne pas les prendre en compte, à ne pas les écouter. Excédés, ils iront voir ailleurs comment sont les autres postes.

Aujourd'hui, nous sommes concernés par la fermeture de ces trois bureaux, car il s'agit bien de trois fermetures. L'agence logistique qui devrait vendre des timbres et s'occuper des paquets ne peut être assimilée à un office postal. Ou alors, il y a lieu de se poser la question: à quoi sert-il de faire un apprentissage à La Poste, si n'importe qui, avec une formation d'une semaine, peut s'occuper d'un guichet? Pour l'Administration, cela va poser un certain nombre de désagréments. Pour les citoyens usagers aussi.

Ce soir, nous avons quelques questions à poser à la Municipalité. Quelles dispositions va-t-elle prendre pour réduire au minimum ces désagréments? A combien évalue-t-elle le coût du changement de case postale de la Ville de Lausanne, car il faudra bien réimprimer tout le matériel papier? La circulaire de La Poste dit qu'il ne sera pas possible de conserver le même numéro de case postale. A quelle hauteur de ces dépenses induites par elle, La Poste participera-t-elle, si elle le fait?

Excédé par la position et les mesures prises par La Poste, le groupe POP et Gauche en mouvement dépose une motion pour la municipalisation de quelques services postaux, motion que je transmets à la présidente.

M^{me} Evelynne Knecht (POP): – Le 8 décembre, soit le jour même où la Commission permanente des pétitions siégeait, M. Zisyadis déposait une question au Conseil national sur la fermeture de la poste de Chauderon. M. Leuenberger a répondu que la nouvelle ordonnance, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004, prévoit que La Poste doit – et non pas peut – discuter avec les Communes. Il a aussi parlé d'une commission de conciliation, qui doit être mise sur pied au cas où ces discussions n'aboutissaient pas à un accord. Alors, qu'en est-il de ces discussions avec la Ville de Lausanne? La Ville a-t-elle saisi cette commission de conciliation? Sinon, a-t-elle l'intention de le faire?

M^{me} Graziella Bertona (Lib.): – Très engagée dans la défense du bureau de poste de la Sallaz, je partage pleinement les préoccupations de mes préopinants concernant les autres offices, car j'estime qu'il s'agit d'un problème à gérer au-delà de toutes luttes partisans. Je m'exprime au nom de la majorité du groupe libéral. En effet, l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance donne à notre Municipalité un atout majeur pour imposer à La Poste cet esprit de concertation que la loi lui prescrit. Je dirai qu'aujourd'hui, beaucoup de Lausannois rient jaune face à l'arrogance du géant jaune. Nous avons souvent l'impression qu'elle a un comportement relevant plutôt des pratiques d'une «république bananière», que sa couleur la prédispose à

¹⁵BCC 2002, T. II, pp. 7 ss; BCC 2003, T. I (N° 5/I), pp. 373 ss.

appliquer. La Poste, au fond, ne respecte en rien l'éthique d'un Etat de droit; elle ne respecte pas les personnes.

Complémentaire à ce qui a déjà été exprimé, j'aimerais parler plus spécifiquement des préoccupations de la Sallaz mais qui, en définitive, concernent toute la population lausannoise. Dans ses projets assez flous et opaques pour l'instant, La Poste envisage notamment de transférer une partie des activités du bureau de la Sallaz – où se rendent parfois jusqu'à un demi-millier de personnes par jour – au sein de la Cité Hospitalière, donc le CHUV. Et cela au mépris, entre autres, des problèmes éventuellement engendrés par des maladies transmissibles imposant une mise en quarantaine, par exemple. A ma connaissance, cela s'est passé pour la dernière fois il y a 25 ans et le risque était important. Cela aurait pu se produire, il n'y a pas si longtemps, avec le SRAS. C'est une de nos préoccupations spécifiques à la Sallaz. Par ailleurs, nous sommes aussi inquiets du fait que La Poste dénie la réalité d'une politique communale, comme celle de Lausanne, qui se devrait cohérente. Notamment, lorsqu'on entend qu'elle n'envisage pas de possibilité de développement du quartier de la Sallaz, alors même que le futur Plan général d'affectation prévoit de redéfinir le caractère urbain de cette zone de la ville et que la construction du métro va accroître le rôle de plate-forme d'échange du quartier de la Sallaz. Que va-t-on faire? On va tenter de priver d'un outil ce quartier bien vivant de notre ville!

A tout cela, j'aimerais ajouter un commentaire quelque peu plus général sur le devenir du secret postal. En ma qualité de médecin, je suis particulièrement sensible à la notion du secret. Dans le cadre de La Poste, il ne concerne pas seulement des affaires matérielles, mais concerne de manière beaucoup plus étendue la sphère privée. N'importe quel commerçant va peut-être avoir en face de lui un concurrent – un autre kiosque, par exemple – qui saura exactement où il commande sa marchandise, ce qu'il reçoit, etc. C'est un des aspects à craindre pour les affaires privées. Comment envisage-t-on pouvoir confier des documents, parfois extrêmement importants, à des gens qui n'ont aucune formation et qui pourront se faire remplacer par qui ils veulent? D'autre part, comment le géant jaune définira-t-il les responsabilités en cas de pépin de transmission?

M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.): – Je suis heureux d'entendre notre collègue libérale mais, pour reprendre ce qu'a dit une fois notre ex-collègue Pierre-Yves Maillard, c'est un petit peu ceux qui ont fait la danse de la pluie qui s'étonnent d'être mouillés aujourd'hui! La Poste a été libé-ra-li-sée! Avec l'appui absolu de la majorité du Parlement fédéral, qui est en main de la droite... Les Socialistes s'y sont toujours opposés. Je trouve très intéressant que maintenant, ah zut! cela ne se passe pas tout à fait bien! Eh oui, c'est ainsi que cela se passe...

M^{me} Graziella Bertona (Lib.): – Il est faux d'imaginer que l'évolution de La Poste est soutenue par tous les Libéraux, dans ses aspects extrêmes. Il est vrai que certains de

nos représentants parlent de «simples maladdresses» en parlant de La Poste. Je pense que beaucoup de Libéraux partagent l'idée que certains excès vont bien au-delà de maladdresses et ne les approuvent pas.

M. Daniel Brélaz, syndic: – M^{me} Egli voudra bien m'excuser, mais elle pose un certain nombre de questions très techniques sur des coûts potentiels. Comme cela, à la volée, je ne peux pas y répondre. Si elle veut bien me communiquer ses questions par écrit, je suis prêt à lui fournir les réponses adéquates.

Concernant La Poste, je crois que l'on en a déjà que trop dit sur ce sujet. Il faudrait pouvoir agir. Hélas, on constate que La Poste a suspendu une partie de ses études pendant six à douze mois, pour analyser l'impact des transports, en particulier du m2, qu'elle a attendu le résultat de la votation avant de s'intéresser de manière ferme à l'ancien site Pfister Riponne sud et qu'elle ferme simultanément deux bureaux de poste – Marterey et la Sallaz – qui sont à moins de 30 m d'un arrêt du futur m2. Dans les deux cas, il s'agit de fermetures incompréhensibles, par rapport à la doctrine.

Jusqu'à maintenant, les Autorités avaient le droit de s'exprimer, mais au sens fédéral du terme. Il s'agissait essentiellement d'un droit de bavardage. Qui veut dire: «Cause toujours!» De toute manière, M. Gygi avec quelques collègues décide de ce qu'il va faire. Et c'est ainsi. Le Conseil fédéral, quoi qu'on en dise, a fixé certains objectifs. M. Gygi n'est donc pas entièrement responsable, même s'il porte une part importante de responsabilité. Le Parlement a de plus ratifié ses objectifs. Il y a donc un enchaînement assez précis. Si le comportement du lampiste est extrêmement antipathique, il n'est que partiellement responsable. Ce n'est pas pour le défendre, même si ceux qui œuvrent bien au-dessous jusqu'au niveau local sont beaucoup plus lampistes que lui.

La situation change avec l'ordonnance, qu'il faudra vérifier à l'usage. La Municipalité saisit l'opportunité de cette nouvelle ordonnance au 1^{er} janvier. Pour la Sallaz et le tout dernier train de mesures, cela se discute. Pour Chauderon, antérieur de six mois, il n'y avait pas d'ordonnance. Ce qui fait qu'une fois la fermeture décidée et les contrats résiliés – Fr. 600'000.– par année pour le fameux bâtiment Galfetti – c'est terminé! Ce n'est pas en vain que La Poste a fait une pareille course pour fermer le maximum de sites possible en un minimum de temps. Elle sera moins ferme dans ses déterminations, une fois l'ordonnance appliquée. Nous avons écrit dès son entrée en vigueur, début janvier, notamment pour le bureau de la Sallaz. Nous allons déployer en parallèle une analyse juridique de la signification exacte de cette ordonnance et des possibilités de rétroactivité. Mais nous avons les plus grandes craintes en la matière, il faut le préciser. Pas pour ce qui est récent, mais pour ce qui est un peu plus ancien. Dans cette optique, il faudra voir à l'usage ce que signifie une conciliation et en tenir compte. On ne pourra vous donner une réponse que dans quelques mois, sachant alors si La Poste est vraiment contrainte de discuter,

ou s'il s'agit d'une forme plus subtile du droit de bavardage. Nous ne pourrions le vérifier qu'à terme. Reste l'initiative populaire pour tous ceux qui veulent s'exprimer. Malheureusement, elle est beaucoup plus ciblée sur les campagnes que sur les villes. De ce point de vue, je ne suis pas persuadé qu'elle permettrait d'agir dans tous les cas de figure urbains, alors que dans les villages où l'on a supprimé des bureaux, elle permettrait d'agir. Le problème est que l'on fait traîner suffisamment longtemps les choses pour instaurer un certain nombre de droits acquis au moment où le peuple prend éventuellement une décision dans le sens contraire.

Voilà la problématique. L'élément nouveau est effectivement l'ordonnance. Nous sommes en train de la tester et verrons si cette source d'espoir se réalise, ou s'il s'agit d'une forme plus subtile du droit de bavardage.

La présidente: – Je crois que tout a été dit. Monsieur le Président-rapporteur, veuillez nous lire les déterminations de la Commission.

M. Albert Graf (VDC), rapporteur: – Au vote, la Commission permanente des pétitions propose au Conseil communal, à l'unanimité des commissaires présents, de renvoyer ces pétitions à la Municipalité pour étude et communication, conformément à l'article 65 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

La présidente: – Celles et ceux qui suivent l'avis de la Commission, à savoir le renvoi à la Municipalité pour étude et communication, sont priés de lever la main. Avis contraires? Personne. Abstentions? Personne. C'est à une belle unanimité que vous avez renvoyé ces pétitions à la Municipalité pour étude et communication. Cet objet est donc liquidé. Je vous remercie.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu les deux pétitions du Comité pour le maintien de l'office de poste de Chauderon et consorts (8042 signatures d'usagers/253 signatures d'entreprises) contre la fermeture de l'office postal de Chauderon 9 et contre le démantèlement du service public;
- ouï le rapport de la Commission permanente des pétitions;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 65 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la pétition du Comité pour le maintien des bureaux de poste des Jordils et de Montchoisi et consorts (4349 signatures) contre la fermeture des offices postaux des Jordils et de Montchoisi;

- ouï le rapport de la Commission permanente des pétitions;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 65 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Discours de M^{me} la présidente du Conseil communal

M^{me} Martine Fiora-Guttmann, présidente: –

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Messieurs les Huissiers,
Monsieur le Secrétaire communal,
Chers Collègues,

Je ne saurais clore cette année de présidence sans tout d'abord vous remercier de la confiance témoignée et vous dire tout le plaisir que j'ai eu de diriger les débats de notre assemblée.

Dans sa fable – vous n'y échapperez pas! – «L'enfant et le maître d'école», M. de La Fontaine narre l'aventure suivante:

Un jeune enfant, en jouant, tomba dans une rivière. Fort heureusement, il parvint à s'accrocher aux racines d'un saule, mais fut incapable de se sauver seul. Vint à passer son maître d'école qui, au lieu de le sauver d'emblée, l'abreuva d'une tirade relevant son imprudence, sa sottise et dissertant sur le chagrin des parents au cas où il se serait noyé. La fin de la fable, et vous me permettez ici de vous la narrer, est ainsi écrite:

*Je blâme ici plus de gens qu'on ne pense.
Tout babillard, tout censeur, tout pédant,
Se peut connaître au discours que j'avance.
Chacun des trois fait un peuple fort grand:
Le Créateur en a béni l'engeance.
En toute affaire ils ne font que songer
Aux moyens d'exercer leur langue.
Hé! mon ami, tire-moi du danger;
Tu feras, après, ta harangue.*

Il est de la politique comme de la vie de tous les jours. Nous avons été élus pour le bien de la communauté et les gens qui nous ont fait confiance ont dû être parfois surpris de la teneur de nos débats. Notre Ville a besoin de décisions fortes, pas forcément populaires, mais encore faut-il équilibrer les sacrifices et respecter le travail effectué par nos pairs dans les commissions.

J'ai eu bien sûr une place privilégiée pour apprécier la prose de chacun. Il y eut des mots d'esprit, des propos

vengeurs, des interventions parfaitement hors sujet, mais aussi beaucoup de bon sens.

L'exercice d'une démocratie moderne veut que les sujets soient traités rapidement, alors qu'ils sont encore d'actualité. Le monde n'attend pas et les retards accumulés rendent la vie du Conseil et de la Municipalité difficile. *Ce qui se conçoit bien s'exprime clairement et les mots pour le dire viennent aisément.* Cette maxime n'est, hélas, pas souvent suivie d'effet. Pour reprendre les termes de l'un de mes vieux professeurs : «Ce n'est pas au boisseau que l'on reconnaît le bon travail», en ce sens qu'il voulait dire qu'il ne sert à rien de fatiguer l'assemblée par des discours homériques ou des interventions à répétition.

Durant ces quatorze mois de présidence, je me suis efforcée, avec succès d'ailleurs, de terminer presque chaque fois l'ordre du jour, nous permettant ainsi de progresser et d'aborder les innombrables dossiers soumis à notre sagesse d'élus.

Je pense avoir été digne de la confiance que vous m'avez témoignée en m'élisant à ce poste et ce fut pour moi une fierté d'être la première citoyenne de notre ville.

Cette dernière a beaucoup de retard à rattraper, notamment dans le cadre de ses relations avec les Communes voisines. Dans l'exercice de ma fonction, j'ai eu le plaisir de pouvoir vivre les journées des pompiers, de la police, des ambulanciers. J'ai aussi rencontré beaucoup de citoyennes et de citoyens, qui attendent plus de nous et s'interrogent lorsque notre Conseil s'égare dans des circonvolutions compliquées, que seul le monde politique peut appréhender – et encore!... Tâchons de nous rapprocher du bon peuple et celui-ci nous le rendra.

Si, par la force des choses, j'ai souvent eu la parole, je ne pense pas en avoir abusé. Je ne puis qu'espérer que dans le futur, chacun aura à cœur de raccourcir ses interventions et d'éviter les redondances qui fatiguent l'assemblée, les citoyens téléspectateurs et notre Exécutif qui, lui aussi, aime bien pouvoir retourner chez soi à des heures convenables.

A vous toutes et tous, un grand merci pour la confiance témoignée. Merci à mon parti de m'avoir permis de vivre une si belle année. Merci de votre soutien et mes meilleurs vœux de succès vont à M. le président Maurice Calame, à qui je souhaite quatorze mois enrichissants et pleins de satisfactions.

Je vous remercie de votre attention. Bon retour chez vous et au 9 mars, pour notre prochaine séance. (*Applaudissements.*)

La séance est levée à 22 h 45.

Le rédacteur

Jean-Gabriel Lathion
Lausanne

Composition

Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au

Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16

